

MÉMENTO

2018



Édito

J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2018 du mémento de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados. Ce mémento est avant tout une œuvre collective qui a mobilisé l'ensemble des services de la DDTM.

Pour cette nouvelle publication, le mémento continue de s'adapter aux évolutions territoriales et apporte les informations essentielles de connaissance du territoire à l'aide de cartes, tableaux et de chiffres clés. Il met en évidence les caractéristiques de la situation du département au regard des activités et missions des services de la DDTM.

Décliné en onze chapitres, le mémento couvre les principaux thèmes de la connaissance du département : l'habitat, l'urbanisme, les énergies renouvelables, les risques, les déplacements et la circulation routière, l'eau, la biodiversité, l'agriculture, la mer et le littoral. Cette année encore, de nouveaux sujets ont été approfondis pour apporter davantage d'éléments de contexte et de connaissance de notre département.

Ce mémento 2018 est d'ores et déjà disponible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Il a été conçu comme un outil pratique, documenté et de référence ; il vous revient de vous l'approprier, de participer à sa diffusion et de l'enrichir. Espérant que cette nouvelle publication répondra à vos attentes, je vous en souhaite une bonne lecture.

Laurent Mary



Sommaire

Le territoire du Calvados 5

Le territoire du Calvados.....	5
La démographie et l'économie	9
Les territoires de projet	14

L'habitat et la construction 16

La construction neuve.....	16
Le parc de logements.....	18
Le logement social	21
La mobilisation du foncier public.....	24
L'Agence nationale de l'habitat (Anah)	25
Les programmes locaux de l'habitat (PLH) - PLUi valant PLH.....	31
La politique de la ville.....	32
Les gens du voyage.....	33
Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022)	34
Les contrôles du règlement de la construction (CRC)	34
La sécurité et l'accessibilité	35

L'urbanisme 36

La planification.....	36
Compétence urbanisme	38
Les PLU, cartes communales et RNU	39
L'application du droit des sols.....	41
La publicité	41
Les enquêtes publiques.....	41

Les énergies renouvelables..... 42

L'éolien terrestre.....	42
L'éolien en mer.....	43
Liaison France-Angleterre IFA2.....	44
La méthanisation	44
Photovoltaïque au sol.....	44

Les risques 45

Situation des plans de prévention des risques (PPR)	45
---	----

Les déplacements et la circulation routière 49

Les infrastructures	49
Les aires de covoiturage dans le Calvados	51
Le plan vélo départemental	52
Le bruit.....	52
Les déplacements	54
La circulation routière.....	55
Le trafic ferroviaire	59
Le trafic aérien	59
Les ports de commerce et les transports maritimes	59

L'eau 60

Instruction et contrôle au titre de la police de l'eau	60
L'assainissement	61
L'eau potable.....	62
Les cours d'eau et les SAGE	63
La ressource en eau	64
Le domaine public fluvial (DPF).....	65

Les paysages et la biodiversité 66

Les paysages	66
Les sites Natura 2000.....	67
Les zones naturelles et sensibles	68
La forêt	70
La chasse	71
La pêche en rivière.....	73

L'agriculture 74

Les données générales agricoles.....	74
Les cultures.....	78
L'élevage	79
L'industrie agroalimentaire	80
Le lait	80
L'agriculture biologique	81
Le 1 ^{er} pilier de la PAC : aides directes	82
Le 2 ^e pilier de la PAC : aides développement rural.....	82
Les contrôles	83

La mer et le littoral 84

Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes.....	84
Les cultures marines et zones de production de coquillages	86
La plaisance	88
Les contrôles effectués par la DDTM	89
Les suites données aux contrôles	90
La gestion domaniale et la préservation de l'environnement.....	90

L'organisation de la DDTM14 91

L'organisation au 1 ^{er} janvier 2018.....	91
Les études	91
L'ancrage du réseau territorial.....	92
L'organigramme de la DDTM14	93

Le territoire du Calvados

Le territoire du Calvados

Le Calvados compose, avec l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime, la région Normandie. Le Calvados compte **537 communes au 1^{er} janvier 2018**, 150 km de littoral (lisse des plus hautes mers, source BD TOPO® IGN).

La superficie départementale est de 5 535 km² et la densité départementale de 125,2 hab/km².

Le préfet du Calvados est Laurent Fiscus.

La préfète de Normandie est Fabienne Buccio.

Le siège de la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord est basé à Cherbourg-Octeville.

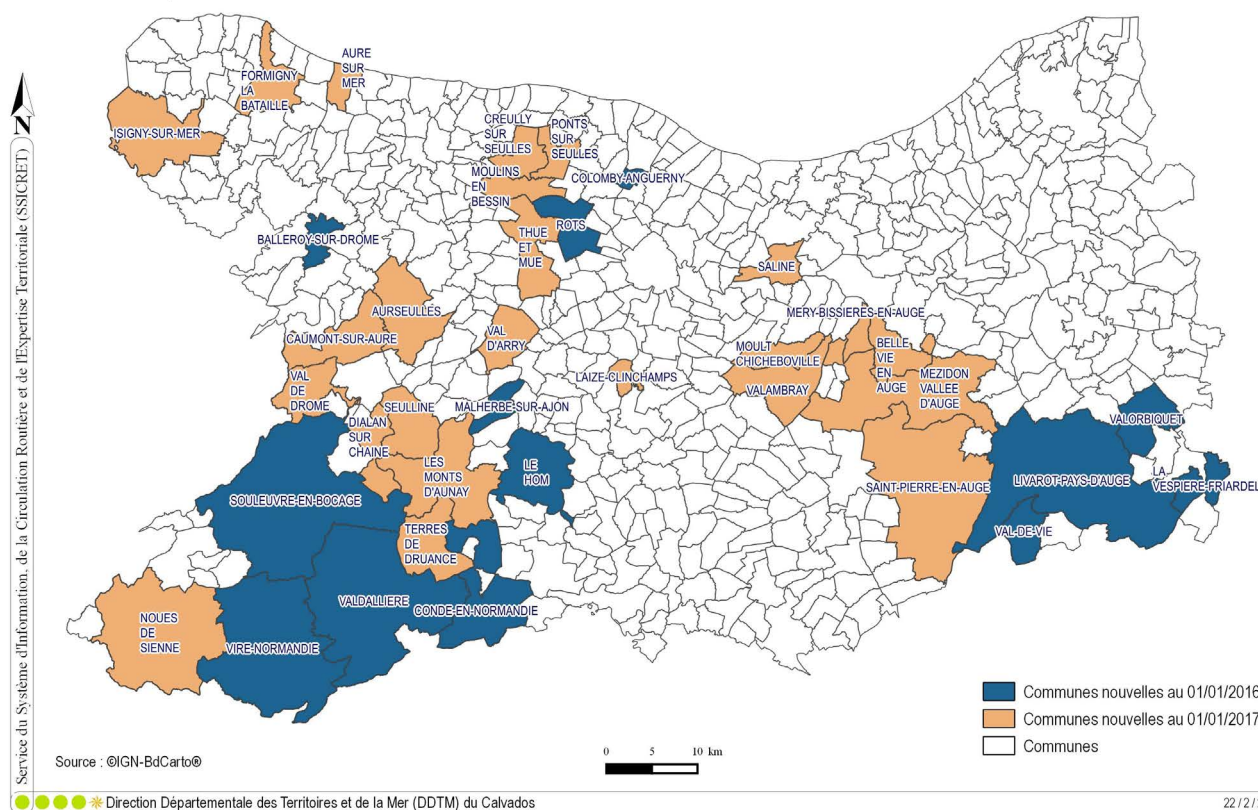
Le préfet maritime est Pascal Ausseur.

Le président du conseil régional de Normandie est Hervé Morin.

Le président du conseil départemental du Calvados est Jean-Léonce Dupont.



Communes nouvelles

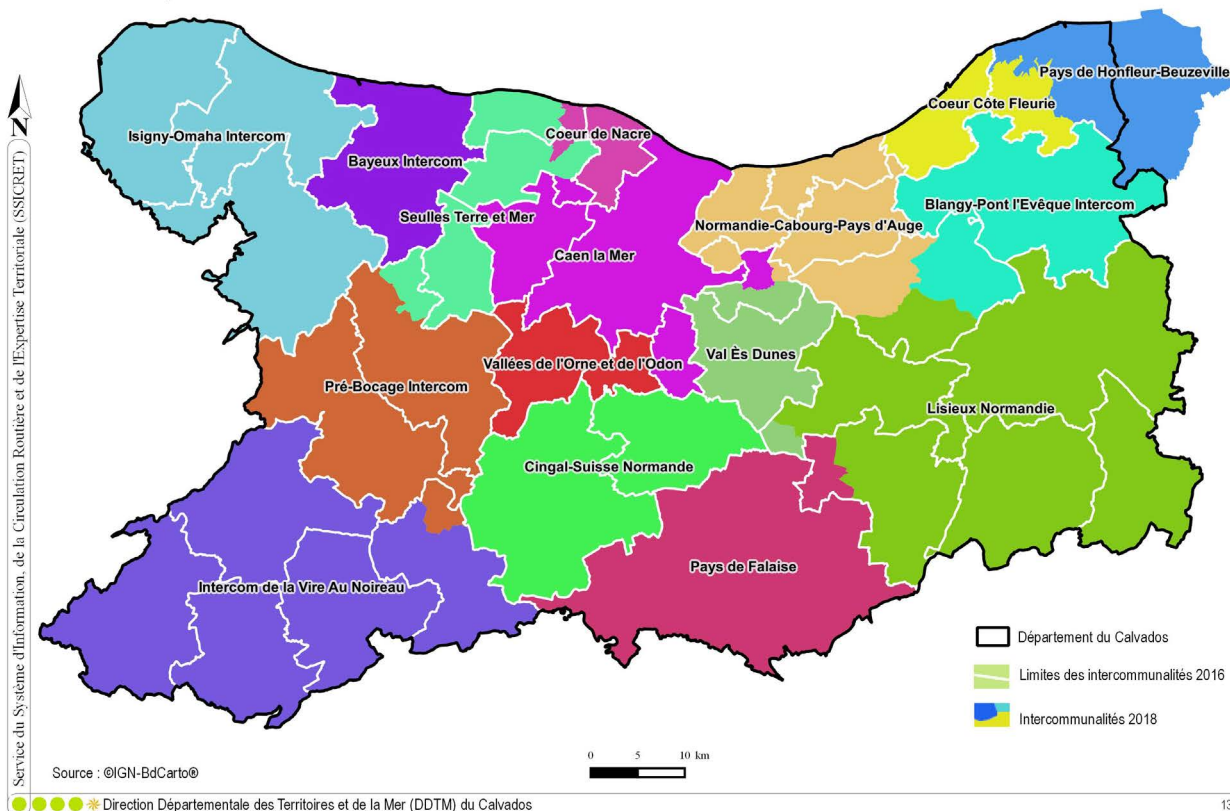


Conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, une commune nouvelle peut être créée en lieu et place de plusieurs communes.

Le département du Calvados compte, depuis le 1^{er} janvier 2016, 37 communes nouvelles.



Intercommunalités en 2016 et 2018



Le Calvados est composé au 1^{er} janvier 2018 de **14 communautés de communes**, **1 communauté d'agglomération (Lisieux Normandie)** composée de 54 communes et **1 communauté urbaine (Caen la Mer)** regroupant 50 communes.

Le Calvados est ainsi le siège de 16 intercommunalités regroupant les 537 communes du Calvados et 15 communes de l'Eure.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Pont-Farcy a changé de département ; elle a quitté le Calvados pour rejoindre la Manche où elle a intégré la commune de Tessy-Bocage.

Le périmètre de l'arrondissement de Vire, comme du canton du même nom, a été réduit en conséquence.

La commune de Vannecroq, commune de l'Eure, a quitté la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

La commune de Saint Gatien des Bois a quitté également cette intercommunalité pour rejoindre celle de Cœur Côte Fleurie.

Au 31/12/17, la communauté de communes de Cambremer a été dissoute. Ses communes ont été rattachées aux communautés de communes voisines :

- 6 à Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- 10 à Blangy Pont-l'Évêque Intercom,
- 6 à la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Le Calvados comprend 25 cantons, 6 circonscriptions législatives et 4 arrondissements.

Le siège de la préfecture du Calvados est située à Caen. Le préfet est Laurent Fiscus et le secrétaire général Stéphane Guyon.

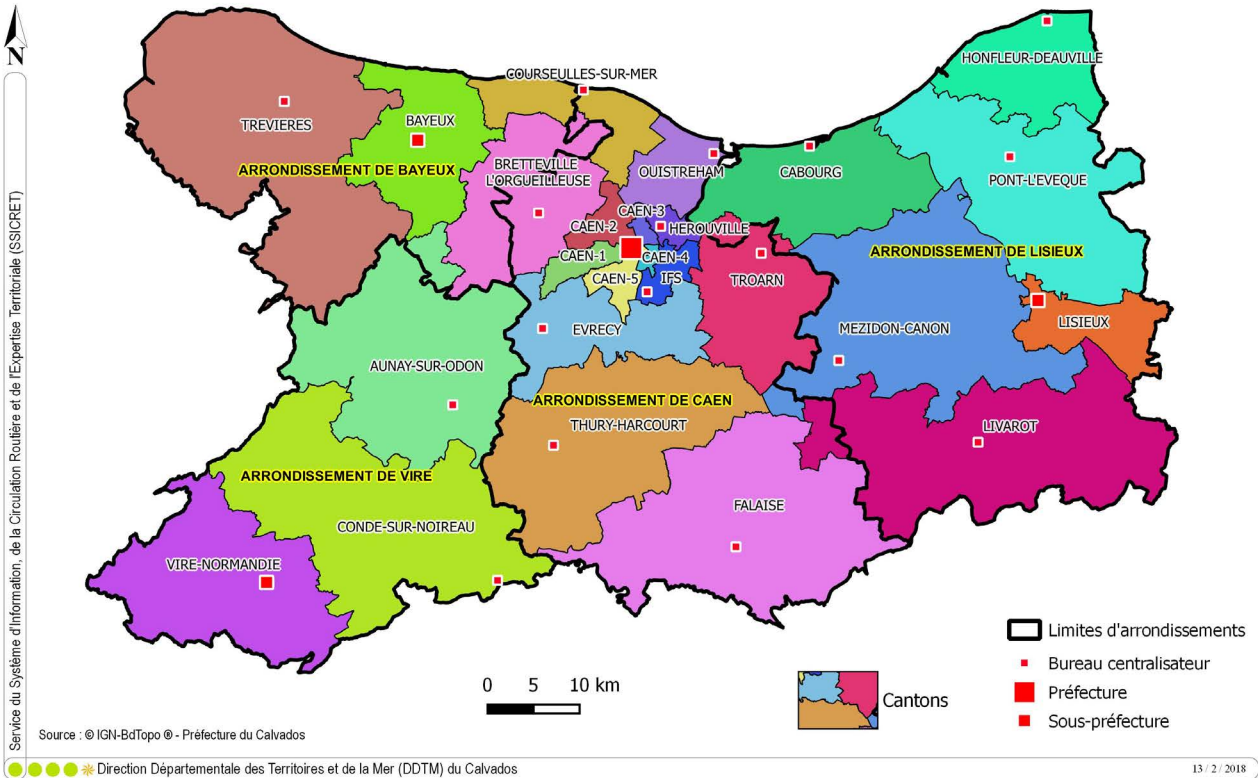
4 arrondissements

Lisieux
Bayeux
Vire
Caen

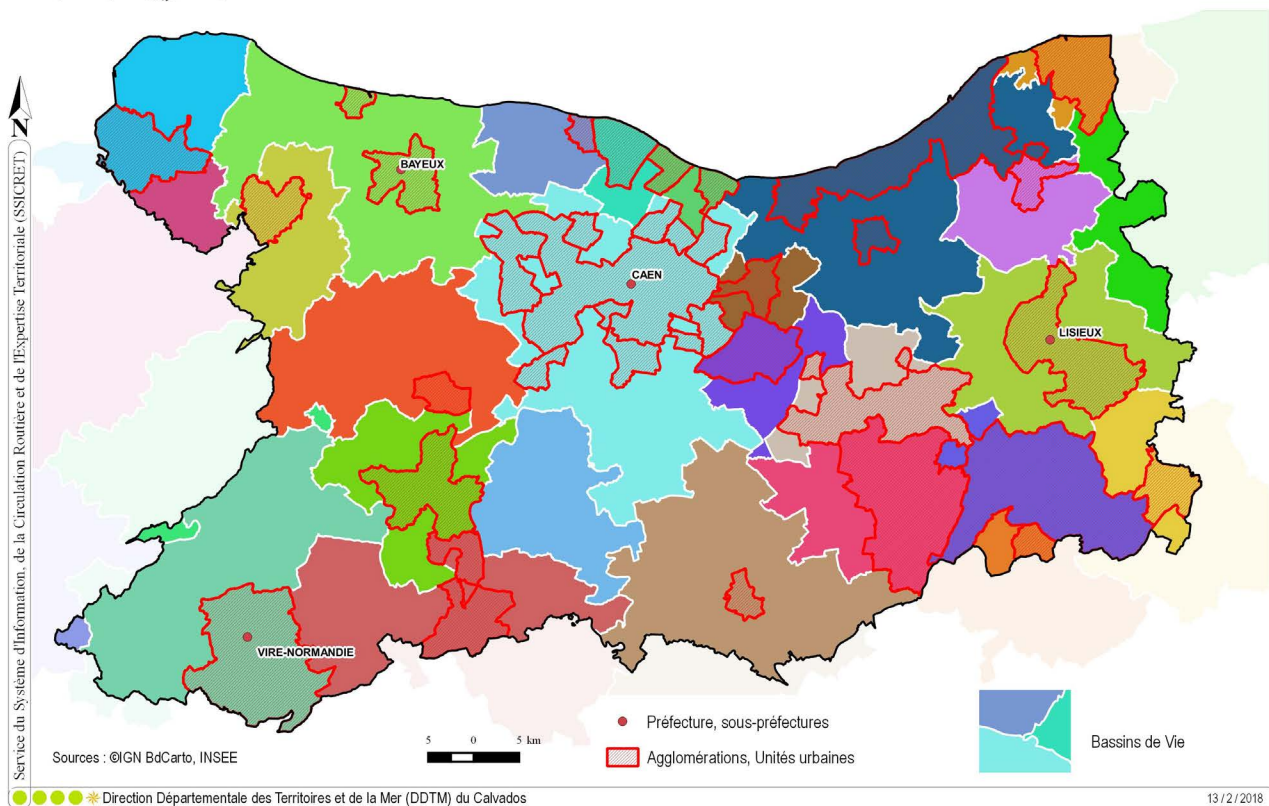
Les sous-préfets

Patrick Venant
Vincent Ferrier
Richard Mir
Stéphane Guyon

Arrondissements et cantons du Calvados



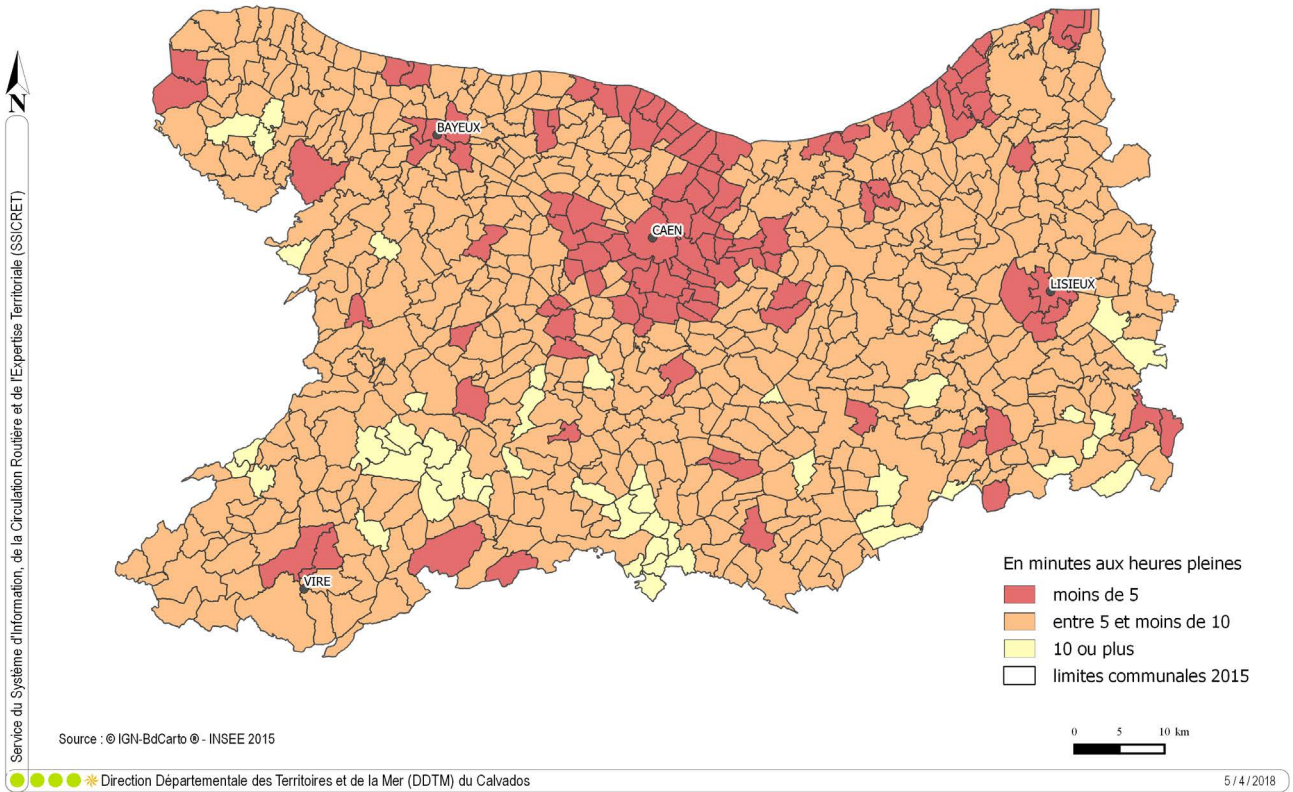
Bassins de vie - Agglomérations ou Unités urbaines dans le Calvados



- Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.
- Agglomération : si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.



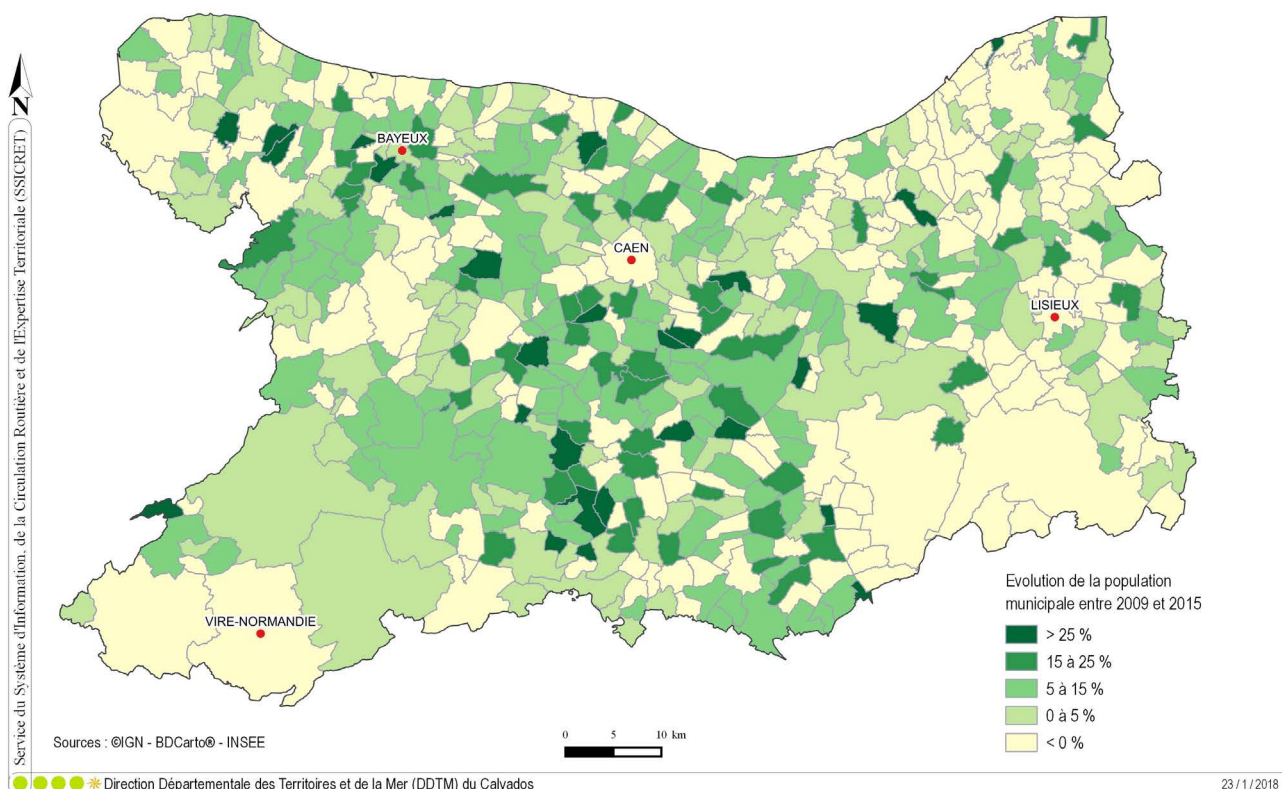
Temps moyen d'accès aux équipements de la vie courante



La démographie et l'économie



Evolution de la population municipale entre 2009 et 2015



Au 1^{er} janvier 2018, on dénombre 693 042 habitants dans le Calvados (population municipale 2015) et 537 communes. La population a augmenté de 1,9 % par rapport à 2009, soit 12 727 habitants supplémentaires.

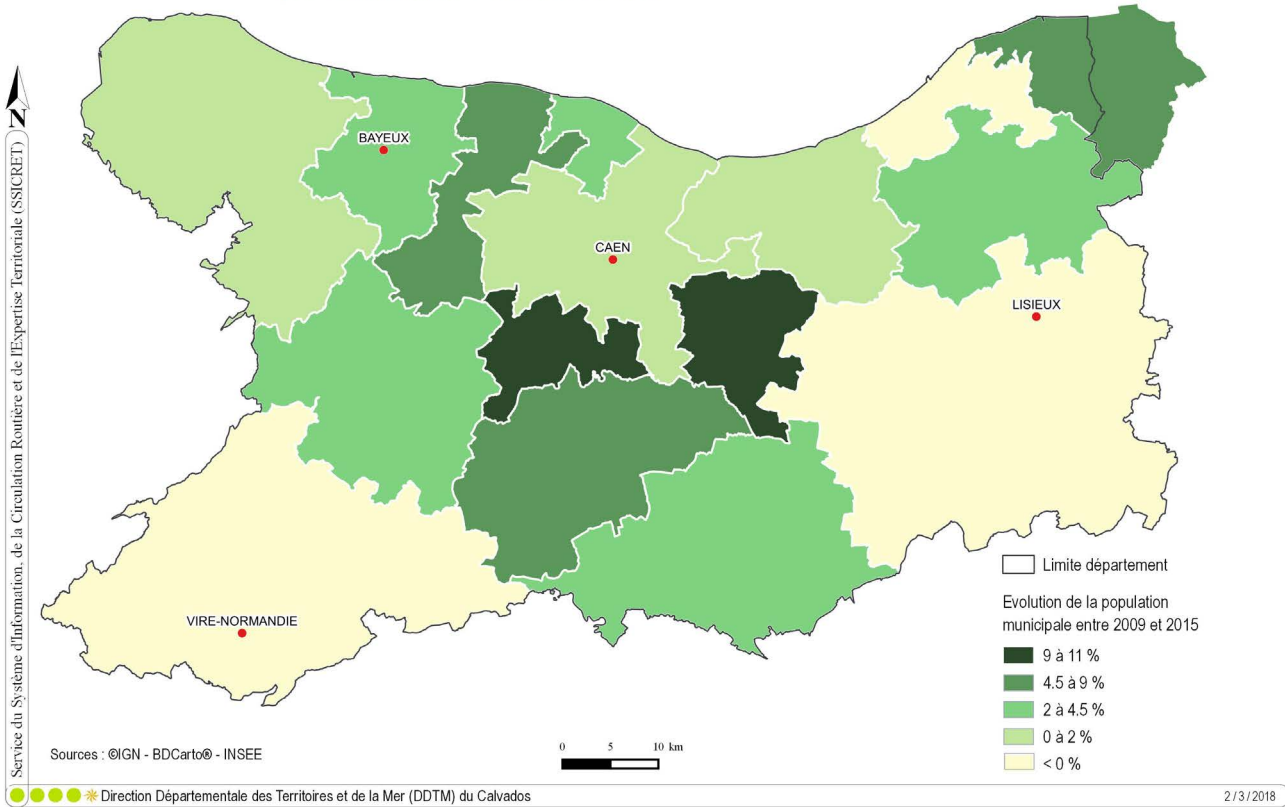
La majorité des communes (55 %) a connu une augmentation de la population supérieure à l'augmentation départementale et 5 % des communes ont vu leur population augmenter de plus de 25 %.

35 % des communes ont connu une baisse de leur population et près de 2 % n'ont connu aucune évolution.

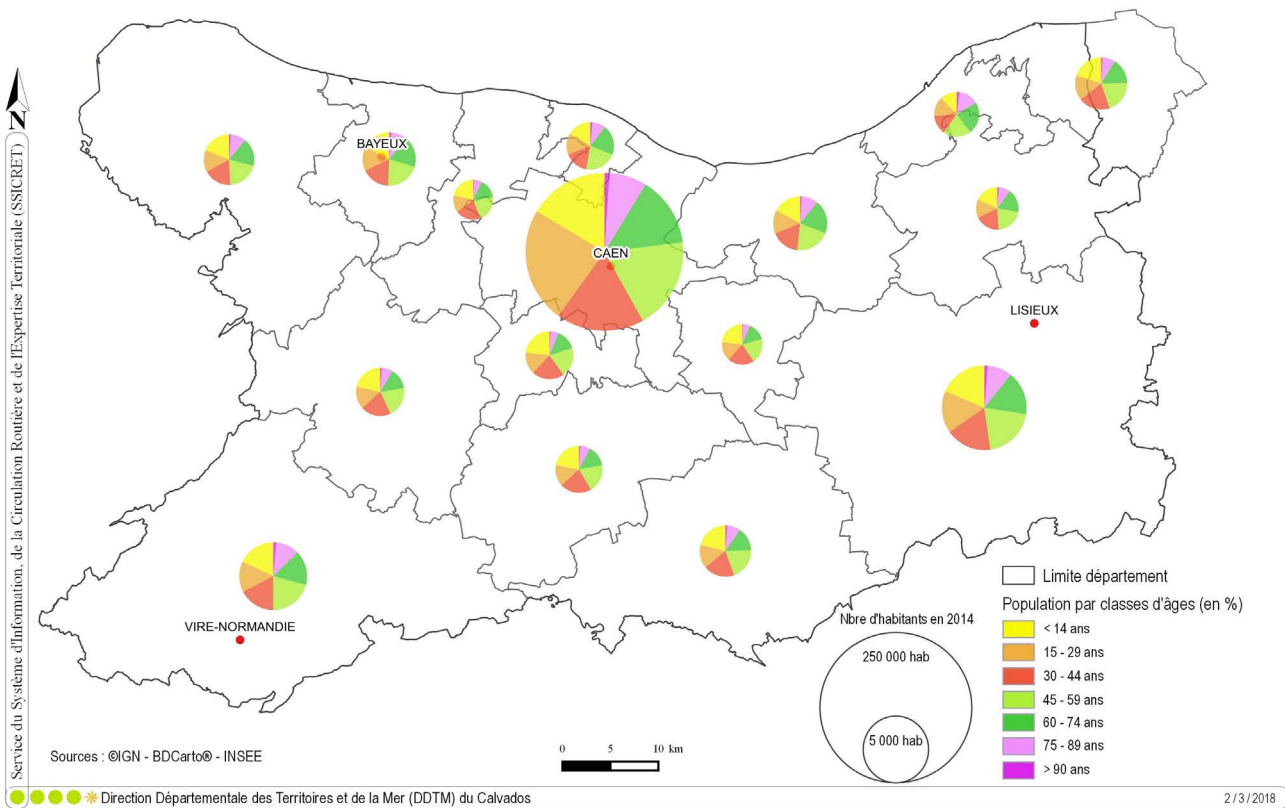
Les 5 communes nouvelles les plus peuplées au 1^{er} janvier 2018, sont :

- Vire-Normandie : 17 650 habitants
- Mézidon-Vallée-d'Auge : 9 922 habitants
- Souleuvre-en-Bocage : 8 762 habitants
- Saint-Pierre-en-Auge : 7 835 habitants
- Condé-en-Normandie : 6 834 habitants

Evolution de la population municipale entre 2009 et 2015 par communauté de communes



Structure de la population en 2014 par communauté de communes

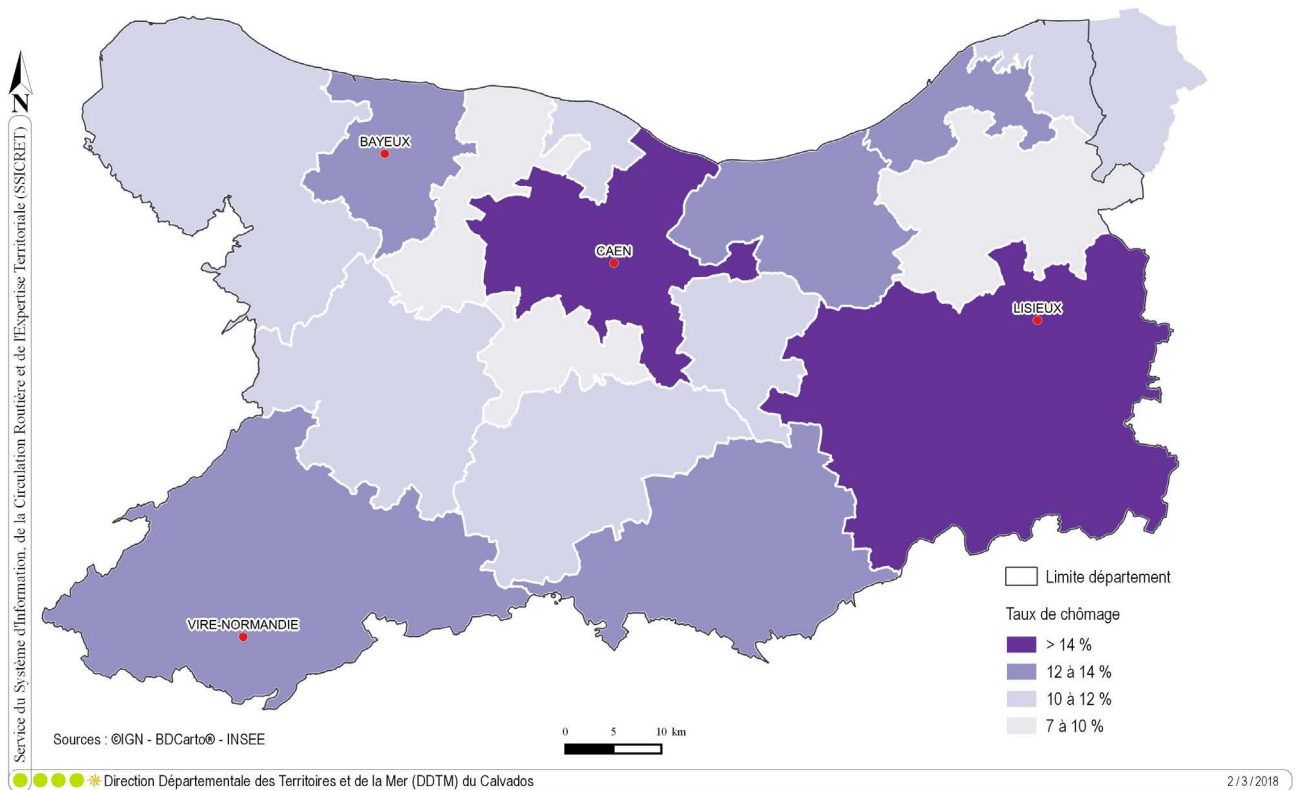


La classe d'âge la plus représentée, en 2014, est celle des 45-59 ans.

Toutefois, pour les CdC de Val Es Dunes, Cingal-Suisse Normande, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Pays de Honfleur-Beuzeville, Seules Terre Mer, Pré-Bocage Intercom et Pays de Falaise, la classe d'âge la plus représentée est celle des moins de 14 ans.

Pour la CdC Cœur Côte Fleurie, ce sont les 60-74 ans qui sont les plus représentés.

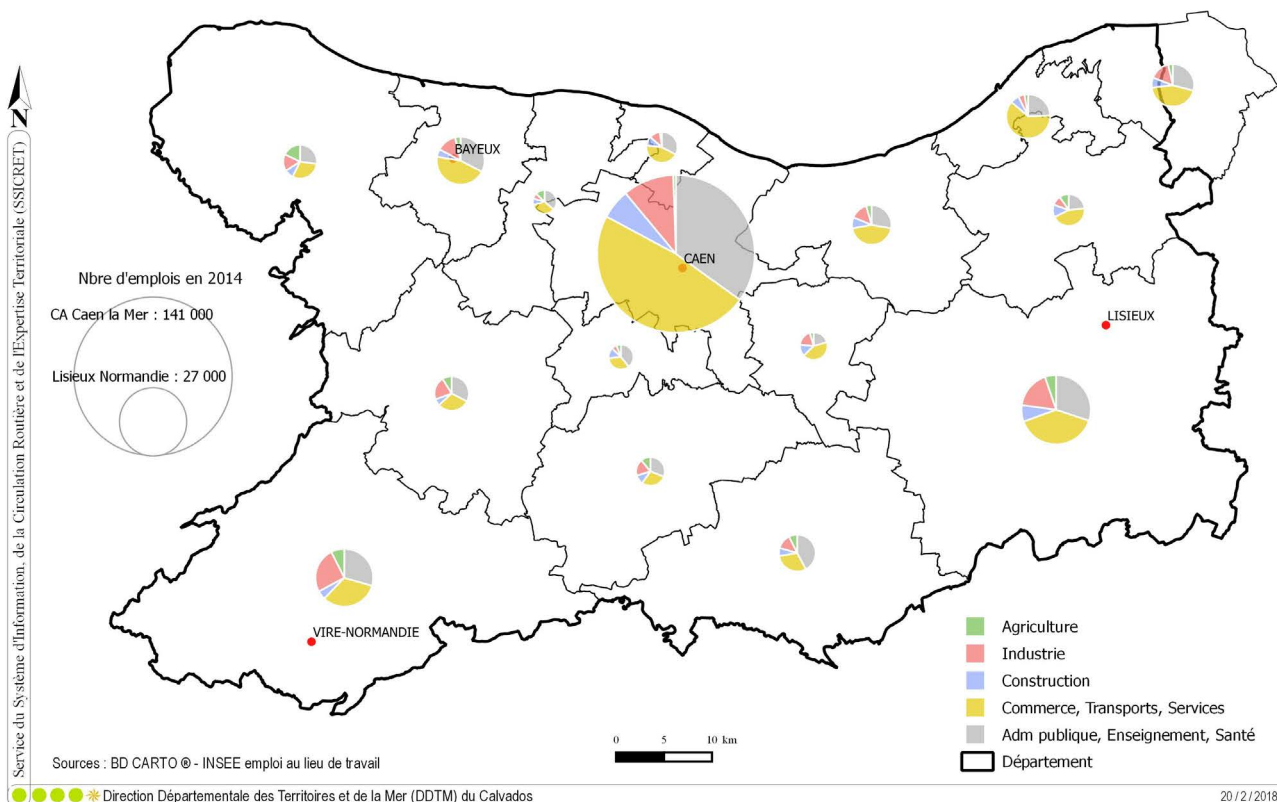
Taux de chômage en 2014 par communauté de communes



Pour l'ensemble des intercommunalités, le nombre de chômeurs s'élève à 41 641 en 2014, soit un taux de chômage de 13 %.

La CU de Caen la Mer, la CA de Lisieux Normandie, les CdC Cœur Côte Fleurie et Bayeux Intercom connaissent un taux supérieur à cette moyenne.

Emplois par secteur d'activité en 2014 par intercommunalité



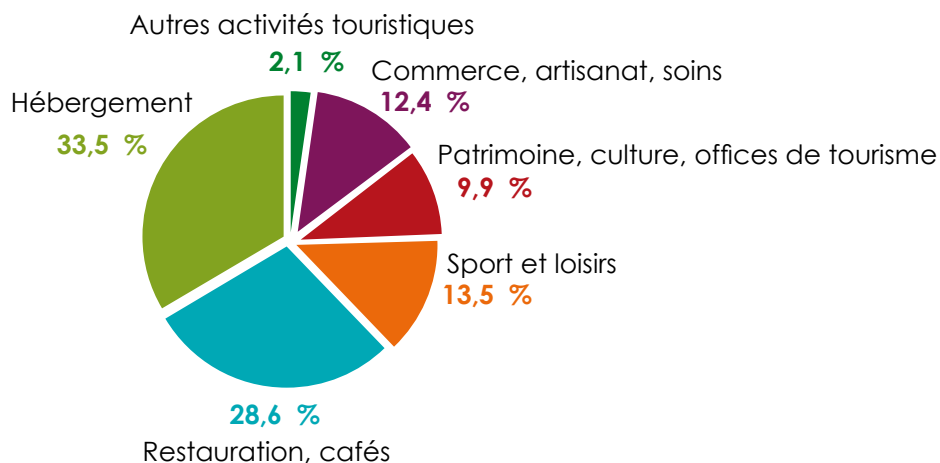
L'emploi touristique est porté par l'hébergement, la restauration et les cafés sur le littoral.

Répartition de l'emploi touristique par zone touristique et activité touristique en 2014

Nombre d'emplois touristiques	En moyenne annuelle	En moyenne en juillet-août
Calvados	14 790	19 450
Bessin	1 780	2 540
Bocage, Suisse normande, Pays de Falaise	820	1 020
Caen – Côte de Nacre	5 210	6 660
Côte Fleurie	5 760	7 650
Pays d'Auge	1 220	1 580

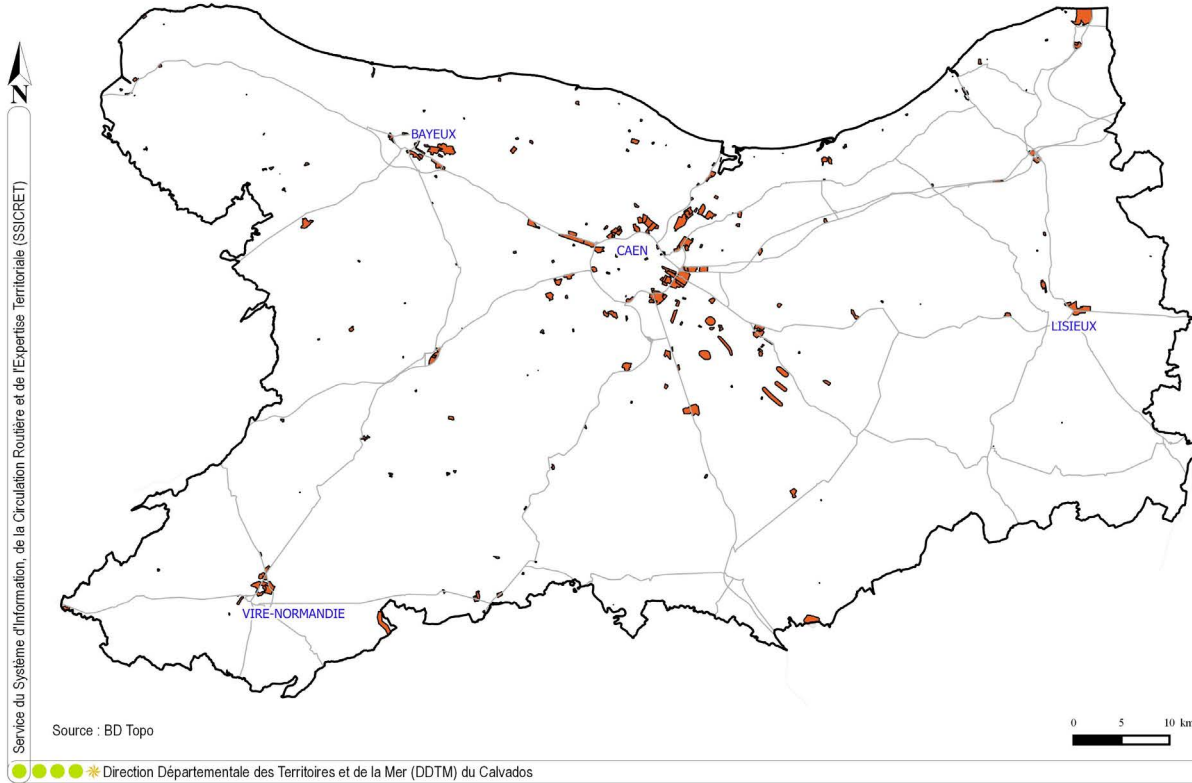
Dans le Calvados, le tourisme représente respectivement 12,2 % et 16 % des emplois commerciaux, de transports et de services en moyenne annuelle et en moyenne en juillet-août.

Structure de l'emploi touristique par activité (en %)





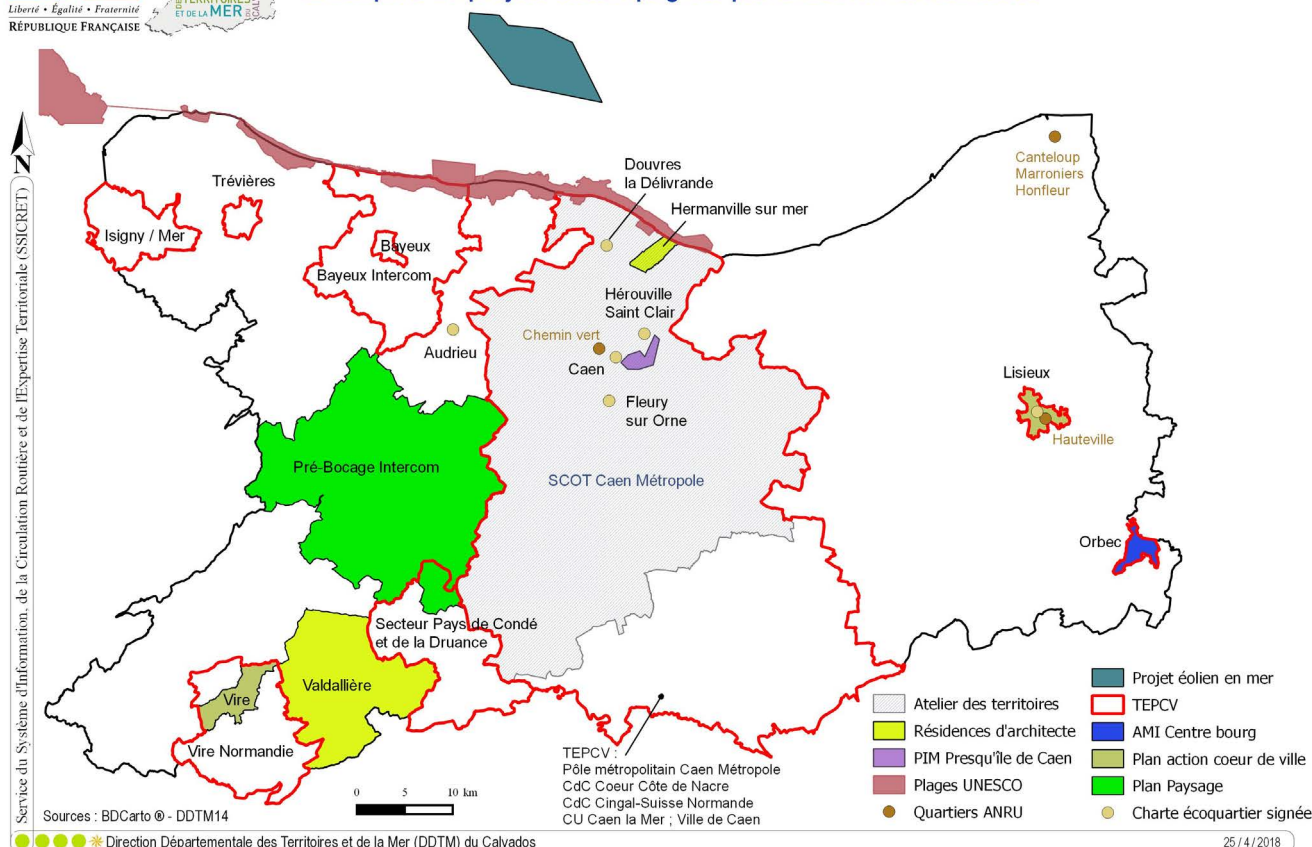
Surfaces d'activité industrielles ou commerciales



Les territoires de projet



Exemples de projets accompagnés par la DDTM du Calvados



- **Atelier des territoires** : La communauté urbaine de Caen la Mer lauréate à l'appel à projet nationale sur le thème « mieux vivre ensemble dans le péri-urbain autour de la métropole Caennaise » ;
- **Résidences d'architecte** : Le projet de résidence d'architecte est un temps d'immersion, de réflexion et de création proposé aux professionnels de l'architecture, de l'aménagement du territoire et de la culture sur un territoire donné ;
- **PIM Presqu'île de Caen** : Projet d'intérêt majeur sur un territoire de 300 hectares à cheval sur 3 communes (Caen, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville) ;
- **Plages de l'UNESCO** : Projet de classement des plages du débarquement ;
- **Quartier ANRU** : Quartier faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine : voir page 32 ;
- **Projet éolien en mer** : voir page 43 ;
- **Plan d'action Cœur de Ville** : Vire et Lisieux retenues au niveau national pour bénéficier du plan d'action ;
- **Plan Paysage** : Pré-Bocage Intercom lauréat à l'appel à projet national « plan paysage » ;
- **Les quartiers durables**
Fleury-sur-Orne a signé la charte écoquartier le 29 juin 2017. 6 communes au total ont signé la charte écoquartier du Ministère : Caen, Audrieu, Hérouville Saint-Clair, Lisieux, Douvres-la-Délivrande et Fleury-sur-Orne ;
- **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Revitalisation des centres-bourgs**
Orbec a été sélectionné à l'appel à manifestation d'intérêt national porté par le ministère du logement, l'Anah et le CGEDD sur la revitalisation rurale des centres-bourgs. La phase d'étude qui

s'est déroulée en 2016 a permis la mise en place d'une OPAH renforcée (sur 6 ans) sur le secteur du centre-bourg et va se poursuivre par le réaménagement de l'entrée du centre-bourg et un travail sur le linéaire commercial.

- **Appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)**

Le Calvados compte 13 territoires lauréats de l'appel à projets national en 2017 :

- * La ville de Caen, pour un accompagnement TEPCV de 666 667 € ;
- * Caen la mer, pour un accompagnement TEPCV de 666 667 € ;
- * Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole (convention mère) pour un accompagnement TEPCV de 1 066 667 € ; avec Cœur de Nacre et la communauté de communes du Cingal (convention fille) ;
- * Le pays de Condé et de la Druance, pour un accompagnement TEPCV de 500 000 € ;
- * Vire Normandie, pour un accompagnement TEPCV de 1 300 000 € ;
- * La ville de Bayeux et Bayeux Intercom, pour un accompagnement TEPCV de 552 305 € ;
- * La ville de Lisieux, pour un accompagnement TEPCV de 450 000 € ;
- * La ville d'Orbec, pour un accompagnement TEPCV de 246 960 € ;
- * Les communes de Trévières et d'Isigny-sur-Mer via un avenant passé avec le PNR des marais du Cotentin et de Bessin, pour un accompagnement global TEPCV de 144 000 €.

La transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) à permis de financer dans le territoire, l'installation de panneau photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics, la rénovation énergétique du patrimoine public, le déploiement de véhicules électriques en auto-partage, la promotion des éco-mobilités, l'installation et le suivi de ruches, la modernisation de l'éclairage public (passage à la LED), l'expérimentation de la redevance incitative par le déploiement de bacs à déchets pucés ...

L'habitat et la construction

Source : Service Construction, Aménagement et Habitat - DDTM

Un contexte territorial diversifié

La géographie et l'histoire du département ont façonné une diversité de territoires. Reposant sur une armature urbaine, composée d'un réseau de villes moyennes et de pôles relais, le département du Calvados représente 23 % du parc de logements de la Normandie (407 000 logements).

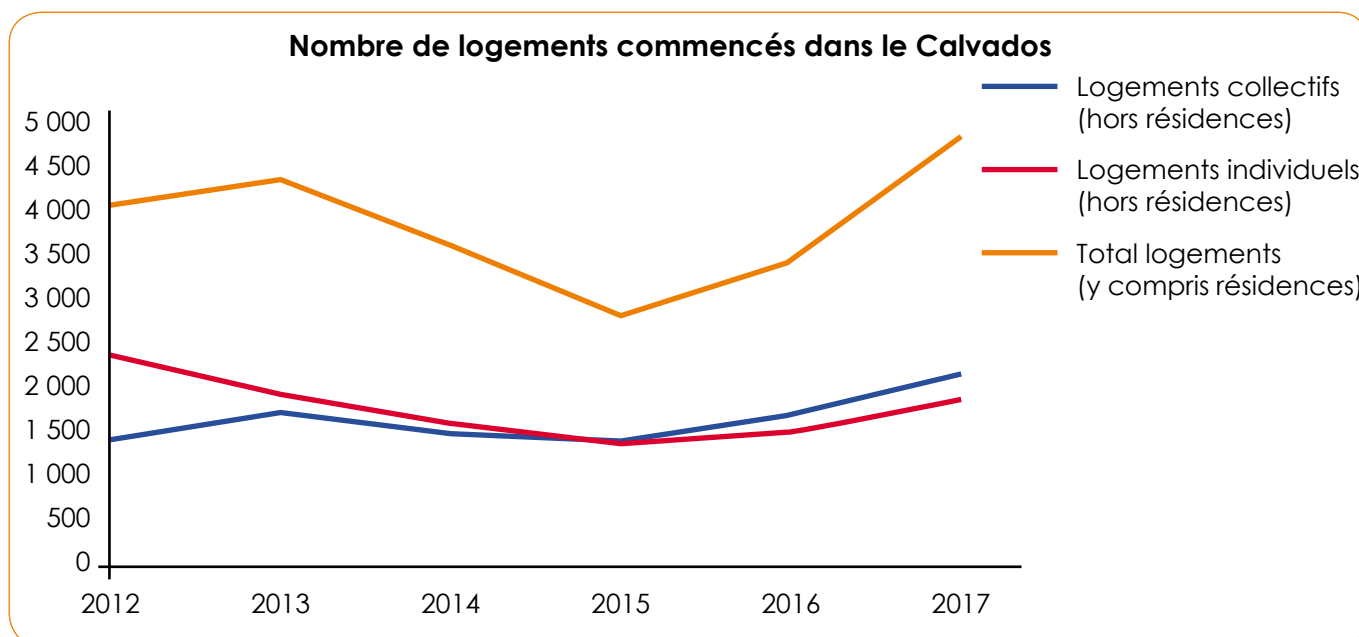
De par l'attractivité du littoral, la polarisation de l'agglomération caennaise et le très bon réseau routier irriguant l'ensemble du département, la plaine de Caen est confrontée à des concurrences foncières entre les usages urbains et agricoles de forte intensité. A contrario, dans le sud du département, un phénomène de vacance s'accroît dans les cœurs de ville, en partie lié au patrimoine de la reconstruction. En effet, les logements construits après la Deuxième Guerre mondiale n'offrent pas les mêmes qualités énergétiques et acoustiques que les logements neufs.

La construction neuve

Une dynamique de la construction neuve concentrée sur l'agglomération caennaise

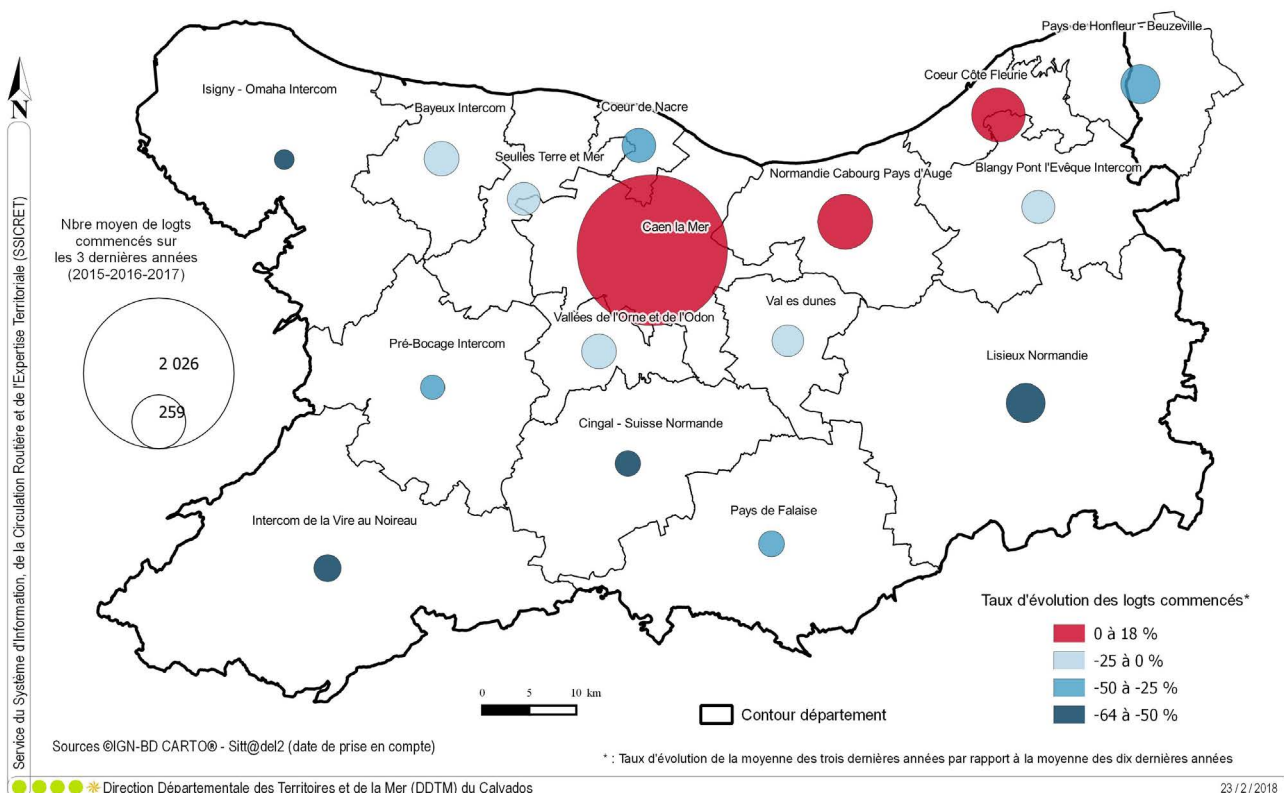
Les mises en chantier dans le Calvados ont progressé en 2017 (+41 %) pour les logements collectifs comme pour les logements individuels. En parallèle, le nombre d'autorisations délivrées pour du logement neuf a augmenté de 23 % durant l'année 2017 confirmant la reprise entrevue en 2016.

Les réservations de logements neufs sont en augmentation au troisième trimestre 2017 de 23 % à l'échelle de la région et de 36 % sur la communauté urbaine de Caen la mer (principal site de production de logements neufs sur le Calvados).



Source : Sit@del2 (date de prise en compte)

Tendance de la construction neuve par intercommunalité



La dynamique de production de logements neufs se concentre sur l'agglomération caennaise¹ qui est confrontée à un phénomène de périurbanisation avec une forte demande dans les communes périurbaines qui offre une typologie d'habitat recherchée à prix plus abordable que dans le centre urbain.

En revanche, les territoires à l'intérieur des terres et à l'ouest du Calvados sont confrontés à une détente du marché, et donc à une moindre attractivité pour la construction neuve, d'où l'attention particulière à leur porter et les dispositifs d'accompagnement de rénovation du parc existant.

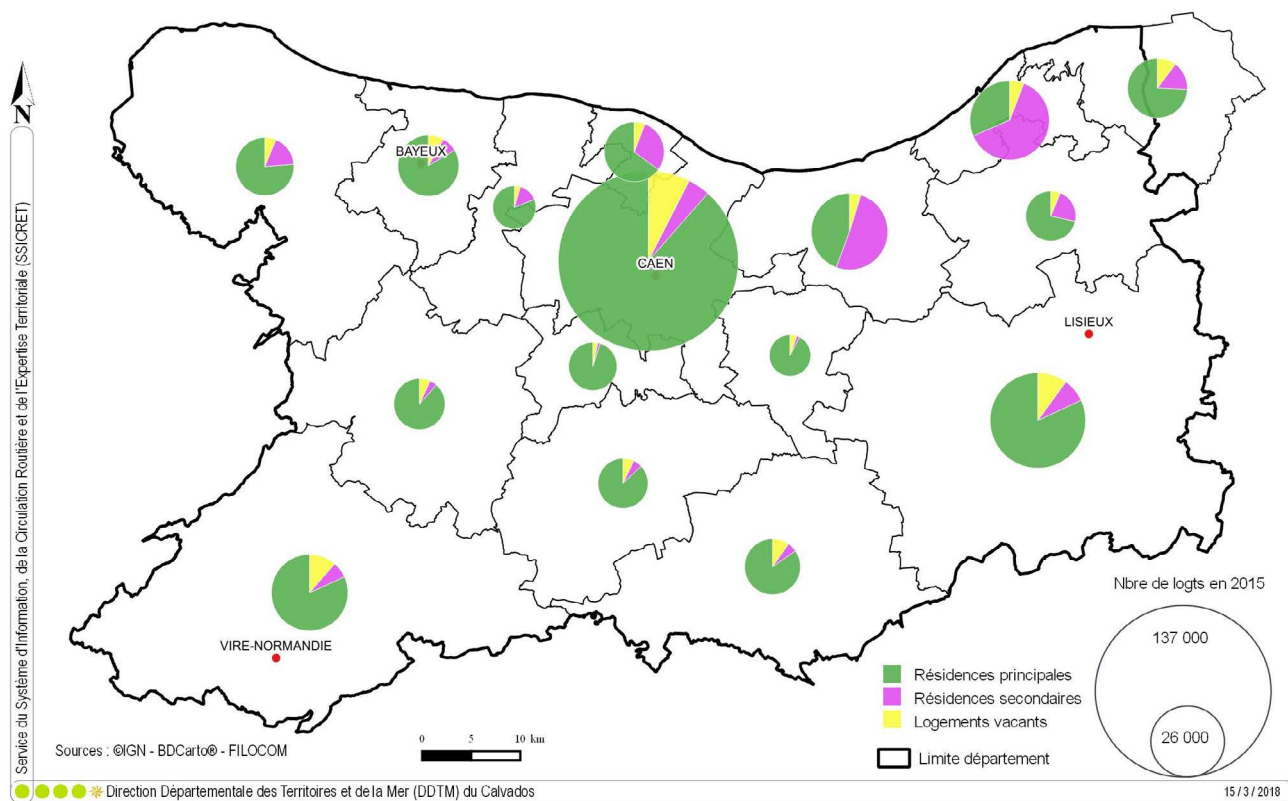
1 - Communauté urbaine de 50 communes, composée de 14 communes en B1 ; 22 en B2 ; le reste en C

Le parc de logements

Les principaux enjeux en matière d'habitat varient au sein du département en fonction du type de territoire.



Le parc de logements en 2015 par intercommunalité



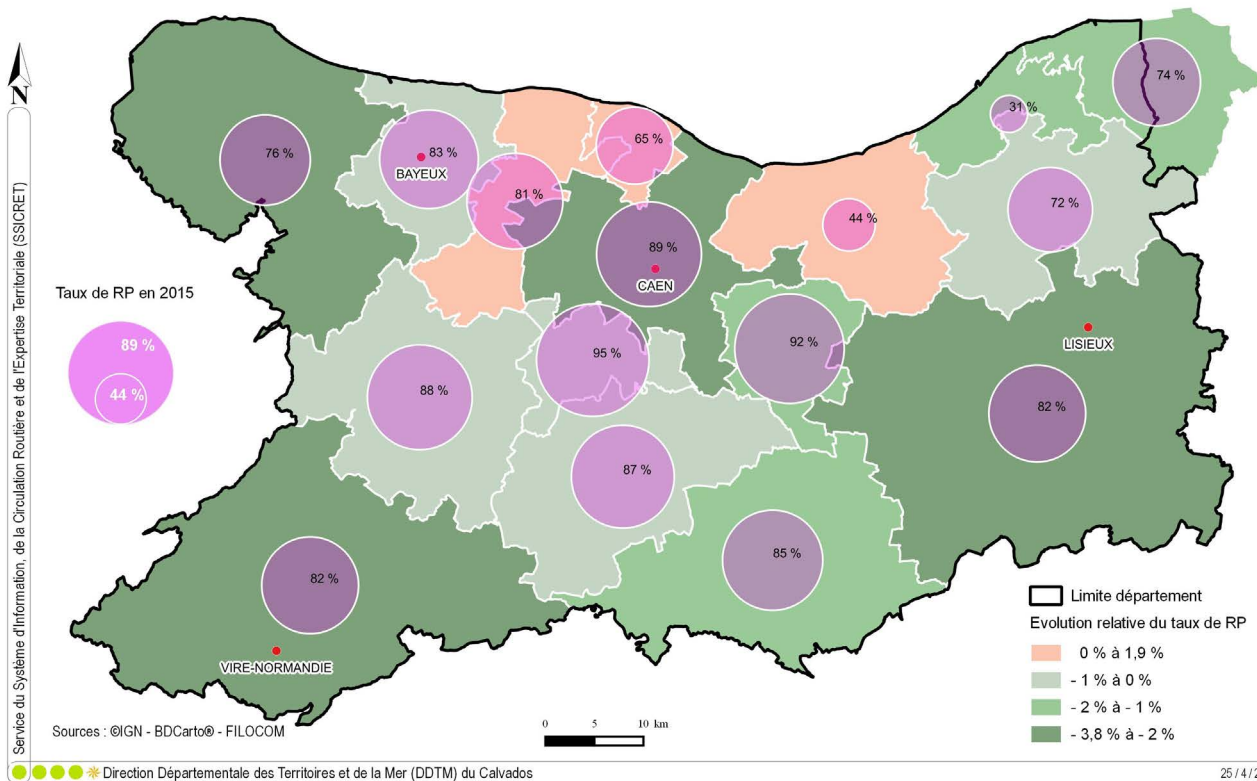
Le littoral est marqué par une problématique d'équilibre à trouver entre la part de résidences principales et la part de résidences secondaires, pour proposer une offre de logement abordable aux ménages les plus modestes.

Pour l'agglomération caennaise, les enjeux portent d'une part, sur l'amélioration de la mixité sociale dans le parc existant ainsi qu'entre certaines communes, et d'autre part, sur la polarisation de l'aménagement, dans un contexte de fusion intercommunale et de périurbanisation constante depuis les années 70 (la plaine de Caen fait partie des territoires les plus périurbanisés de France).

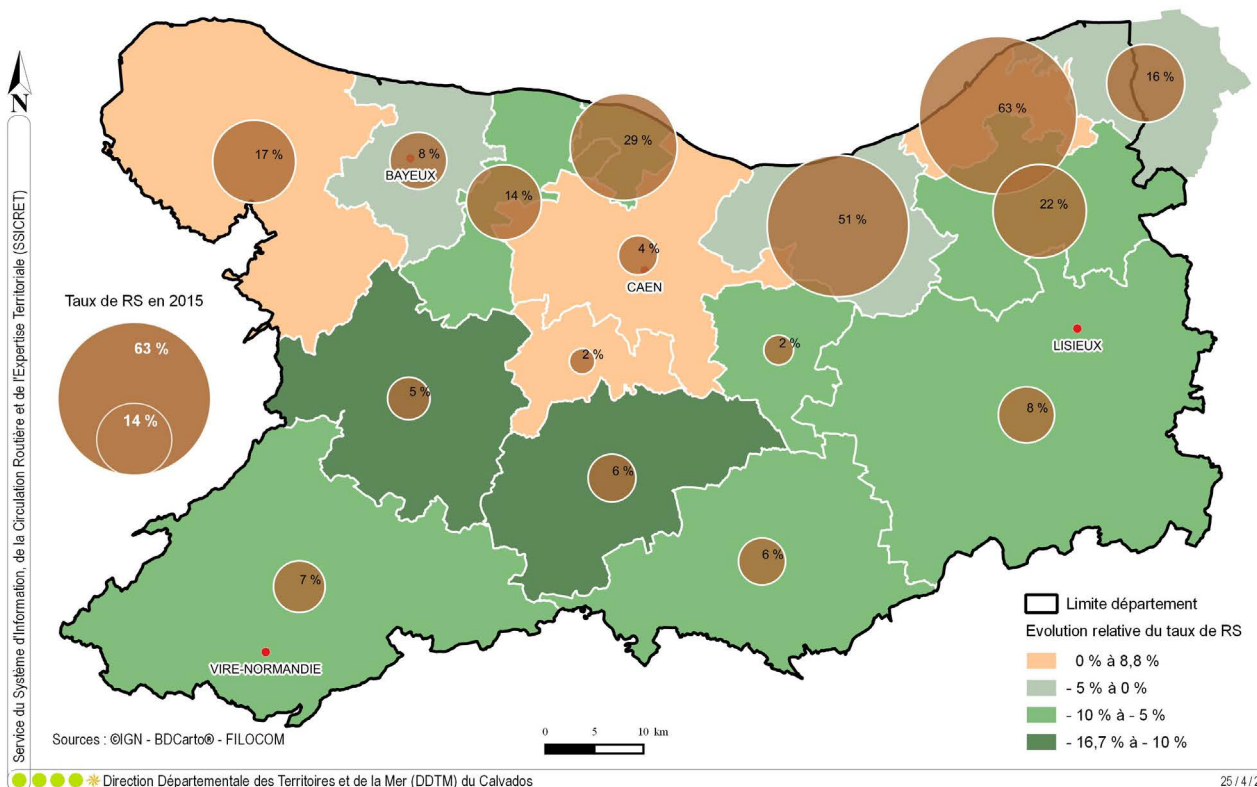
Pour les territoires situés en particulier dans l'Ouest et le Sud du département, l'enjeu est de répondre à une augmentation de la vacance de logement dans un marché immobilier détendu.



Part des résidences principales dans le parc et son évolution entre 2007 et 2015 par intercommunalité

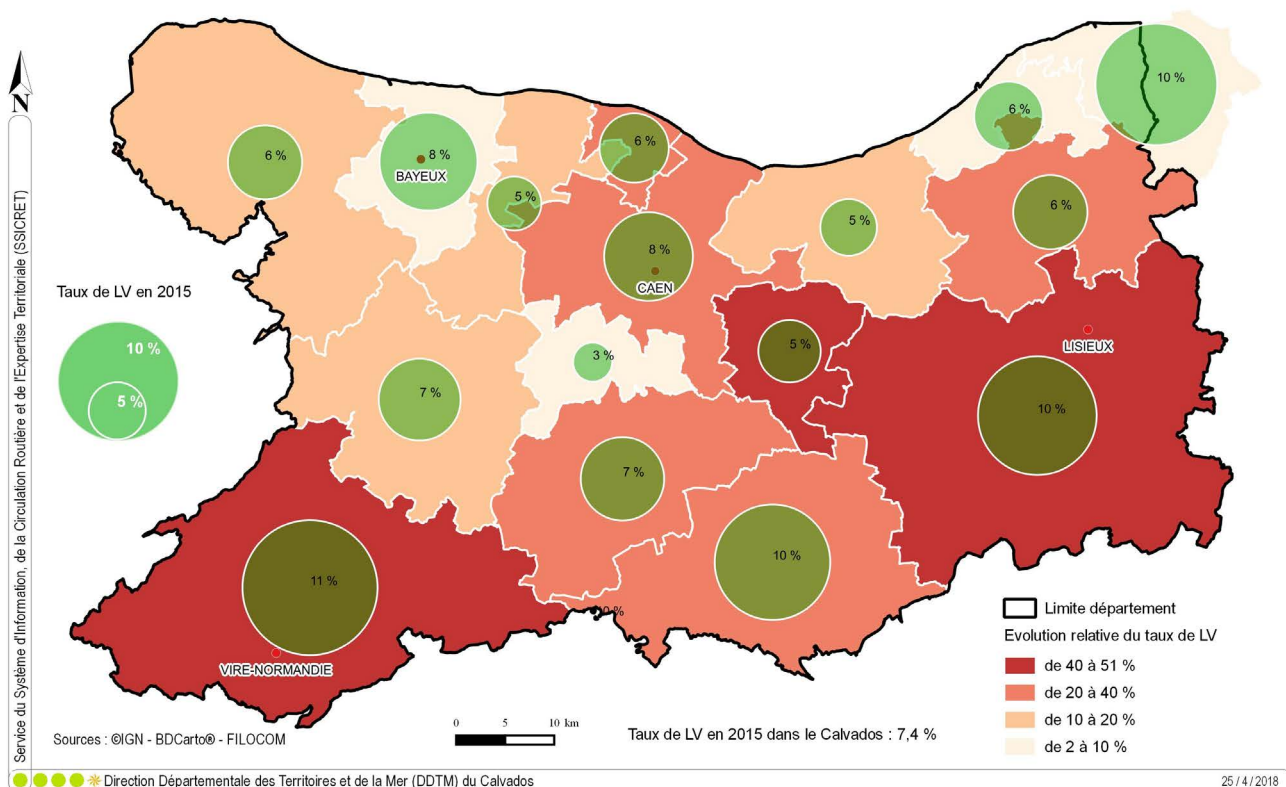


Part des résidences secondaires dans le parc et son évolution entre 2007 et 2015 par intercommunalité





Part des logements vacants dans le parc et son évolution entre 2007 et 2015 par intercommunalité



L'accès à la propriété a été recherché en dehors des pôles urbains, aboutissant à la construction de lotissements qui ne répondent plus aux normes énergétiques actuelles. De la même manière, le parc social construit durant les Trente Glorieuses ne répond plus aux normes actuelles et aux besoins des ménages en milieu rural. Également, de nombreux logements sont en sous-occupation du fait du vieillissement des personnes.

L'avenir de ces territoires passe par la revitalisation des centres-bourgs où se trouvent les pôles de commerces, de services et d'équipements pour accompagner le vieillissement de la population et proposer des loyers accessibles à des revenus modestes.

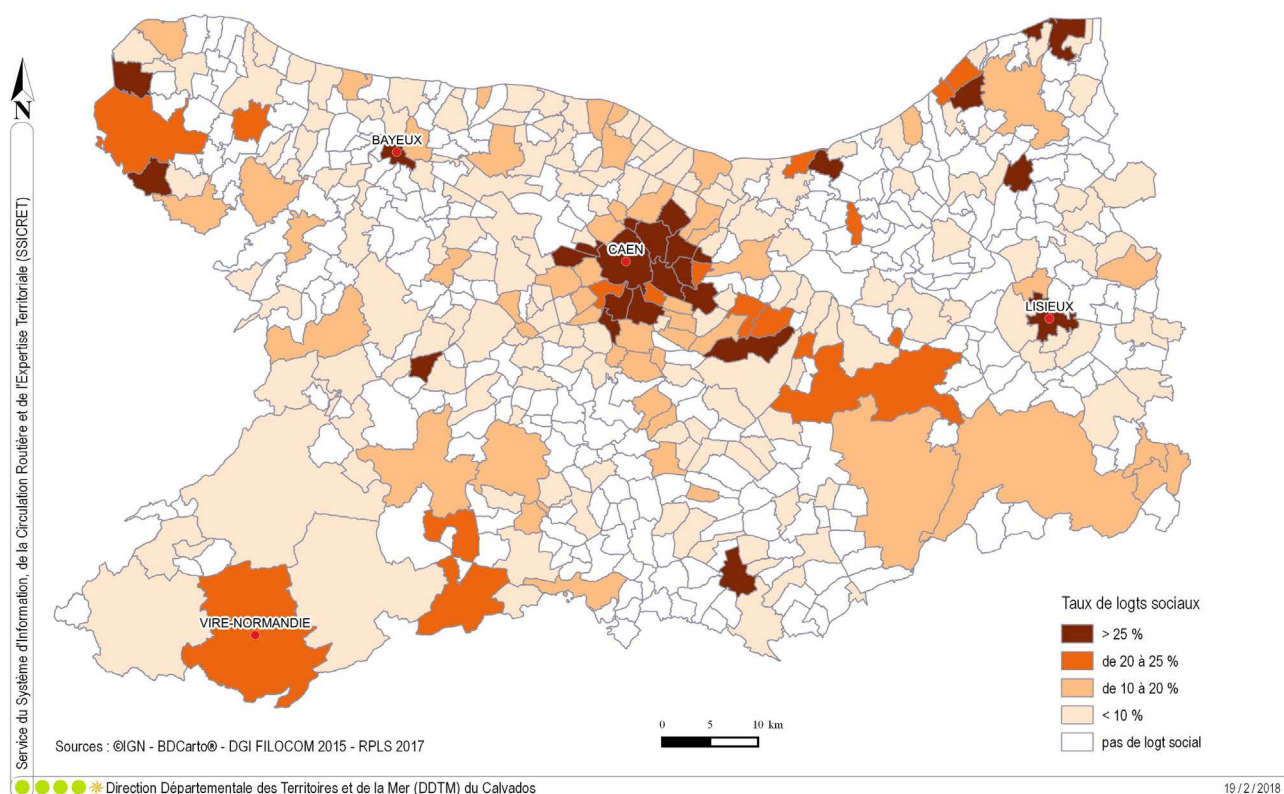
Le logement social

Le parc locatif social

Le parc locatif social dans le Calvados représente près de 55 000 logements, soit 17,5 % des résidences principales (20 % au niveau de la Normandie). La DDTM accompagne la production de logements sociaux pour les plus modestes (PLAi), en engageant 1,76 M€ en moyenne/an depuis trois ans.



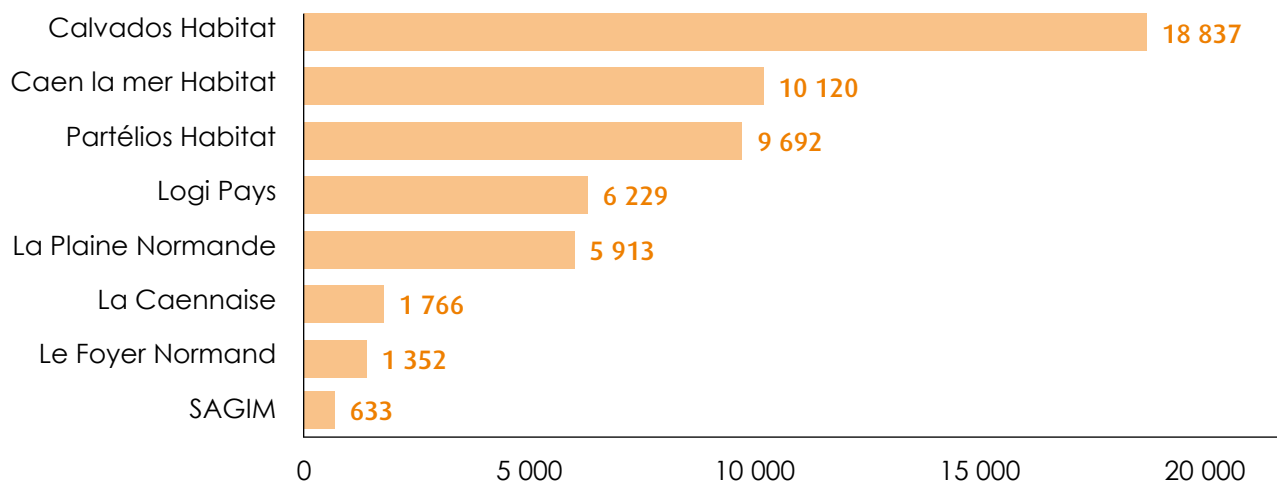
Parc du logement social en 2017



Afin de répondre aux enjeux de mixité sociale dans les quartiers, de coût du foncier dans les centres urbains et de localisation pertinente des opérations de logement social (proximité directe avec les transports en commun, les services et les commerces), la DDTM priorise les aides à la pierre selon la localisation, la qualité des projets, les réponses apportées pour les ménages défavorisés et la typologie des logements (besoins en petits logements sociaux identifiés par exemple sur l'agglomération caennaise). Il s'agit également de soutenir des opérations d'acquisition-amélioration, afin d'accompagner la revitalisation des cœurs de ville.

Logements proposés à la location au 01/01/17	54 940
Taux de vacance	1,48 %
Taux de mobilité	10,87 %
Taux de logements sociaux par rapport aux résidences principales	17,51 %

Nombre de logements pour les principaux organismes de logement social

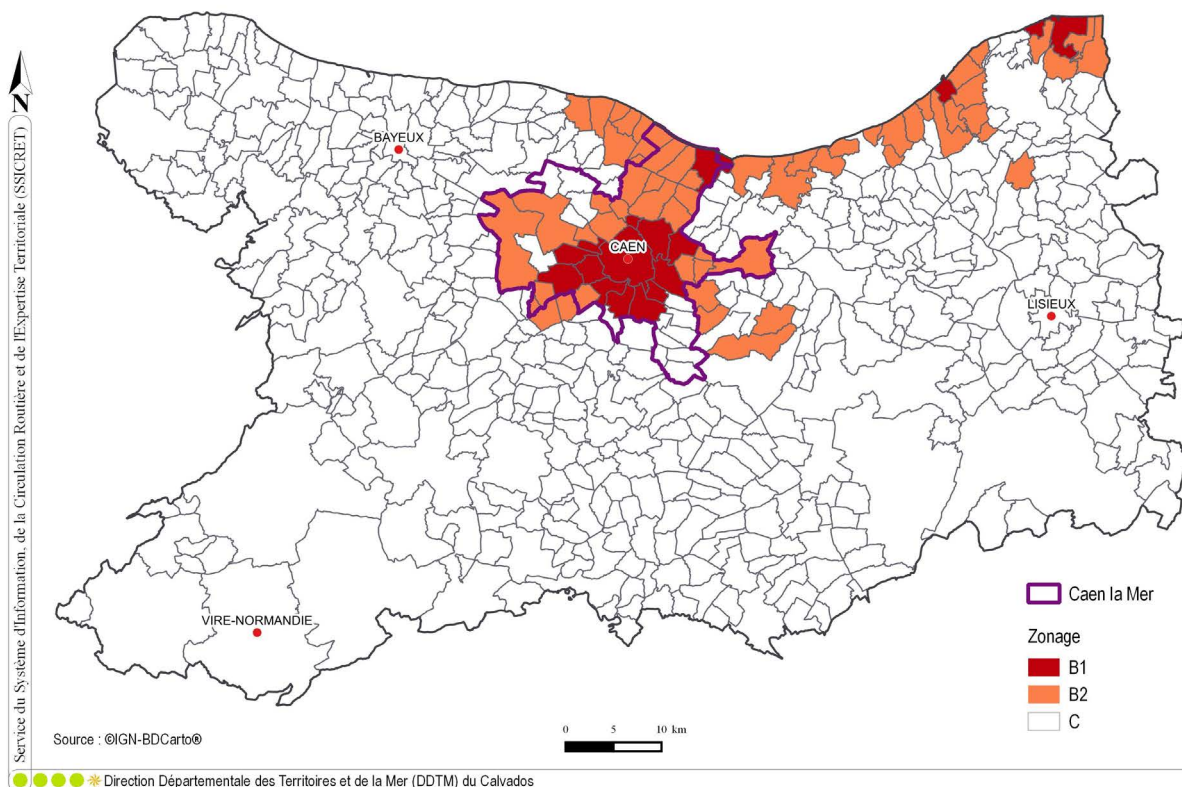


Source : RPLS 2017

Les zonages des politiques du logement



Le zonage A, B, C



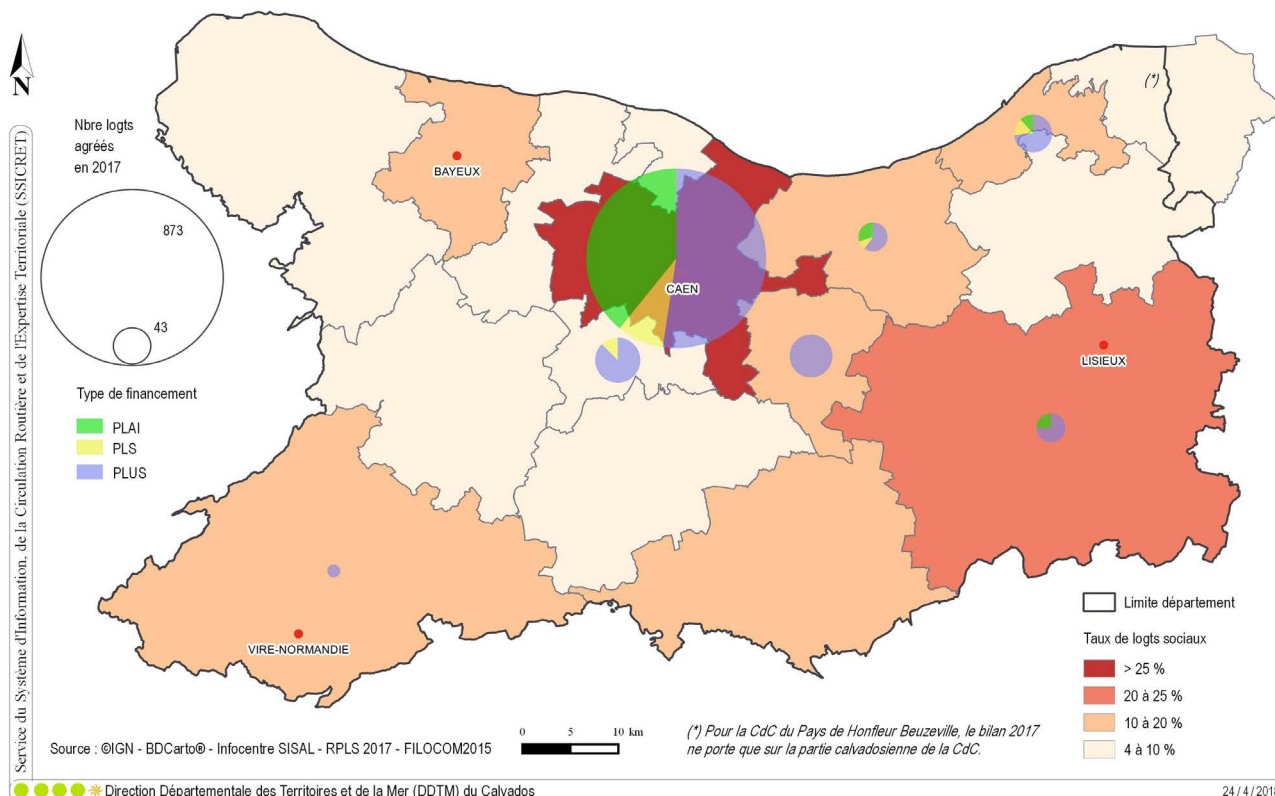
Deux zonages co-existent dans l'approche du logement social :

- **Le premier, le zonage 1,2,3, dit « PLI »**, (prêt locatif intermédiaire), créé en 1978 entre dans le calcul des aides personnelles au logement (AL et APL). Il est également employé afin de déterminer les plafonds maximums des loyers PLAI et PLUS.
- **Le second, le zonage dit « A, A bis, B1, B2 et C »**, caractérise la tension du marché. Il sert de base à de multiples dispositifs :
 - * Dispositif d'investissement locatif pour les particuliers : plafonds de loyers et de ressources pour les locataires ;
 - * Dispositif « Louer abordable » ;
 - * Dispositif d'investissement locatif pour les investisseurs institutionnels : taux de TVA réduit à 10 % en zones A et B1 ;
 - * Dispositif d'investissement locatif dans les logements anciens nécessitant des travaux de rénovation « Borloo ancien » : plafonds de loyers et de ressources pour les locataires ;
 - * Prêt à Taux Zéro (PTZ) : plafonds de ressources, tranches, quotités et plafonds d'opération ;
 - * Prêt social de Location-Accession (PSLA) : plafonds de ressources, de loyers et de prix ;
 - * Prêts conventionnés : plafonds de ressources ;
 - * Logement social : plafonds de ressources et plafonds de loyer du Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) et plafonds de loyer du PLS ;
 - * Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface en zone A ;
 - * Mobilisation du foncier public.

Activité en 2017



Logements locatifs sociaux agréés en 2017 par communauté de communes (*)



Agrément en 2017

PLAi ²	PLUS ³	PLS ⁴	PSCA ⁵
312 (dont 131 en résidence sociale)	538	77	115

1 042 logements sociaux ont été agréés en 2017 dont 11 % en accession sociale (PSLA) et 89 % en locatif social.

Le nombre d'agréments donnés pour les PLAi a continué d'augmenter en 2017 pour atteindre 34 % des agréments pour du locatif social. Un tiers de ces logements ont été fléchés pour des résidences sociales, ce qui répond aux besoins locaux. Également, la part de T1/T2 agréés (par rapport au nombre de logements ordinaires – hors résidence sociale) a augmenté passant de 48 % en 2016 à 54 % en 2017.

La mobilisation du foncier public

Le Préfet publie chaque année la liste des biens de l'État pouvant être cédés.

Dans le Calvados :

Falaise	Ancienne caserne Dumont d'Urville	2 789 m ²
Hérouville-Saint-Clair	Locaux de l'ancienne DRAAF	14 350 m ²

Les opérateurs peuvent bénéficier d'une décote sur la valeur du terrain sous réserve de la réalisation de logements sociaux.

Deux projets sont en cours de réalisation sur ces sites :

- Un foyer de jeunes travailleurs sur le site de la caserne Dumont d'Urville à Falaise
- Un projet d'habitat mixte mêlant activités, commerces et logements sur le site d'Hérouville-Saint-Clair.

2 - PLAi : Prêt locatif aidé d'intégration

3 - PLUS : Prêt locatif à usage social

4 - PLS : Prêt locatif social

5 - PSLA : Prêt social Location Accession

L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires, de l'Action et des Comptes publics. La délégation locale de l'Anah du Calvados se situe à la DDTM.

La mission de l'agence depuis plus de 45 ans est d'améliorer le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.

Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (OPAH) et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux.

Ses axes d'intervention prioritaires sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité (programme « Habiter mieux ») et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Dans le Calvados, comme au niveau national, le programme « Habiter Mieux » a amorcé une reprise de la dynamique de la rénovation énergétique en 2017. 400 logements de propriétaires occupants ont fait l'objet de subventions de l'Agence pour réaliser des travaux d'économies d'énergie, soit 60 de plus qu'en 2016 (soit une augmentation de 18 %).

Les dossiers déposés par les propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux d'autonomie sont en revanche en baisse de 36 % par rapport à 2016 (139 en 2017 contre 217 en 2016).

Dans le Calvados, 62 logements de propriétaires bailleurs privés ont été subventionnés, dont 91 % ont été réalisés dans les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et le reste en secteur tendu (tous en zone B1).

En complément, deux programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) à Caen et Vire sont en cours depuis mi-2016 et mi-2017 pour accompagner les copropriétés privées du parc de la reconstruction dans l'engagement des travaux.

Les dispositifs opérationnels de l'Anah, notamment les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Pour favoriser le repérage et l'accompagnement des ménages susceptibles d'être éligibles à ses aides, l'Anah développe des partenariats avec les collectivités compétentes en matière d'habitat. Elle finance ainsi la réalisation d'études et de dispositifs opérationnels tels que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), les protocoles territoriaux « Habiter mieux » et les programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC).

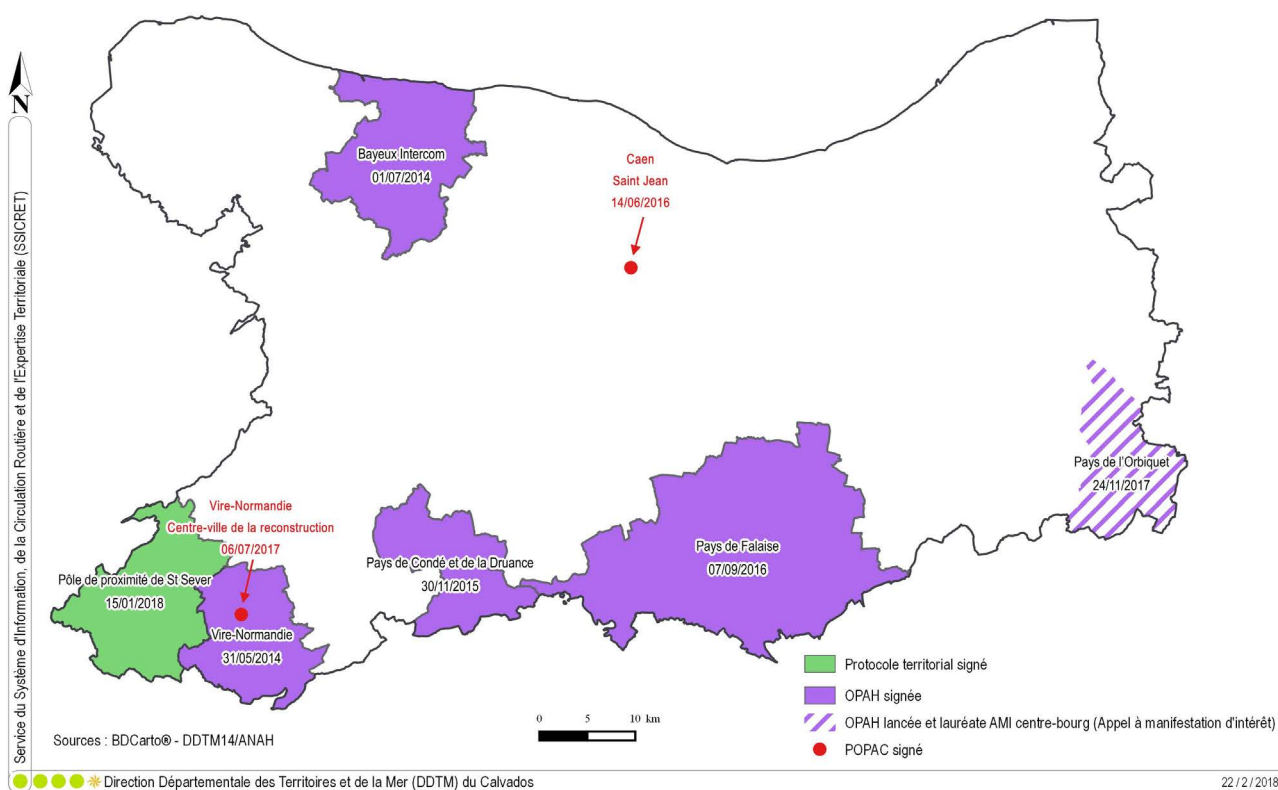
Une OPAH est un dispositif opérationnel qui permet à une collectivité compétente en matière d'habitat, en partenariat avec l'Anah, pendant une durée de 3 à 5 ans, d'accompagner les ménages dans la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Pendant la durée de l'opération, mais également en amont, de nombreuses actions de repérage et de sensibilisation sont menées pour trouver des ménages éligibles et susceptibles de réaliser des travaux subventionnés par l'Agence. Pendant la durée de l'opération, la collectivité maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, avec l'Anah, les frais de dossiers pour le montage des dossiers ainsi qu'à apporter une subvention complémentaire aux travaux subventionnés par l'Agence. Cela permet de réduire le reste à charge pour les ménages souhaitant réaliser des travaux, ou de permettre aux ménages de réaliser des travaux plus ambitieux ou de plus grande qualité. Une OPAH peut porter sur plusieurs thématiques (lutte contre la précarité énergétique, autonomie, lutte contre l'habitat indigne, accompagnement des copropriétés). Pour mener une OPAH, une étude pré-opérationnelle ou un bilan exhaustif de l'OPAH précédente doivent avoir été réalisés.

Un protocole territorial « Habiter mieux » est un dispositif partenarial mené par une collectivité compétente en matière d'habitat en partenariat avec l'Anah pour une durée d'un an, renouvelable si les résultats sont au rendez-vous. Son objectif est de favoriser le repérage de ménages propriétaires occupants éligibles au programme « Habiter mieux » de l'Anah : c'est-à-dire des ménages modestes souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pendant la durée du protocole, la collectivité apporte une aide complémentaire aux aides de l'Anah. Par contre, les frais de dossier doivent être avancés par les propriétaires. Pour mener un protocole, seul un diagnostic préalable succinct est demandé.

Un POPAC est un dispositif opérationnel de l'Anah visant à accompagner les copropriétés pour les inciter à se structurer et à réaliser les travaux nécessaires dès que possible. Dans le Calvados, un important travail est engagé pour favoriser la réalisation de travaux d'accessibilité et d'économies d'énergie dans les copropriétés des centres-villes reconstruits ainsi que pour favoriser la réalisation de travaux d'aménagement et d'embellissement des cours communes situées en cœur d'îlots dans les centres-villes de la reconstruction.



OPAH, protocoles territoriaux et POPAC au 15 janvier 2018 dans le Calvados

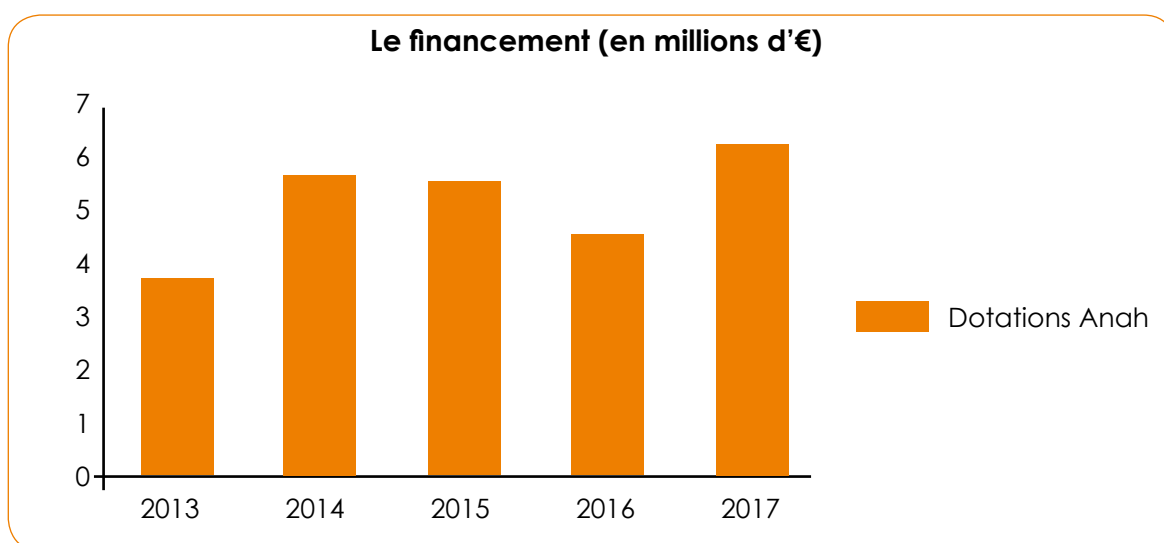


Les OPAH au 15 janvier 2018 dans le département du Calvados

5 en cours au 15 janvier 2018	Bayeux Intercom, Vire-Normandie, Pays de Condé et de la Druance, Pays de Falaise et Pays de l'Orbiquet
1 en projet en 2018	Cingal-Suisse Normande

De plus, au 15 janvier 2018, 1 protocole territorial « Habiter mieux » a été signé dans le département. Il concerne le pôle de proximité de St Sever. Plusieurs collectivités du département étudient la possibilité de renouveler leur protocole ou d'en signer un pour la première fois (Lisieux Normandie, Pré-Bocage Intercom et Caen-la-mer).

Évolution des logements rénovés



630 logements ont été rénovés en 2017 avec des subventions de l'Anah (contre 655 en 2016, 810 en 2015, 717 en 2013 et 349 en 2012), dont 62 logements locatifs et 568 logements de propriétaires occupants.

Les travaux les plus réalisés chez les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs sont les suivants :

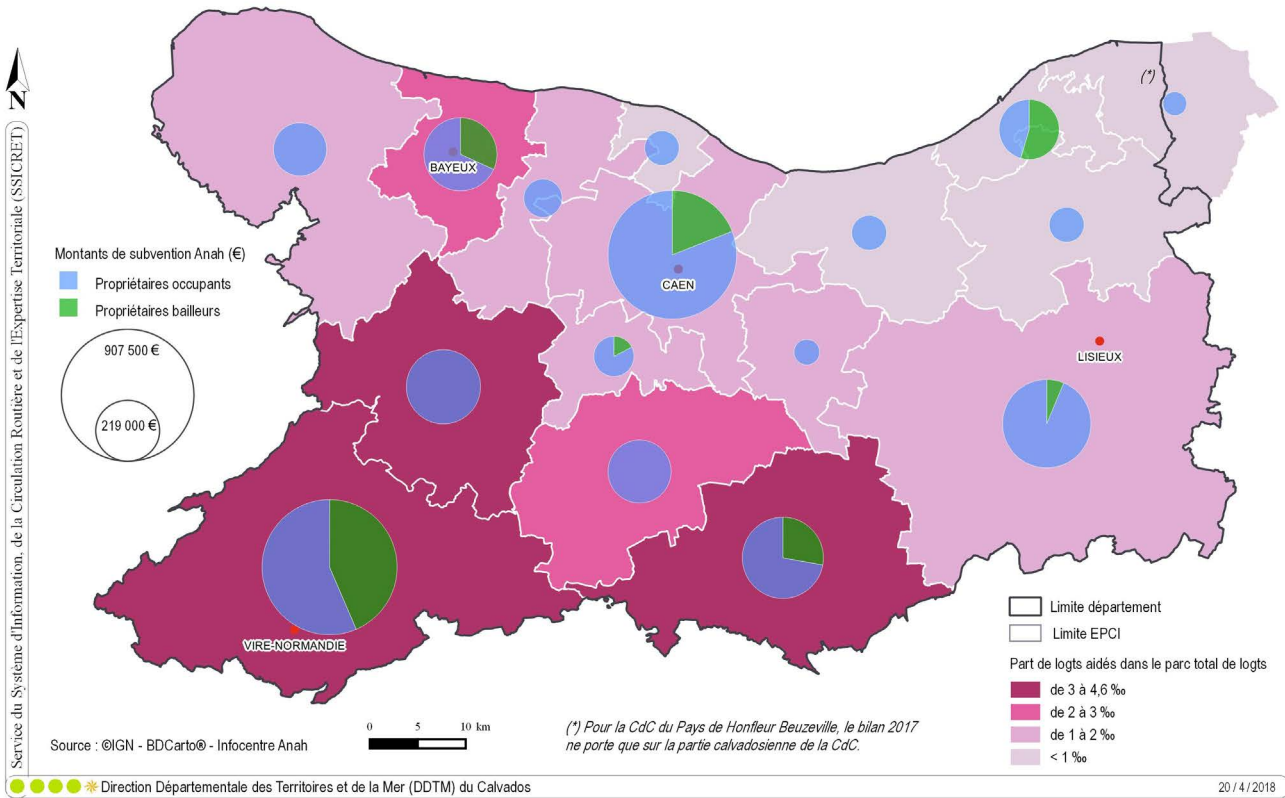
Pour les propriétaires occupants :

70 % des dossiers sont des dossiers de travaux d'économie d'énergie, 24 % des travaux d'autonomie ou de maintien à domicile et 5 % des travaux pour remettre en état un logement indigne ou très dégradé. Enfin, 2 dossiers de mise aux normes de l'installation d'assainissement individuel ont été engagés, à titre exceptionnel.

Pour les propriétaires bailleurs :

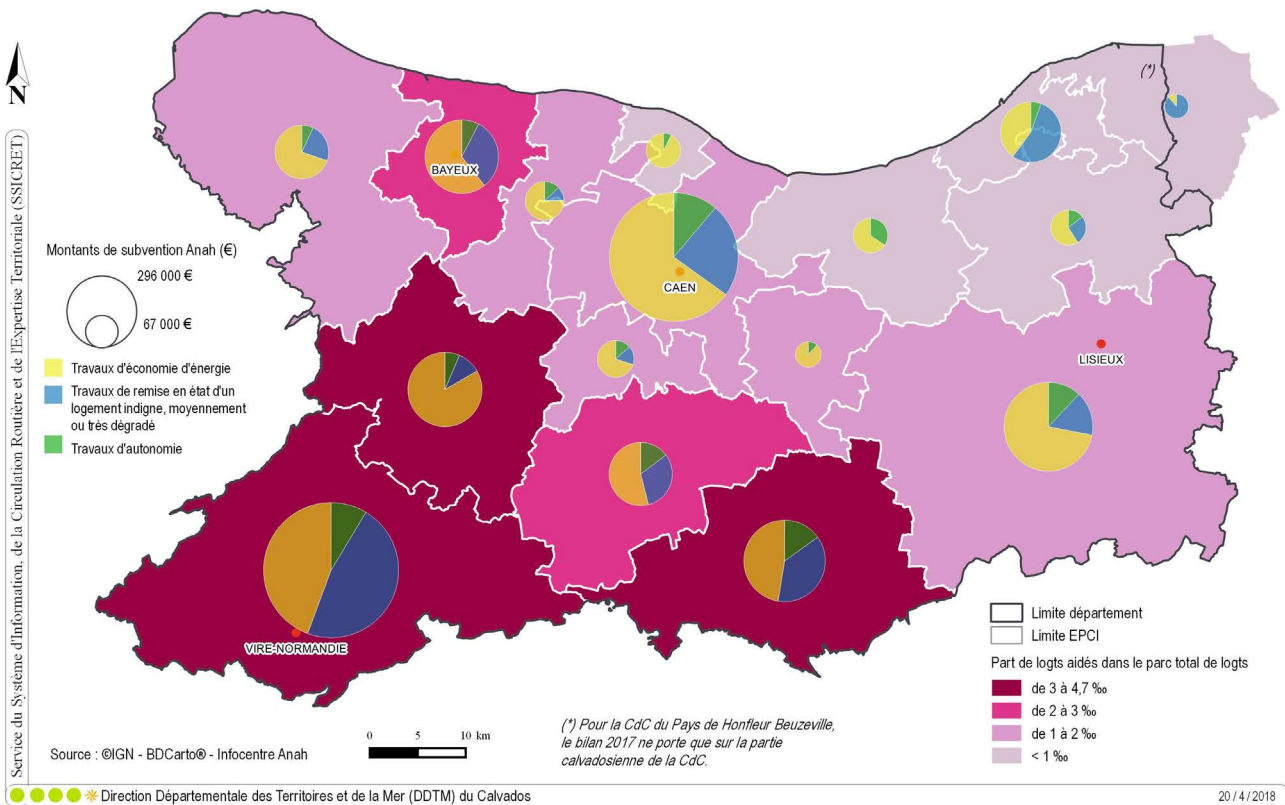
Les dossiers les plus nombreux sont les dossiers visant à réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (60 % des logements). Viennent ensuite les dossiers visant à remettre en état un logement moyennement dégradé (27 % des logements) et les dossiers visant à réaliser des travaux d'économie d'énergie (8 % des logements).

Anah - Logements aidés en 2017 par type de propriétaire



Les aides de l'Anah ont favorisé des travaux dans le parc résidentiel privé, en particulier les travaux de rénovation énergétique.

Anah - Logements aidés en 2017 par type de travaux



L'habitat indigne

La DDTM anime et pilote le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et assure son organisation matérielle, via notamment :

- le partage, avec les administrations et les services compétents, des signalements nécessitant l'intervention de plusieurs membres du pôle, puis le suivi des actions menées par les services compétents jusqu'à la résolution de la situation,
- la planification, l'organisation et le secrétariat des réunions du pôle (qui se réunit environ tous les deux mois), et des réunions techniques sur des sujets plus spécifiques,
- la rédaction d'un bilan annuel, présenté lors d'un comité technique du pôle (qui se réunit une fois par an, en début d'année),
- l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel, à court, moyen et long terme, validé au niveau technique par les membres,
- la veille juridique et l'information des membres, sur les évolutions juridiques et réglementaires, en lien avec l'ARS, la DDCS, la CAF et la MSA.

Elle alimente l'observatoire départemental dans l'application ORTHI, pour les situations d'habitat indigne.

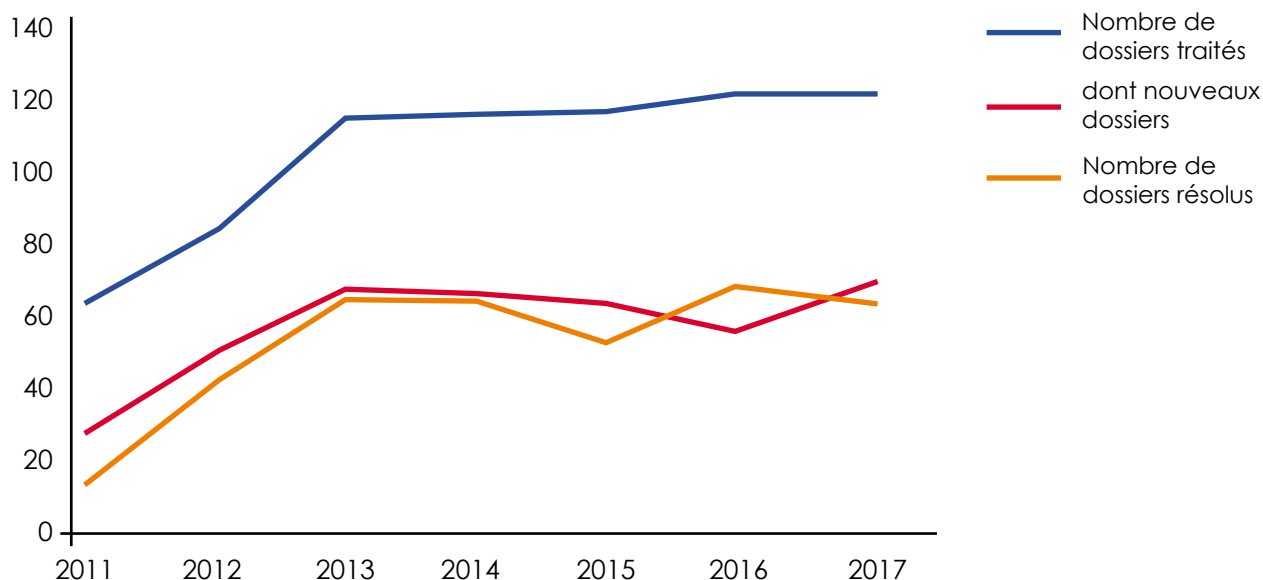
Elle accompagne les maires et présidents d'EPCI pour les procédures relevant de leurs compétences, en particulier les situations de péril, d'incurie et les infractions au règlement sanitaire départemental. À cet effet, la DDTM crée des outils de communication et de sensibilisation à leur attention.

Elle accompagne l'ARS pour les procédures relevant de la compétence du Préfet, en particulier les situations d'insalubrité et de saturnisme, en :

- répondant aux demandes d'expertises de l'ARS (chiffrage du coût des travaux et diagnostics nécessaires), dans le cadre de l'instruction des procédures prévues par le Code de la Santé Publique,
- assurant le paiement des hébergements temporaires trouvés par la DDCS et des frais de relogement des locataires, lorsque les propriétaires sont défaillants,
- réalisant, lorsque cela est techniquement et financièrement possible, les travaux d'office relevant de la compétence du Préfet, sur demande de l'ARS, dans le cadre des procédures prévues par le Code de la Santé Publique.

Elle veille à l'intégration de la lutte contre l'habitat indigne dans les différents dispositifs contractuels de l'anah (OPAH, POPAC ...).

Elle informe les propriétaires occupants et bailleurs sur les aides de l'Anah pour la réalisation des travaux.



Source : Sit@del2 (date de prise en compte)

En 2017, elle a mené un important travail de rédaction pour formaliser un protocole partenarial définissant le rôle de chacun des membres du PDLHI. La signature de ce protocole s'est échelonnée de juin 2017 à janvier 2018. Depuis le 16 janvier 2018, le PDLHI du Calvados dispose d'un protocole partenarial clarifiant les rôles et missions de chacun de ses membres.

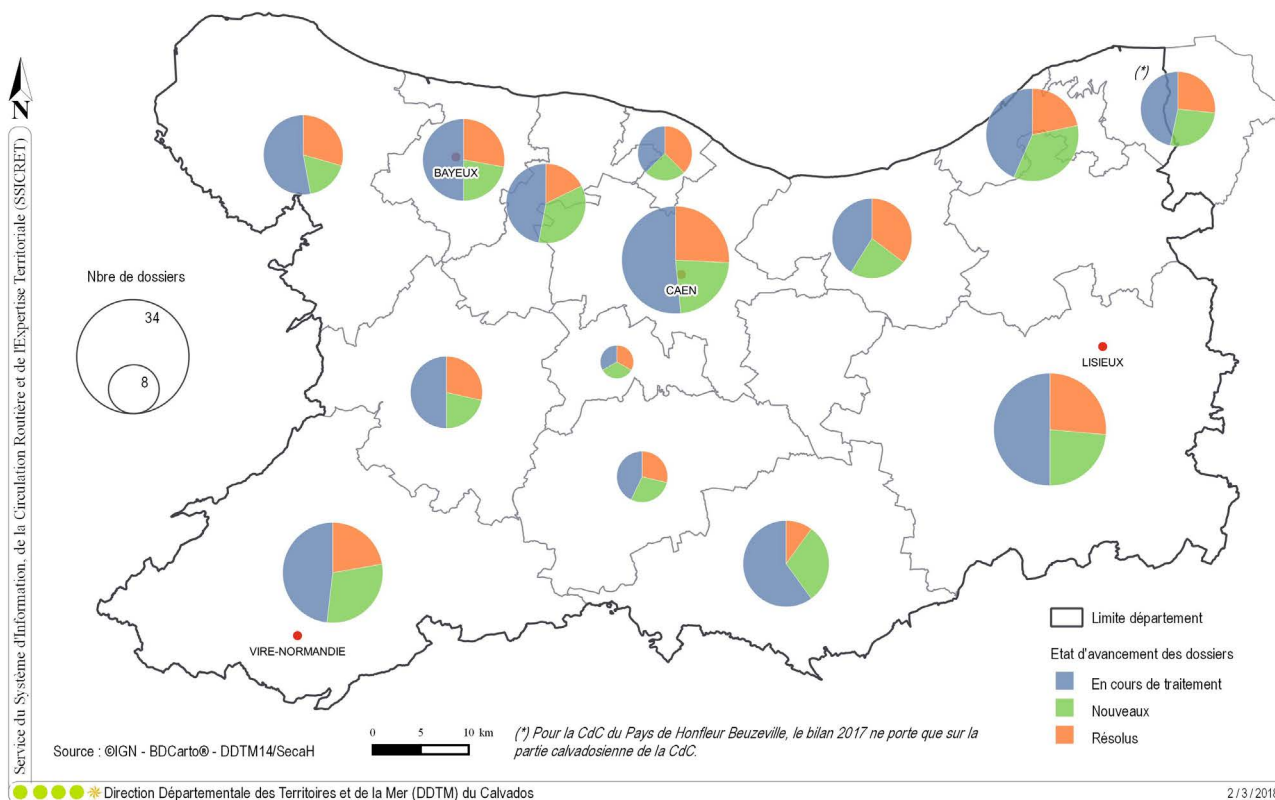
Le PLDHI continue à suivre un nombre important de dossiers. Cf. graphique page 29.

Dans le cadre de ses missions, la DDTM a assuré le paiement de 3 hébergements d'office en 2012, 10 en 2013, 6 en 2014, 4 en 2015, 4 en 2016 (2 de ces hébergements ont pris fin en cours d'année 2016) et 2 hébergements en 2017 (dont 1 a pris fin en août 2017).

En outre, la carte ci-après permet de mettre en lumière les territoires sur lesquels des signalements ont fait l'objet d'un traitement et d'un accompagnement par les membres du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne pendant l'année 2017.



Action de l'Anah sur l'habitat indigne en 2017 par communauté de communes (*)



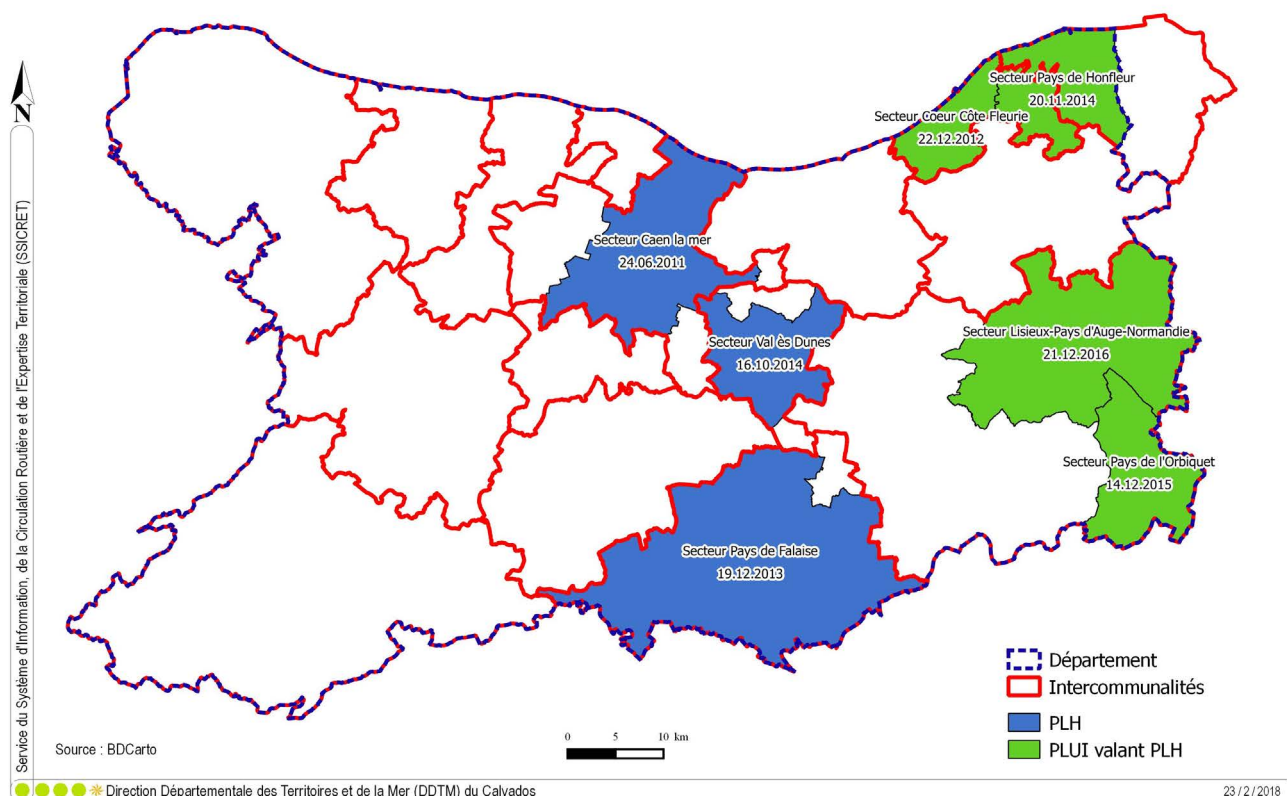
Les programmes locaux de l'habitat (PLH) - PLUi valant PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) est le document de synthèse qui formalise les politiques de l'habitat à l'échelle du territoire d'une intercommunalité. Outil de planification et de programmation, il définit pour 6 ans le programme d'intervention de l'intercommunalité.

Le PLUi-H comporte un volet habitat valant PLH qui précise les actions et opérations d'aménagement.



Les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés



La carte illustre les PLH et PLUi-H actuellement en vigueur ainsi que leur date d'approbation.

À noter :

- le PLH de la communauté urbaine de Caen-la-mer est en cours de révision,
- le PLH de Val-Es-Dunes est en cours de modification pour intégrer les communes de son nouveau périmètre,
- les volets « habitat » des PLUi-H de la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville et de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie sont valables uniquement sur les anciens périmètres de ces deux EPCI,
- le PLH de Vire-Normandie étant devenu communal, il perd son caractère exécutoire.

La politique de la ville

État d'avancement PNRU 2003-2013

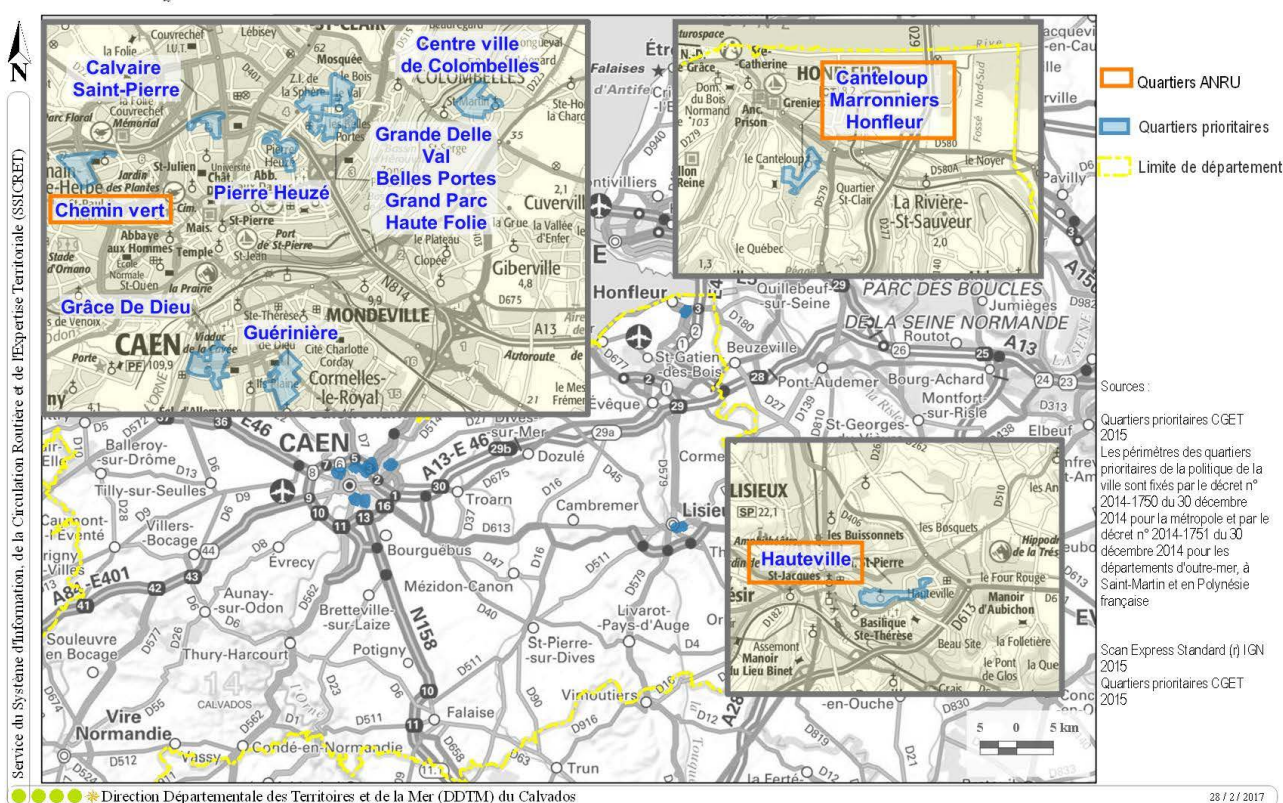
5 projets globaux approuvés et financés par l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) doté de 12 milliards d'€.

En millions d'€	Programmé 2004-2015		Engagé fin 2017		Payé janvier 2018	
	Montant du projet actualisé	Subvention ANRU	Taux d'engagement	Subvention ANRU payée	Taux	
Hérouville-Saint-Clair	162	48,6	100 %	48	100 %	
Caen	171	42,5	98 %	39	94 %	
Colombelles	44	8,3	100 %	8,1	100 %	
Lisieux	37	4,7	97 %	4,6	99 %	
Iffs	11	1,2	100 %	0,8	66 %	
TOTAL Calvados	425	105,3	99 %	100,5	98 %	

État d'avancement NPNRU 2014-2024



Quartiers prioritaires de la politique de la ville



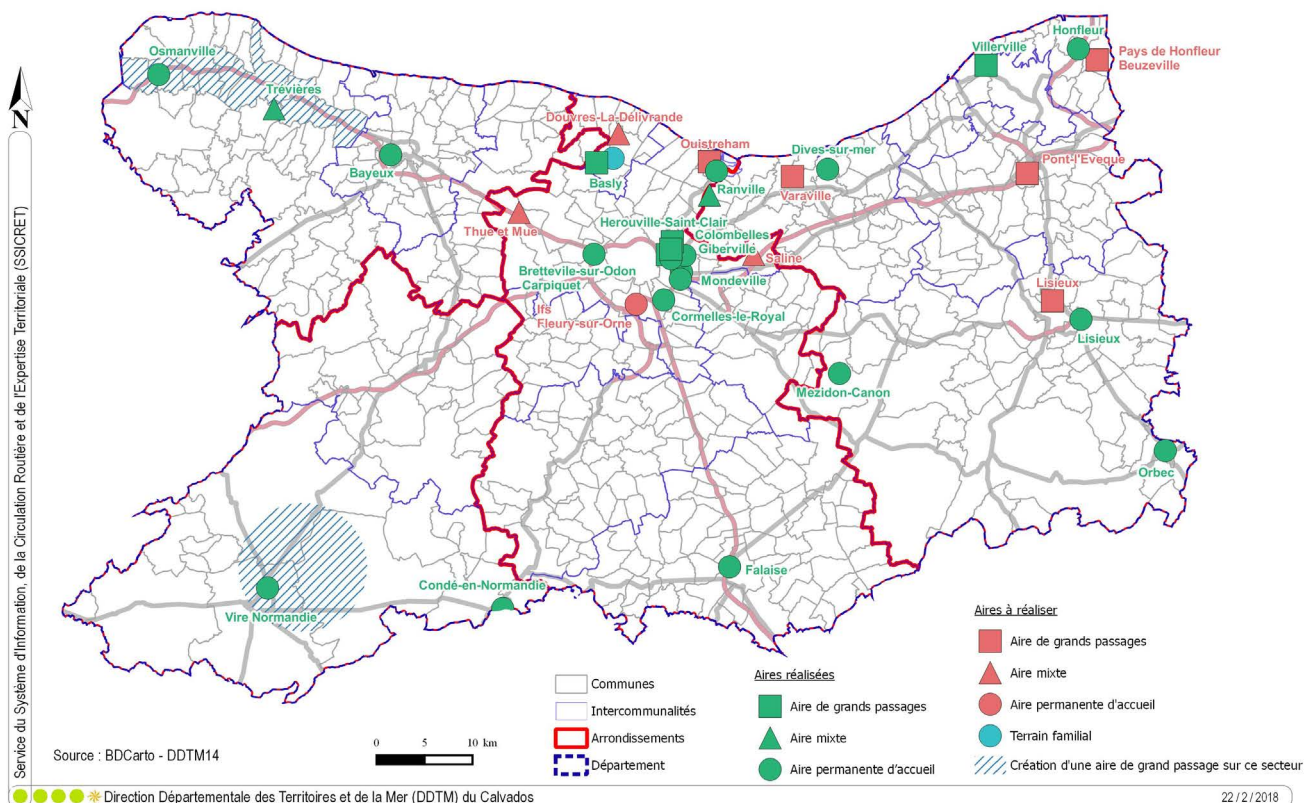
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) doté de 6 milliards d'€ :

- Le quartier de Hauteville à Lisieux a été retenu parmi la liste des 216 quartiers d'intérêt national présentant les dysfonctionnements les plus importants. Le protocole de préfiguration a été signé le 1^{er} juillet 2016. De nombreuses études sont en cours. Une réunion technique partenariale s'est tenue le 12 avril 2018.
- Dans le cadre des négociations des CPER (contrat de Plan État-Région 2015-2020), 15 millions d'€ d'équivalents-subventions seront consacrés par l'ANRU au financement de projets d'intérêt régional sur le territoire de l'ex Basse-Normandie (6 quartiers parmi 274 en France).
- Dans le Calvados, le Chemin-Vert à Caen et Canteloup-Marronniers à Honfleur pourront bénéficier du dispositif Anru en accompagnement du conseil régional de Normandie. Dans ce cadre, le protocole de Honfleur a été signé le 23 décembre 2016 et celui de Caen le 16 mars 2017.**

Les gens du voyage



Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2024



Le schéma, dont la révision a été engagée en 2016, a été approuvé par le préfet et le président du Conseil Départemental par arrêté du 26 avril 2018.

Aire permanente d'accueil : 444 places	Au 01/02/2018 : 412 places réalisées (93 %)	Au 01/02/2018 : 32 places non réalisées (7 %)
Aire de grand passage : 34 hectares	Au 01/02/2018 : 12 hectares réalisés (35 %)	Au 01/02/2018 : 22 hectares non-réalisés (65 %)

Aires restant à réaliser au 01/02/2018 au titre du Schéma 2018-2024

Aire permanente d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • CA Caen la Mer (32 places sur Fleury-sur-Orne/lfs - Ouverture imminente)
Aire de grand passage	<ul style="list-style-type: none"> • CC Isigny-Omaha Intercom (3ha) • CA Caen la Mer (2 ha sur Ouistreham) • Vire-Normandie (4ha) • Varaville/Cabourg (3ha) • ville de Lisieux (3 ha) • CdC Pays de Honfleur-Beuzeville (4 ha) • Pont-l'Evêque (3ha)
Aire mixte	<ul style="list-style-type: none"> • CC Cœur de Nacre (1ha) • Saline (1ha) • Thue et Mue (1ha)
Terrain familial	<ul style="list-style-type: none"> • CC Cœur de Nacre (1 terrain)

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022)

L'année 2017 a vu l'approbation du PDALHPD 2017-2022 auquel la DDTM a apporté sa contribution, pour les fiches actions de l'axe « adapter le logement et l'hébergement aux besoins des ménages ». Le nouveau dispositif est donc entré en phase opérationnelle en 2017.

La DDTM s'inscrit parmi les partenaires associés aux comités techniques (groupes de travail, ateliers) et au Comité responsable du plan.

Les contrôles du règlement de la construction (CRC)

En collaboration avec le CEREMA de Rouen, 12 opérations ont été programmées au titre de la campagne « CRC 2017 ». Au cours de l'année, 7 opérations ont fait l'objet d'un contrôle du respect des règles de la construction. 5 contrôles font donc l'objet d'un report en 2018 : du fait de retards dans la réalisation des travaux, les bâtiments n'ont pas pu être livrés en 2017.

2 opérations contrôlées portaient sur la construction de logements de type « individuel groupé », soit un potentiel global de 56 logements.

5 opérations contrôlées portaient sur la construction de logements collectifs, soit un potentiel global de 192 logements. Ces contrôles portaient sur :

- 1 opération inscrite dans un intervalle de 50 à 100 logements ;
- 4 opérations comprenant moins de 50 logements.

Parmi ces opérations, seule une présentait des non conformités.

Type d'opération contrôlée	Nombre d'opérations contrôlées	Nombre de non-conformités constatées						
		Sans objet	Accessibilité	Acoustique	Aération	Garde-corps	Sécurité incendie	Thermique
Individuel groupé	2	2						Attente rapport du CEREMA
Collectif ≥ 100 logements	50							
Collectif 50 ≤ logements < 100	1	1						Attente rapport du CEREMA
Collectif < 50 logements	4		2	2	3		4	

Contrôles sur dossiers de permis de construire de logements individuels effectués par la DDTM : au total 36 opérations de constructions individuelles ont été contrôlées en 2017, sur la conformité à la RT2012 :

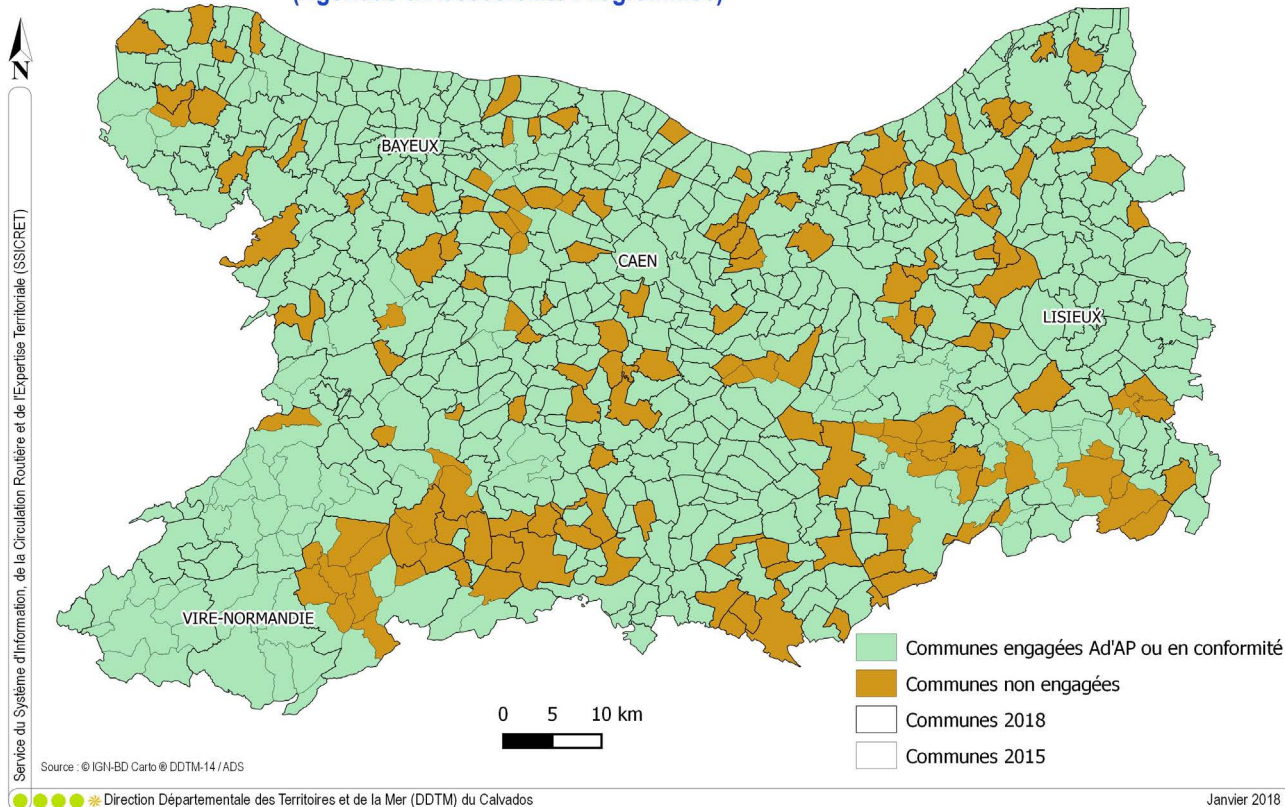
- L'ensemble des dossiers a fait l'objet d'un contrôle de niveau 1 (sur attestation) ;
- 20 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle de niveau 2 (étude thermique) ;
- Il n'a pas été réalisé de contrôle de niveau 3 (in situ).

Sur l'ensemble de la campagne de contrôle, aucune non conformité n'a été constatée.

La sécurité et l'accessibilité



Démarche de mise en conformité Ad'AP des établissements publics (Agendas d'Accessibilité Programmée)



Chiffres 2017

Secrétariat de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)	<ul style="list-style-type: none"> 1 185 demandes d'autorisation de travaux reçues pour les établissements recevant du public (ERP) et 1 037 avis émis 402 demandes d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) reçues pour les ERP et 137 avis émis 528 attestations d'accessibilité enregistrées 41 visites avant ouverture au public des ERP
Suivi des actions des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> une commission d'accessibilité constituée dans 75 % des EPCI⁶ et dans 50 % des communes de + de 5 000 habitants un PAVE⁷ réalisé ou en cours de réalisation pour 45 % des communes de + de 500 habitants
Commission de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> participation à 121 réunions plénières participation à 205 visites avant ouverture d'ERP de 1^{ère} à 3^e catégorie
Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> Participation à une réunion plénière en 2017 (aménagement de la Grande Halle SMN à Colombelles)

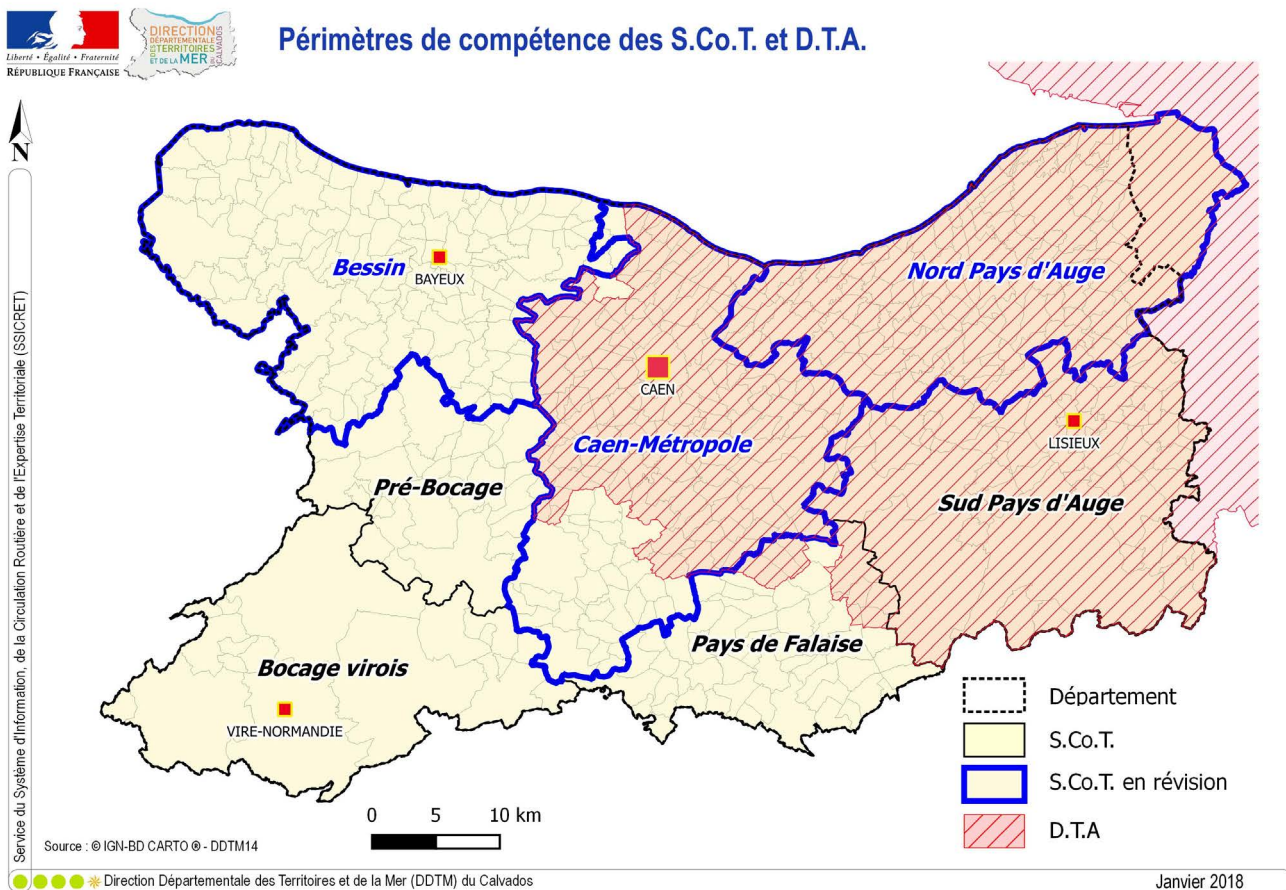
6 - EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

7 - PAVE : Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'urbanisme

Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

La planification



7 SCoT⁸

4 approuvés : Sud Pays d'Auge (2011), Bocage (2013), Pré-Bocage (2016) et Pays de Falaise (2016)

3 SCoT approuvés en révision : Caen-Métropole - dernier stade d'avancement : diagnostic, Nord Pays d'Auge - dernier stade d'avancement : PADD⁹ et Bessin - dernier stade d'avancement : arrêt

Certaines communes ne sont pas couvertes par les dispositions d'un SCoT, soit parce qu'aucun SCoT n'a jamais été approuvé sur leur territoire, soit parce que ces communes ont changé de périmètre de SCoT le 1^{er} janvier 2017 ou le 1^{er} janvier 2018 pour 6 communes de l'ex communauté de communes de Cambremer. Elles sont soumises au principe d'urbanisation limitée. Par conséquent, toute ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser, d'une zone naturelle ou agricole ou d'un secteur non constructible lors de l'élaboration ou de l'évolution de leur document d'urbanisme nécessite une dérogation du préfet.

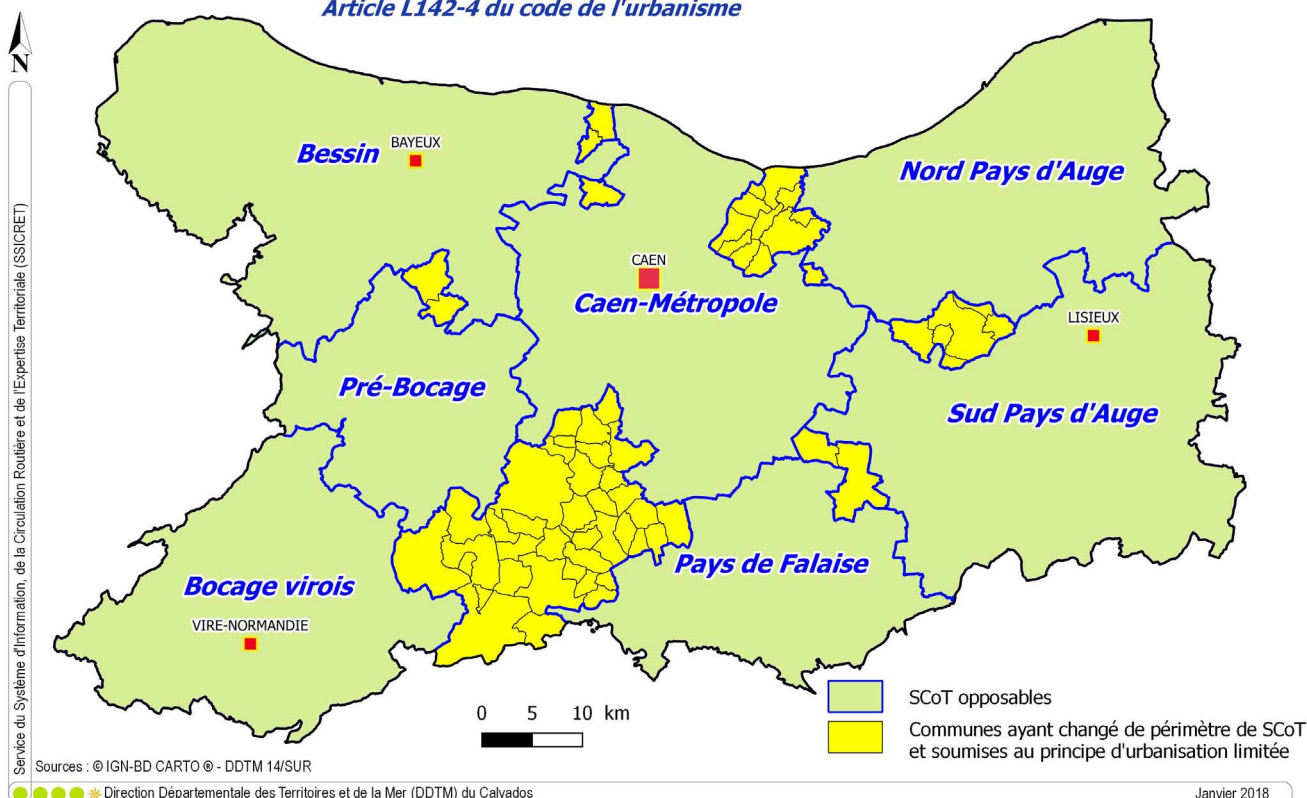
8 - SCoT : Schéma de cohérence territoriale

9 - PADD : Projet d'aménagement et de développement durables



S.Co.T. opposables et communes concernées par le principe d'urbanisation limitée au 1er janvier 2018

Article L142-4 du code de l'urbanisme



La directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine a été approuvée le 10 juillet 2006. Elle couvre un périmètre de 942 communes, à cheval sur les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime. Le territoire s'étend sur environ 700 000 hectares et accueille 1 550 000 habitants.

La DTA a été élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, en association avec les principales collectivités. Elle est aujourd'hui portée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

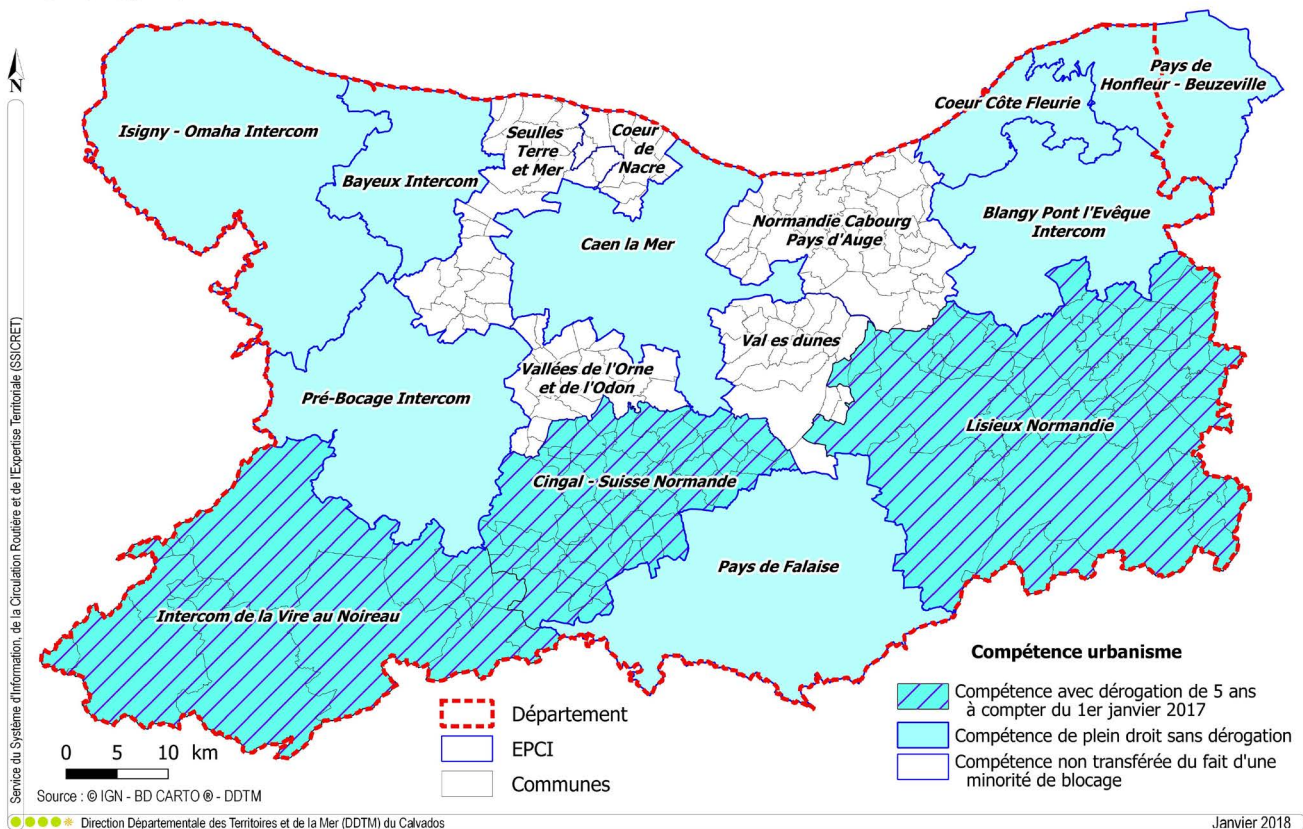
La DTA fixe les 3 objectifs suivants :

- renforcer l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires,
- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques,
- renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire.

Compétence urbanisme



Compétence urbanisme des EPCI au 1er janvier 2018



À la suite de la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le 01/01/2017, qui a conduit à la révision des périmètres des intercommunalités et à la réduction de leur nombre, différentes mesures récentes visent à apporter aux EPCI de la souplesse dans la gestion de leurs documents d'urbanisme. Ainsi, la plupart des EPCI sont compétents en matière de documents d'urbanisme (12 sur 17). Parmi eux, ceux issus d'une fusion mixte, au nombre de 3 (fusion d'un EPCI disposant de la compétence « documents d'urbanisme » avec un EPCI n'en disposant pas), peuvent réviser les documents existants sur le périmètre d'une commune sans être obligés de ce fait d'engager l'élaboration d'un PLU couvrant l'intégralité du périmètre intercommunal. Cette mesure dérogatoire, qui ne s'applique pas aux autres EPCI compétents, est valable pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 soit jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Les PLU, cartes communales et RNU¹⁰

État de la planification au 01/01/18

537 communes composent le Calvados.

37 communes nouvelles ont été créées entre 2016 et 2017.

Certaines communes nouvelles sont couvertes par plusieurs documents d'urbanisme en raison des documents d'urbanisme approuvés antérieurement à la fusion des communes.

Au total le Calvados est couvert par :

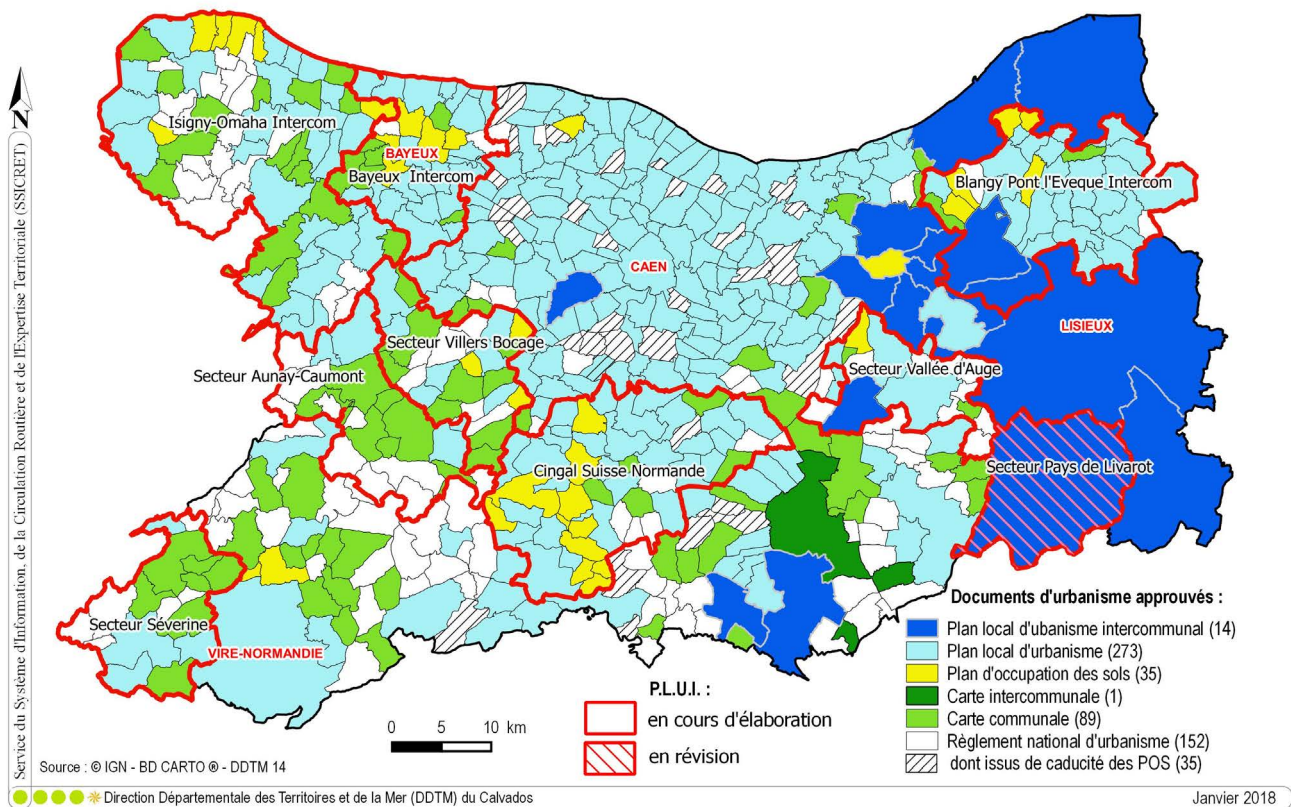
- 14 PLUi
- 273 PLU
- 35 POS
- 1 carte intercommunale
- 89 cartes communales

152 communes ou communes déléguées sont soumises au RNU en l'absence de document d'urbanisme exécutoire.

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) entré en vigueur en 2017, qui a conduit à la révision des périmètres des intercommunalités et à la réduction de leur nombre (voir carte de la compétence urbanisme des EPCI), conduira à l'élaboration de nouveaux PLUi à l'échelle des nouvelles intercommunalités disposant de la compétence urbanisme. En attendant, les PLUi approuvés aux échelles des anciens EPCI continuent de s'appliquer sur des territoires désormais infra-communautaires.



Etat des documents d'urbanisme au 1er janvier 2018



10 - RNU : Règlement national d'urbanisme

Les lois ALUR, Macron et LEC prévoient trois échéances à compter desquelles les Plans d'Occupation des Sols (POS) non transformés en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), deviennent caducs :

- Au 1^{er} janvier 2016, pour les territoires sur lesquels aucune procédure de révision de POS en PLU n'a été engagée avant le 31 décembre 2015 (12 cas).
- Au 27 mars 2017, pour les territoires sur lesquels une procédure de révision de POS en PLU communal, non achevée, a été engagée avant le 31 décembre 2015 (32 cas).
- Au 1^{er} janvier 2020, pour les territoires sur lesquels une procédure d'élaboration de PLU intercommunal (PLUi), non achevée, a été engagée avant le 31 décembre 2015.

Lorsque le POS devient caduc, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique. L'application du RNU induit l'avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou sur les déclarations préalables (article L422-5 du code de l'urbanisme).

Les procédures en cours d'élaboration ou révision

3 cartes communales

105 PLU dont 9 PLUi

8 PLUi dans le département sont en cours d'élaboration, et un est en révision (secteur du Pays de Livarot). Les démarches d'élaboration de PLUi ayant été lancées avant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, elles ne couvrent pas toujours les périmètres des EPCI actuels comme le montre la carte de l'état des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2018. L'EPCI d'Isigny-Omaha-Intercom nouvellement créé a fusionné les 3 PLUi en cours sur son territoire, et le PLUi de Blangy Pont l'Evêque a adapté ses contours à la suite de l'accueil de 10 communes de l'ex EPCI de Cambremer.

La numérisation des documents d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne. C'est dans ce but que le conseil départemental, l'UAMC, le CAUE, l'État, le SDEC Energie, la Région et l'EPFN ont mis en place un partenariat, par le biais d'une convention triennale renouvelée fin 2014, visant, d'une part, à sensibiliser et informer les collectivités du Calvados sur la numérisation de leurs documents d'urbanisme et sa mise à jour, et, d'autre part, à déterminer les conditions techniques et financières permettant d'assurer la primo-numérisation des documents d'urbanisme, leur gestion et mise à jour, ainsi que leur publication sur le site du Département.

Dans le cadre de cette convention, la DDTM fournit les dossiers rastérisés, les fichiers de correspondance permettant d'interpréter le zonage selon le codage CNIG¹¹ et contrôle le travail du prestataire de services titulaire du marché de numérisation. La DDTM vérifie la fidélité de la numérisation au dossier papier et le bon respect de la norme CNIG.

En 2017, 5 bons de commande de numérisation ont été traités par le prestataire de services.

Nombre de numérisations effectuées en 2017, par type de numérisation :

PLU	PLUi	Mises à jour de PLU
42	1 PLUi de 13 communes 1 PLUi de 7 communes	13

Les mises à jours de PLU consistent à corriger une numérisation existante (PLU ayant déjà été numérisés sous l'ancienne norme COVADIS et ayant fait l'objet d'une ou plusieurs modifications ou révisions simplifiées).

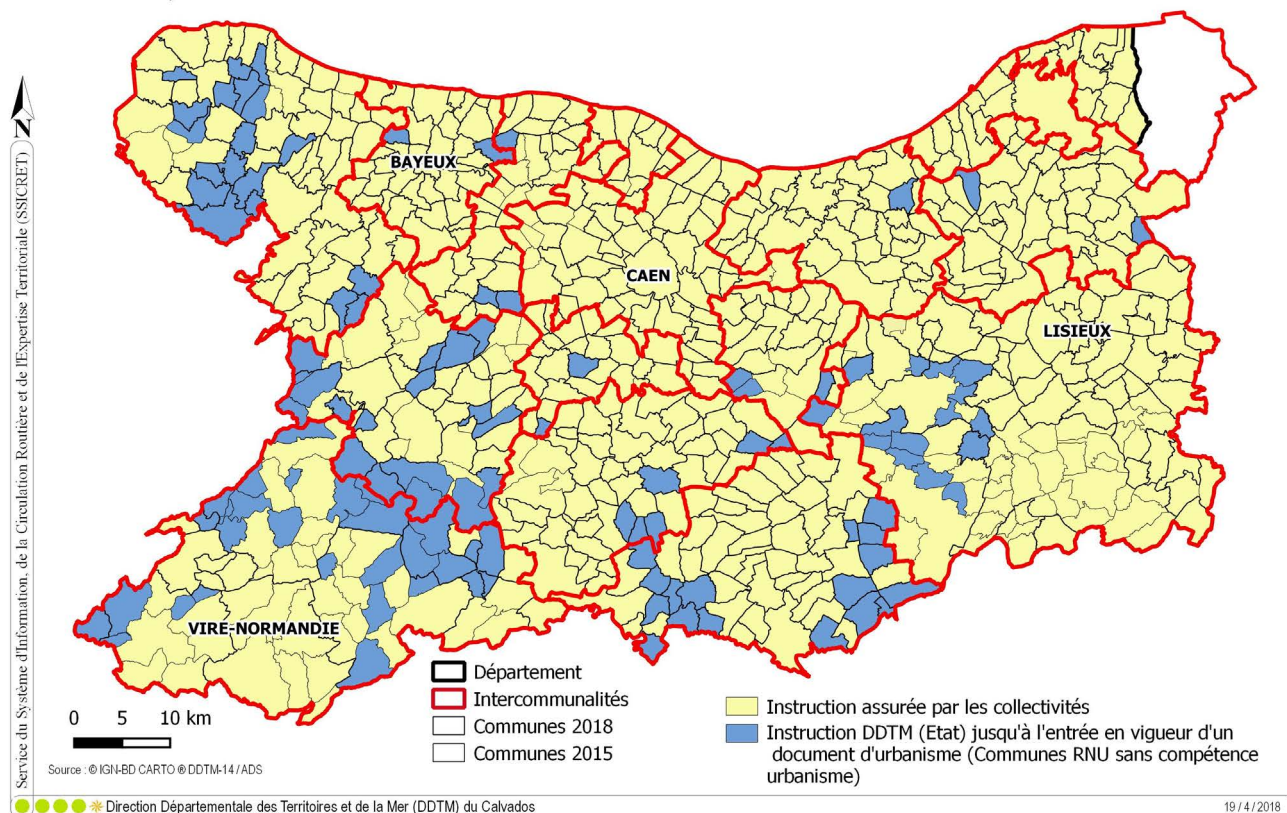
A compter du 1^{er} janvier 2020, tout nouveau document d'urbanisme devra être obligatoirement publié sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU), portail national unique d'accès à l'information urbanistique numérisée. Seule l'autorité compétente en matière de planification (EPCI compétents, à défaut les communes) peut y publier son ou ses documents d'urbanisme. La publication sur le GPU rend le document exécutoire. La DDTM, référente GPU auprès des collectivités « autorités compétentes » est chargée de l'administration locale de cet outil.

¹¹ - Conseil National de l'Information Géographique

L'application du droit des sols



Instruction ADS au 1er janvier 2018



Évolution du nombre de dossiers instruits en DDTM

Dossiers déposés	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cua ¹²	7 341	7 257	4 737	773	1 197	351
Cub ¹³	1 786	1 533	1 282	899	763	428
Déclaration préalable (DP)	5 729	5 436	4 550	3 528	1 869	1 180
Permis d'aménager (PA)	156	166	129	95	71	48
Permis de construire (PC)	5 454	3 707	3 738	2 804	1 875	1 122
Permis de démolir (PD)	79	53	68	50	25	17
TOTAL	20 545	18 152	14 504	8 149	5 800	3 146

La baisse d'activité « instruction ADS » par la DDTM s'explique par le transfert de l'instruction aux collectivités compétentes lié à la fin de la mise à disposition au 31 décembre 2017 pour l'intégralité des communes en bénéficiant.

À ces chiffres, il faut rajouter les dossiers instruits « pour avis conforme du Préfet », pour les communes anciennement couvertes par un POS devenu caduc en 2016 ou 2017, non encore couvertes par un document d'urbanisme exécutoire. Le nombre d'avis conformes rendus par le pôle ADS en 2017 est de 385.

La publicité

Voir « Les paysages » page 66

Les enquêtes publiques

Projets	TOTAL	Dont routes	Aménagement (urbanisme)
Au 01/01/18	11	5	6

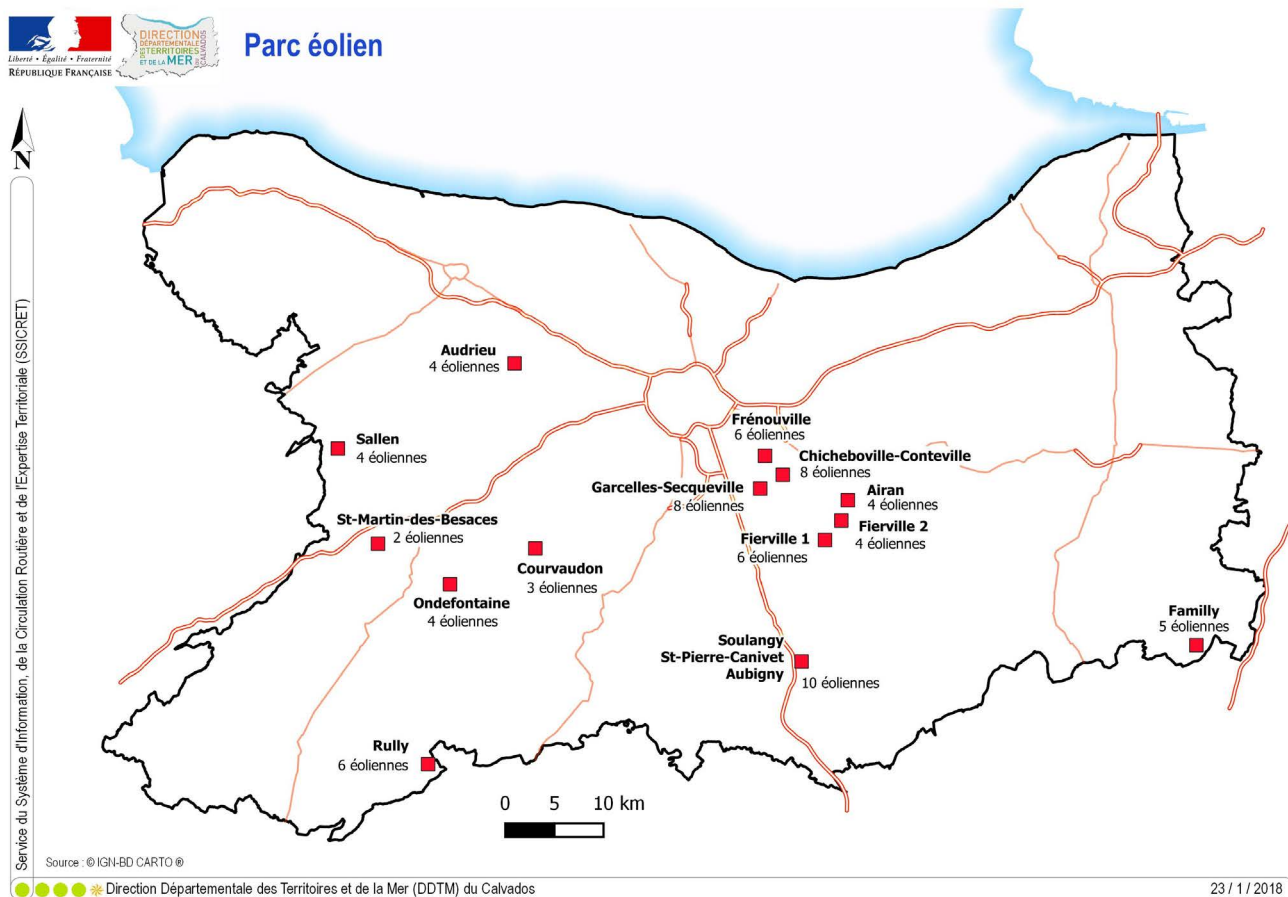
11 dossiers suivis en 2017, dont 5 en poursuite de traitement et 6 nouveaux dossiers.

12 - Cua : Certificat d'urbanisme d'information

13 - Cub : Certificat d'urbanisme opérationnel

Les énergies renouvelables

L'éolien terrestre



La puissance installée dans le Calvados est de 151 MW.

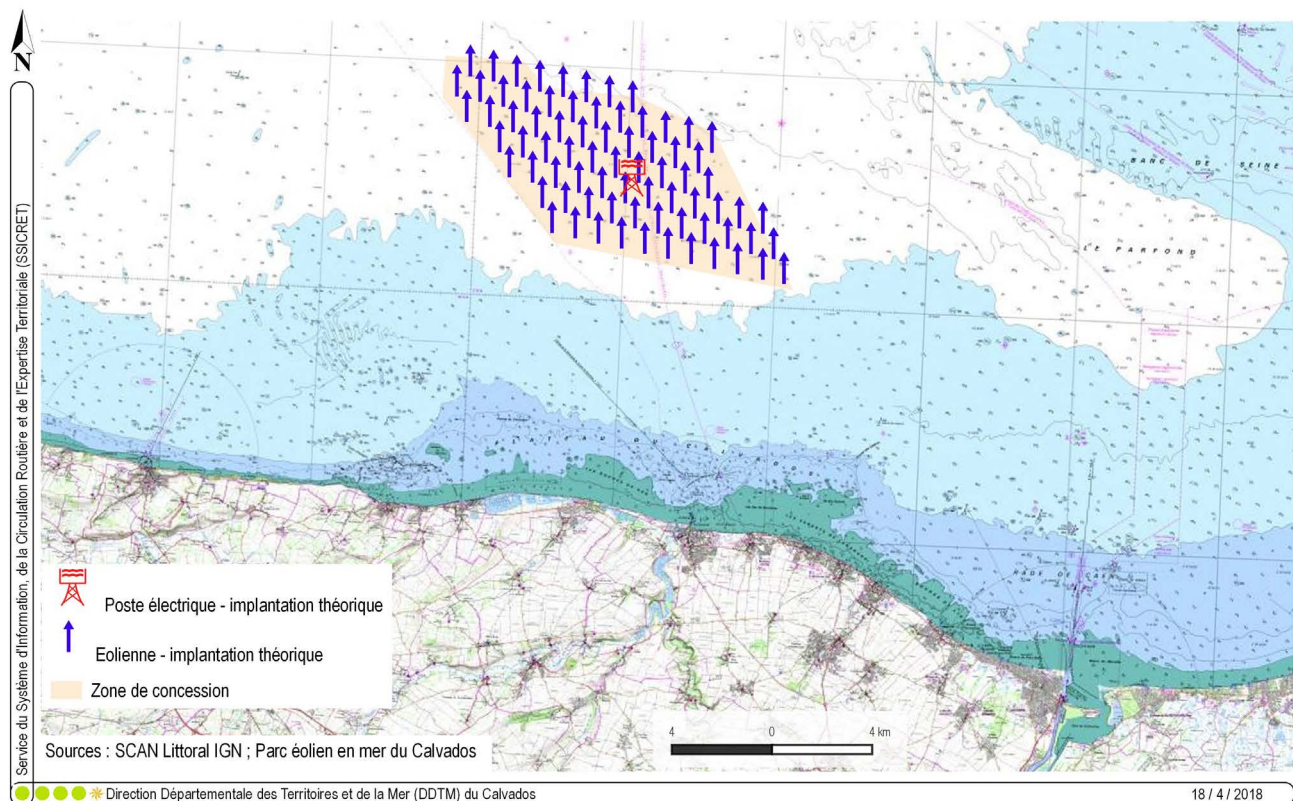
Les objectifs du département issus du SRE (Schéma Régional Eolien) et l'avancement de l'atteinte des objectifs sont les suivants :

Objectifs SRE (MW)	Atteinte fourchette basse	Atteinte fourchette haute
250 - 390	61 %	39 %

Source : DREAL Normandie

L'éolien en mer

Projet de parc éolien en mer du Calvados (450 MW)



Le projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer, dont la mise en œuvre et l'exploitation ont été attribuées à Eolien Maritime France (EMF), s'inscrit dans le plan de développement des énergies renouvelables en France issu du Grenelle de l'environnement. Ce plan prévoit en particulier le développement d'une capacité de 6 000 MW à partir d'énergie éolienne en mer en France à l'horizon 2020. La mise en œuvre et l'exploitation du champ d'éoliennes de Courseulles-sur-Mer ont été attribuées à Éoliennes Offshore du Calvados (EOC). Le raccordement électrique du parc éolien sera effectué sous maîtrise d'ouvrage de RTE.

Le parc éolien de Courseulles-sur-Mer produira annuellement l'équivalent de la consommation de 600 000 habitants, soit environ 90 % de la population du Calvados. La puissance totale sera de 450 MW, fournie par 75 éoliennes d'une capacité unitaire de 6 MW situées entre 10 et 16 km des côtes et fixées à une vingtaine de mètres de profondeur. Le projet s'étend sur une superficie de 50 km², les éoliennes seront distantes entre elles de 950 mètres. L'investissement prévu est de l'ordre de 1,8 milliard d'euros incluant le raccordement électrique.

Le raccordement électrique du parc éolien sera effectué sous maîtrise d'ouvrage de RTE par une liaison sous-marine puis terrestre constituée de deux câbles enterrés de 225 kV jusqu'au poste de transformation de Ranville.

L'autorisation loi sur l'eau du parc a été délivrée le 8 juin 2016. Cette autorisation fait actuellement l'objet d'un recours.

Les arrêtés approuvant la convention de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime ont été signés le 19/04/17. L'autorisation délivrée à EOC fait actuellement l'objet d'un recours.

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

Liaison France-Angleterre IFA2

La loi a confié à RTE la gestion du réseau public de transport d'électricité français.

National Grid et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) exploitent déjà ensemble la liaison IFA 2000 de 2GW traversant le détroit du Pas-de-Calais, en service depuis 1986. National Grid est partenaire de RTE pour le projet d'interconnexion électrique souterraine et sous-marine entre la France et l'Angleterre n°2 (IFA 2) depuis la phase d'études exploratoires entre 2009 et 2011.

Un accord de coopération a été signé entre National Grid et RTE le 11 novembre 2010 pour réaliser l'étude de la faisabilité technique et économique du projet IFA2 entre 2011 et 2014.

Le projet IFA2 concerne l'installation et l'exploitation de cette liaison, qui sera réalisée par le « Réseau de Transport d'Électricité » au moyen d'un double câble souterrain et sous-marin sur une longueur de 100 kilomètres dans les eaux sous souveraineté et juridiction françaises. Un câble fibre optique sera également installé entre les deux câbles électriques, assurant la communication entre les stations de conversion en phase d'exploitation.

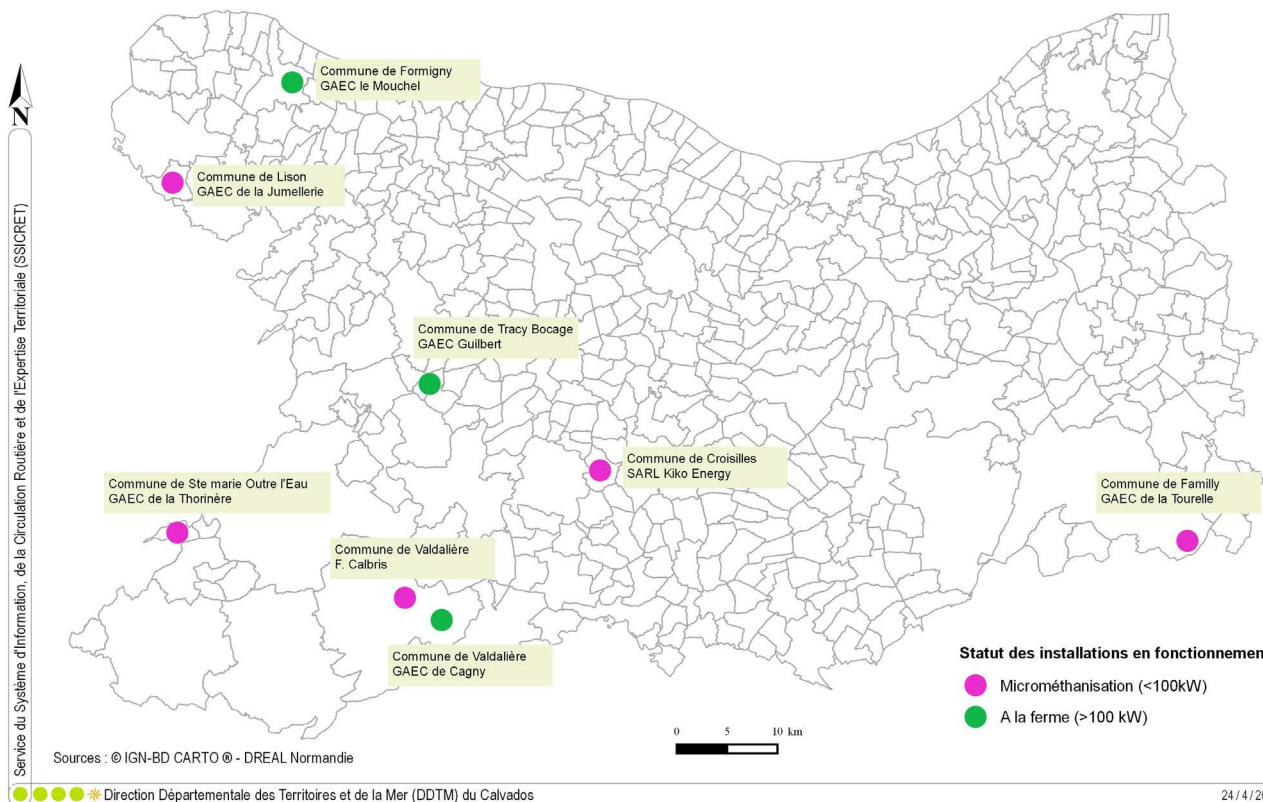
L'autorisation loi sur l'eau et la concession d'utilisation du domaine public maritime ont été délivrées le 6 janvier 2017. Les travaux doivent commencer en 2018.

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

La méthanisation



Installations de méthanisation du Calvados Etat des lieux au 1er janvier 2017



Photovoltaïque au sol

Aucun permis déposé

Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

Les risques

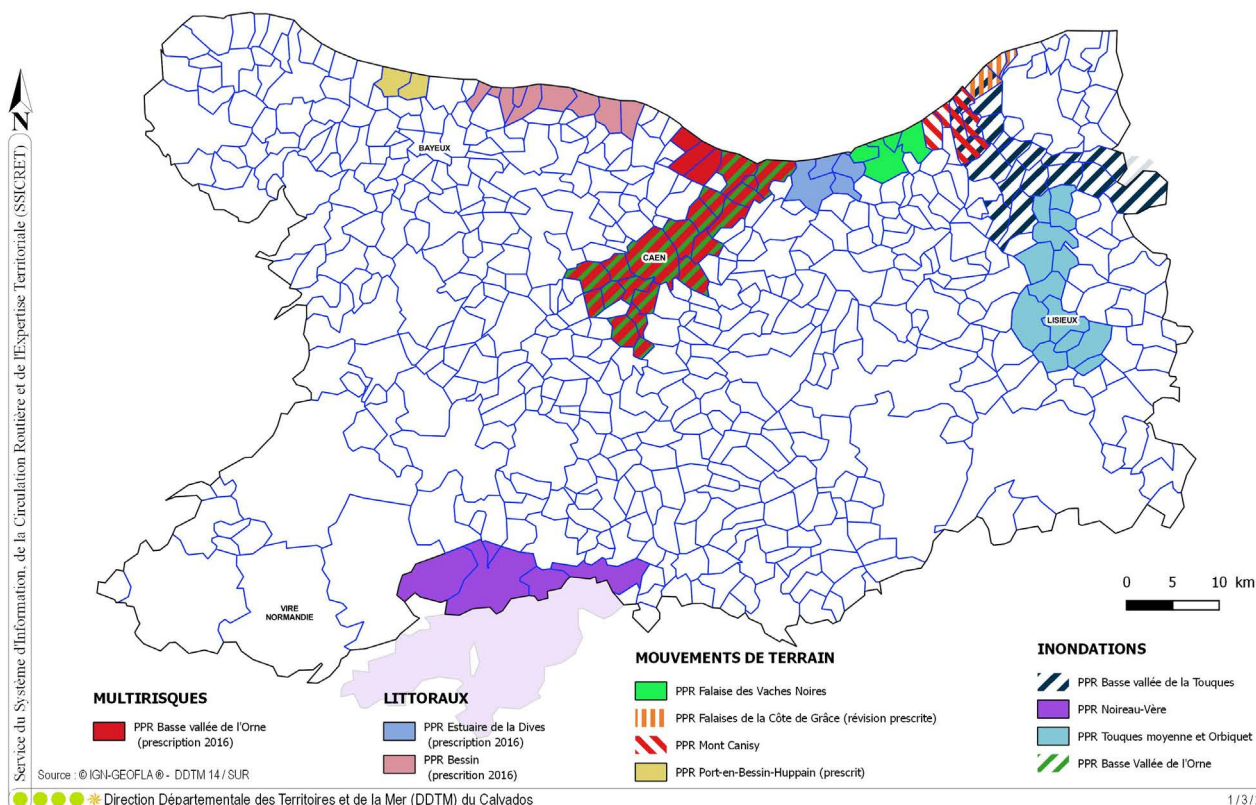
Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

Situation des plans de prévention des risques (PPR)

PPR	Approuvés	Approuvés mais en révision	Prescrits	Abrogés
Inondation	4			
Mouvement de terrain	4	1	1	
Technologique	2			1
Minier	1		2	
Littoraux			2	
Multirisques (littoral + inondation)			1	
Total	11	1	6	1

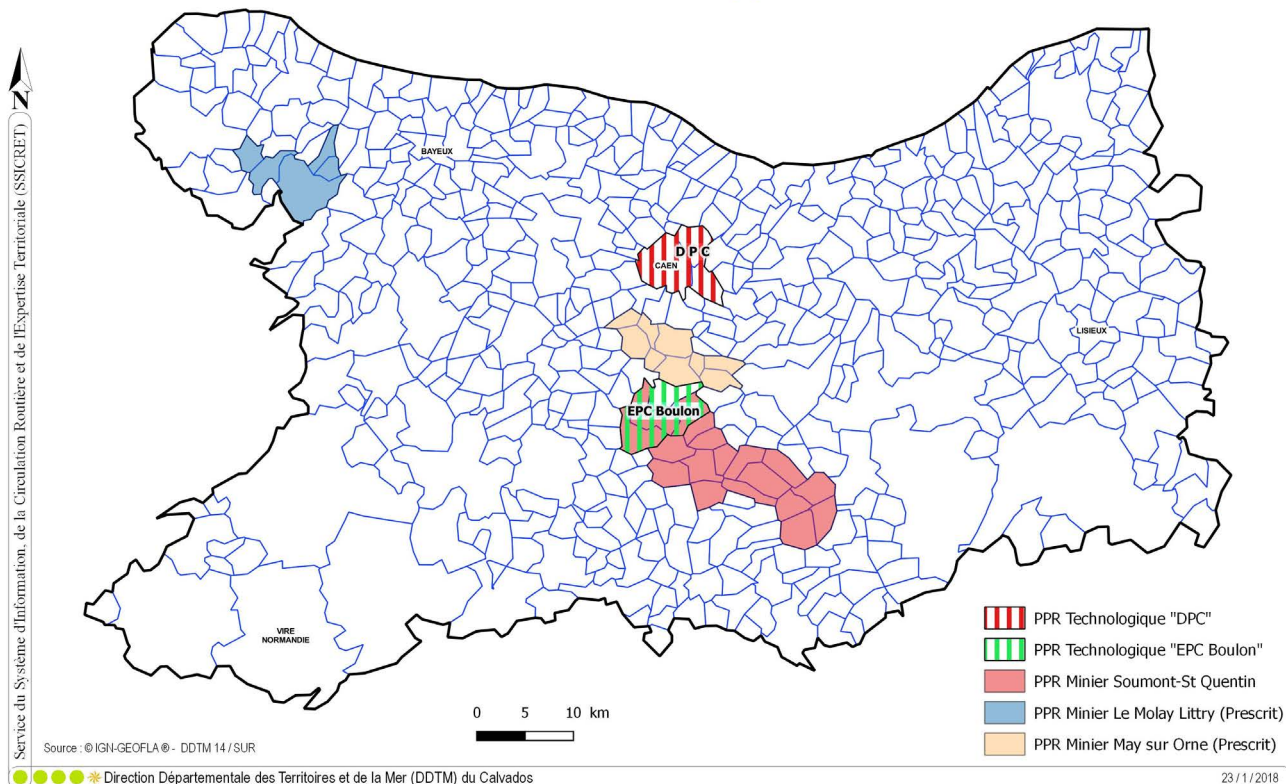


Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits et approuvés



1 / 3 / 2018

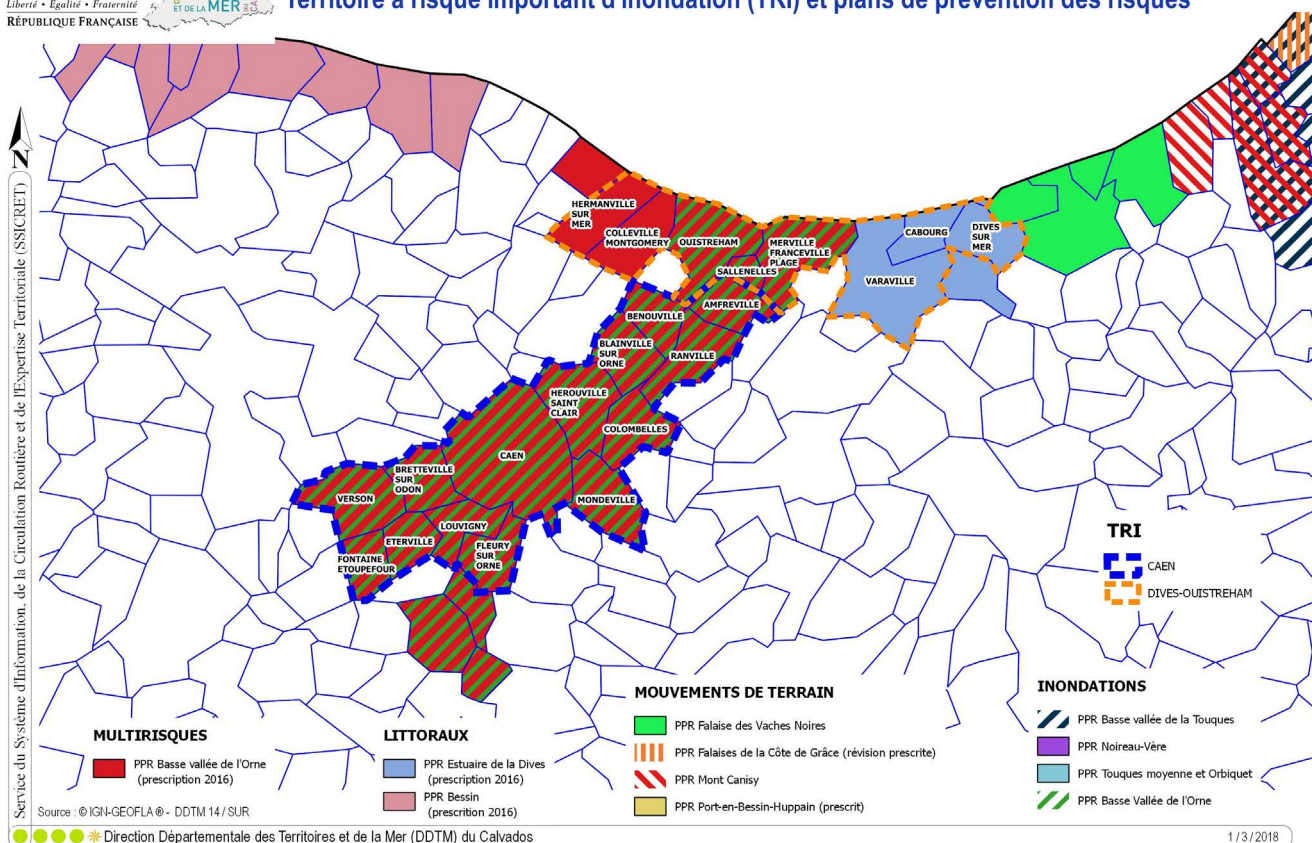
Plans de Prévention des Risques Miniers et Technologiques prescrits et approuvés



Dates d'achèvement des PPR :

- PPR multirisques Basse Vallée de l'Orne : 1^{er} trimestre 2019
- PPR littoral Bessin : fin 2018
- PPR littoral Dives : 1^{er} trimestre 2019
- PPR minier Le Molay-Littry : fin 2018
- PPR minier May-sur-Orne : 1^{er} trimestre 2019
- PPR mouvement de terrain Trouville Villerville Cricqueboeuf : 1^{er} trimestre 2019.

Territoire à risque important d'inondation (TRI) et plans de prévention des risques

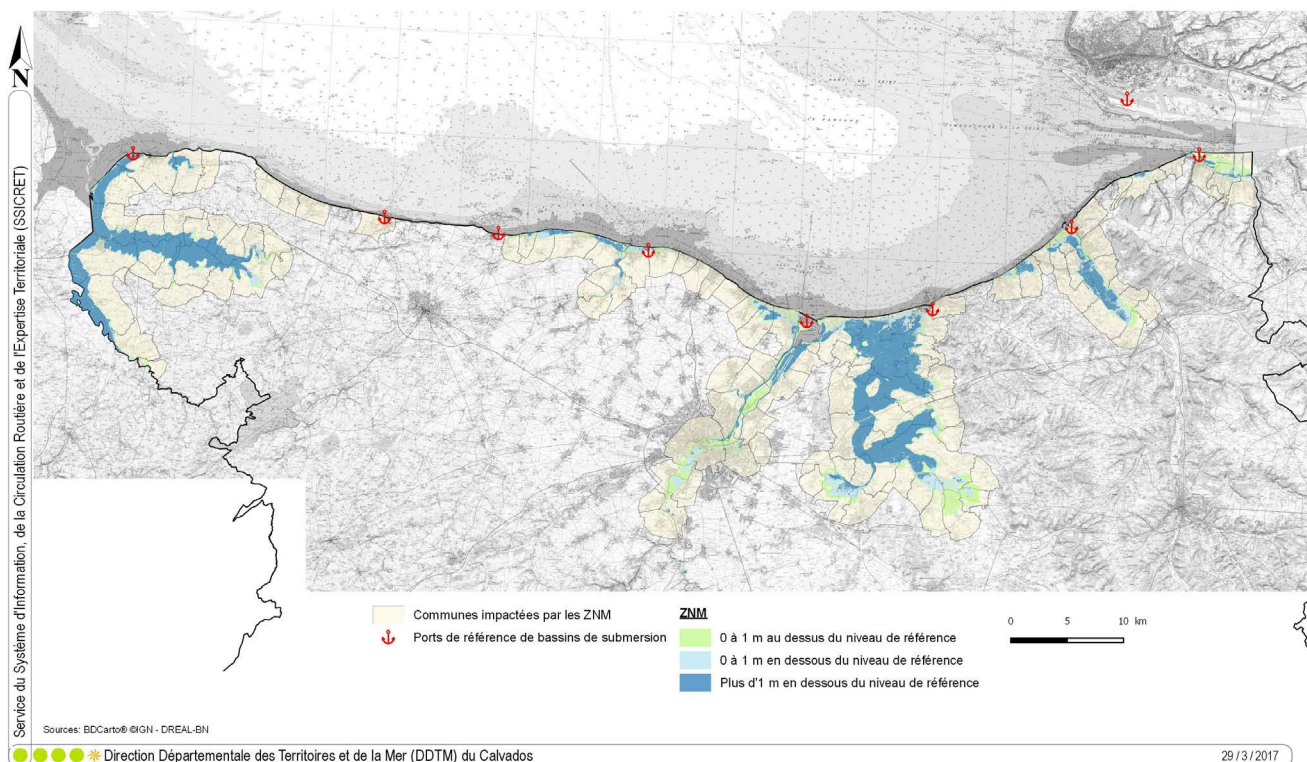


Les démarches PPR littoraux (PPRL) et les TRI couvrent les territoires à enjeu en matière de risques d'inondation par submersion. Néanmoins, leur définition diffère légèrement.

D'une part, suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à une meilleure prévention des risques littoraux. Parmi ces mesures figure la nécessité de renforcer la couverture du territoire par des PPRL et d'en accélérer considérablement le déploiement. Une liste des communes sur lesquelles l'élaboration d'un PPRL a été jugée prioritaire a alors été établie au regard du risque constaté pour les vies humaines, ou qui pourrait s'y accroître significativement du fait d'une urbanisation non maîtrisée. Pour identifier les communes présentant ce risque dans le Calvados, il a entre autres été tenu compte de la cartographie des zones sous le niveau marin (ZNM) établie en 2011 par la DREAL de Basse-Normandie (consultable sur http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/risques_littoraux.map) et des secteurs submergés en février 2010.

D'autre part, dans le cadre de la directive inondation, des Enveloppes approchées des inondations potentielles (EAIP) ont été établies. Par la suite, les Territoires à risque important d'inondation (TRI) ont été définis de telle sorte qu'ils couvrent 50 % de la population exposée et 50 % des emplois exposés dans ces enveloppes. L'objectif des TRI vise à prioriser l'effort public, tant au niveau des actions que du financement, et à s'assurer que les territoires concernés se mobilisent pour la prévention des inondations, notamment via l'établissement d'une stratégie locale de gestion du risque inondation.

Zones sous le Niveau Marin (ZNM)



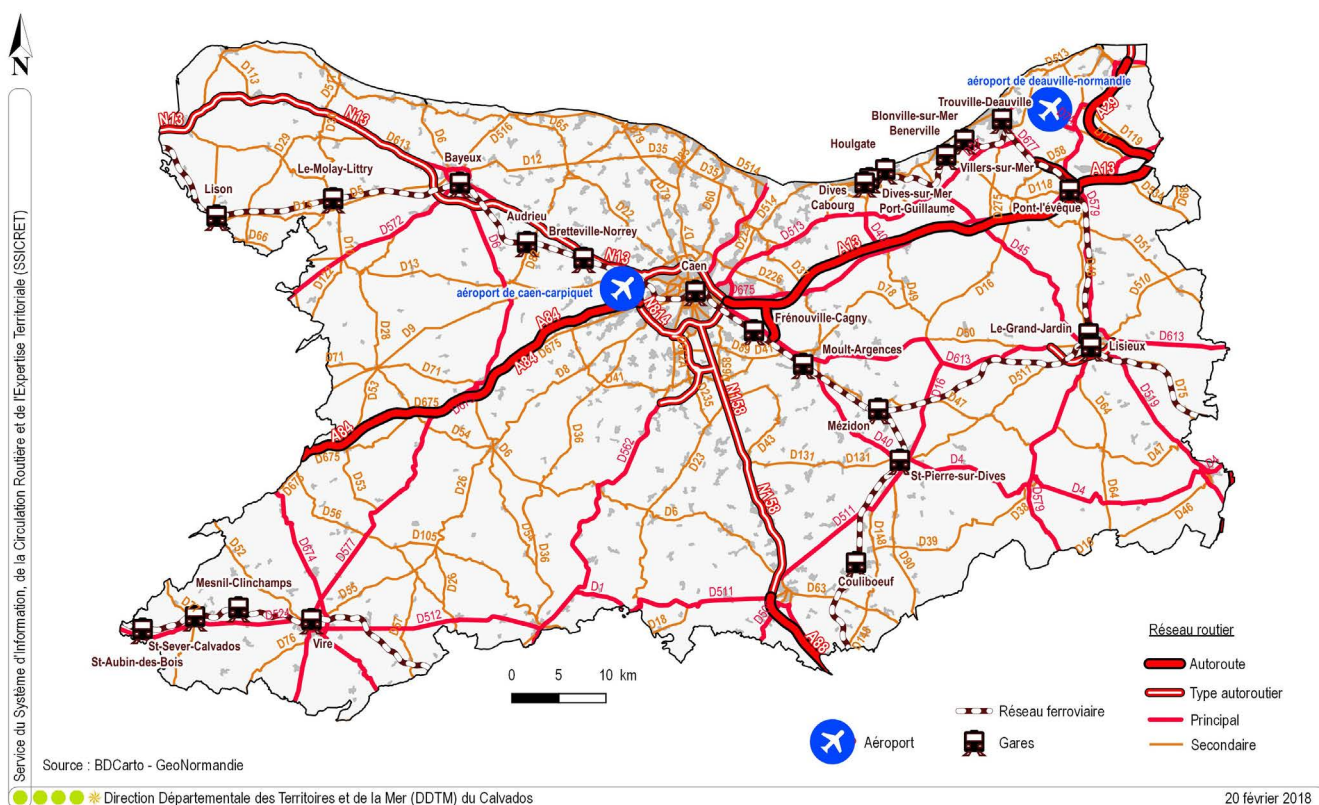
Au-delà de l'élaboration puis l'application des PPR, les risques peuvent être pris en compte dans l'urbanisme par application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme qui permet à l'autorité compétente de refuser la délivrance d'une autorisation d'urbanisme sur un motif de sécurité publique. À ce titre, plusieurs éléments de connaissance à l'échelle régionale sont librement accessibles au public pour les remontées de nappes, les inondations par remontée de nappe, débordement de nappe ou submersion marine (ZNM), les glissements de terrains... Une doctrine pour la prise en compte de ces éléments de connaissance dans l'instruction des actes d'urbanisme a été établie par la DDTM du Calvados. Elle est utilisée par l'unité ADS et mise à disposition des services instructeurs sur l'extranet ADS.

Les déplacements et la circulation routière

Les infrastructures



Infrastructures routières et ferroviaires



Le département du Calvados compte 126 km de réseau autoroutier, 121 km de voirie nationale, 5 536 km de voirie départementale et 7 000 km de réseau revêtu « autre ». Il compte aussi 297 km de lignes ferroviaires dont 160 km électrifiées.

Source : BD Carto

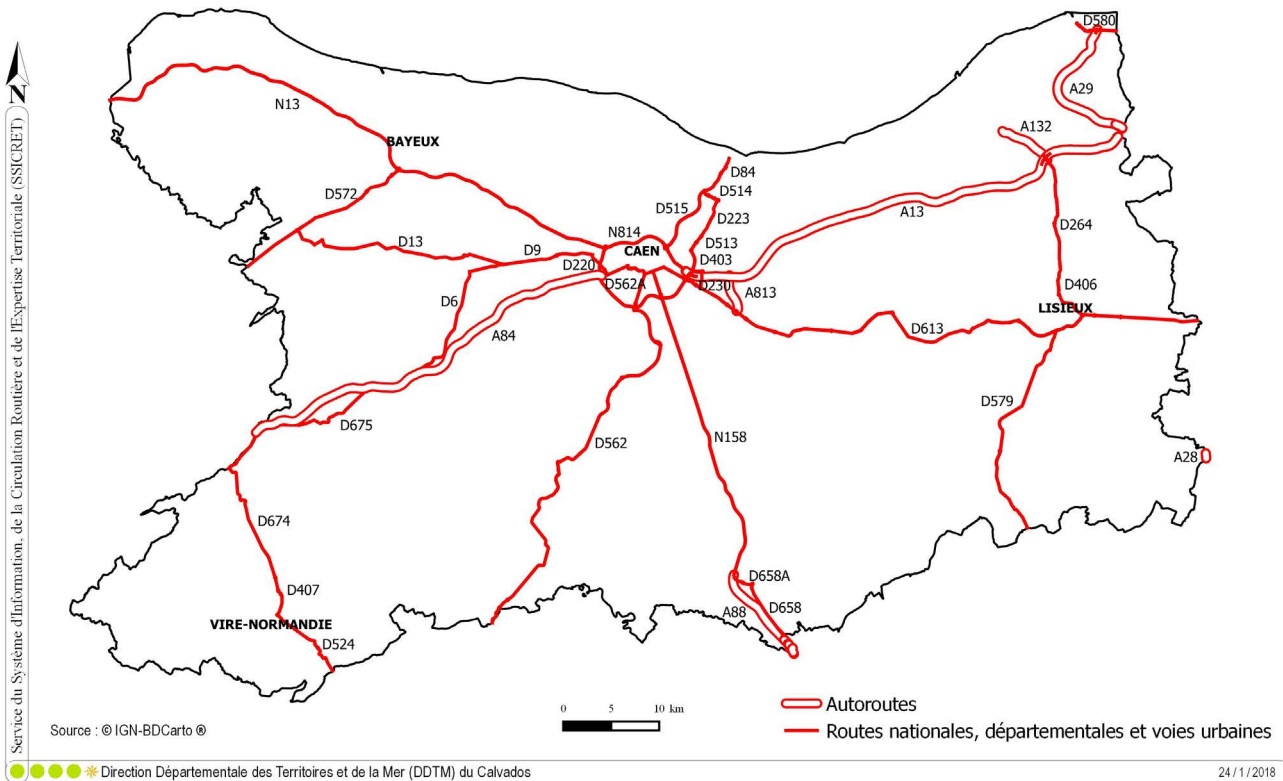
Trafic journalier moyen « tous véhicules » sur les routes nationales du Calvados en 2017

Route	Station de comptage	Sens 1	Débits journaliers moyens	Sens 2	Débits journaliers moyens
A84	Bretteville-sur-Odon	Rennes vers	23 995	Caen vers Rennes	24 478
	Cahagnes	Caen	14 809		14 788
RN13	Carpiquet	Caen vers	28 640	Cherbourg vers Caen	29 360
	Guéron	Cherbourg	10 335		9 868
RN158	La Drosnière	Falaise vers	21 574	Caen vers Falaise	14 504
	Potigny	Caen	9 769		10 196
RN814 (boulevard périphérique)	Calix		41 491		42 099
	Fleury-sur-Orne	sens extérieur	29 623	sens intérieur	29 283
	Bessin		23 110		21 468

Source : DIRNO



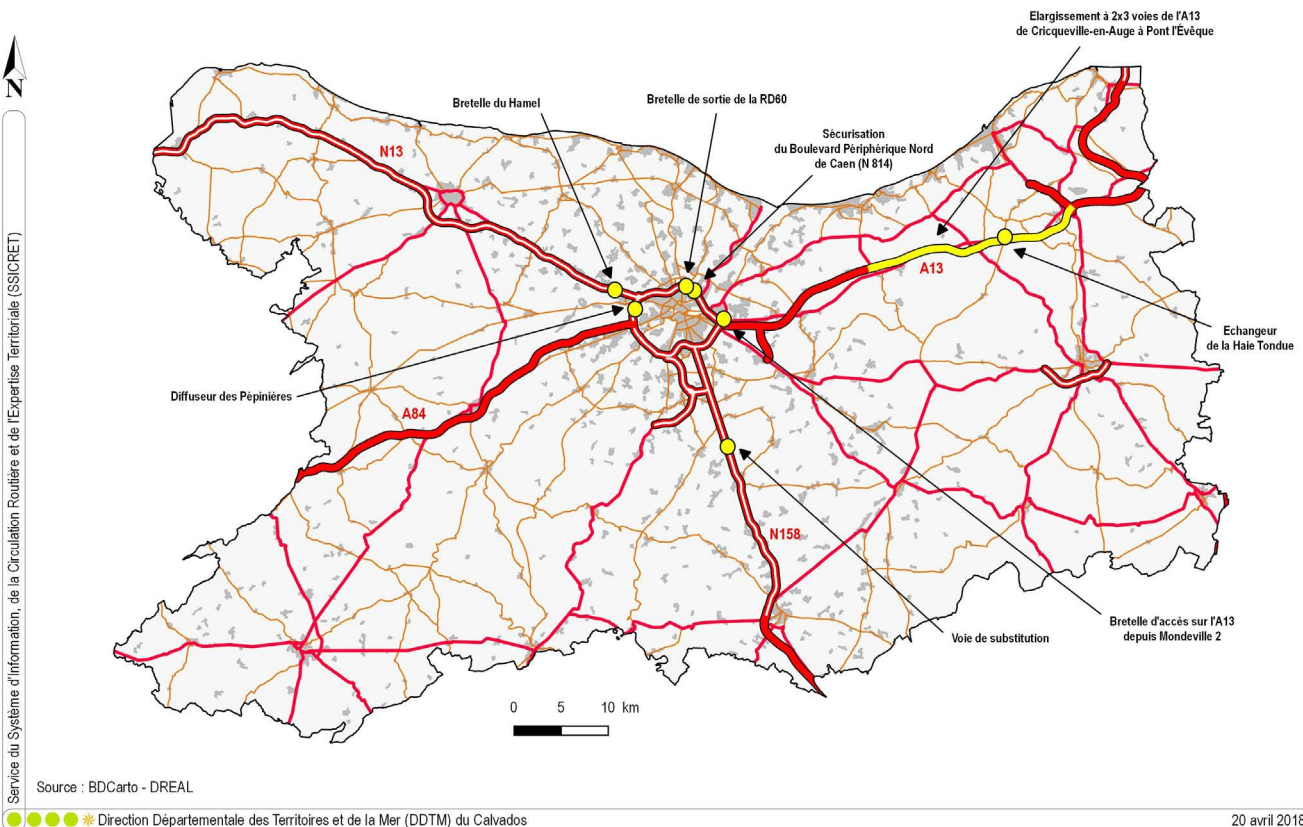
Routes classées à Grande Circulation (RGC)



Les Routes classées à Grande Circulation (RGC) sont fixées par le décret 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret 2009-615 du 3 juin 2009.



Projets routiers du réseau national et autoroutier



Travaux de sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen

Les principaux objectifs de cette opération sont :

- l'amélioration de la fluidité du trafic sur le boulevard périphérique nord avec un haut niveau de sécurité pour les usagers ainsi que pour l'exploitant,
- une mise à niveau environnementale notamment pour l'assainissement routier et les protections phoniques.

Le diffuseur des Pépinières

L'agglomération Caen la Mer a pour objectif de réaliser une nouvelle entrée à l'ouest de l'agglomération caennaise afin d'améliorer la desserte des communes et quartiers de l'ouest de Caen.

Bretelle de la RD60

Les principaux objectifs de cette opération sont :

- l'amélioration de la desserte du CHU de Caen,
- l'amélioration de la desserte de l'ouest d'Hérouville-Saint-Clair,
- la répartition des trafics de la RN814 vers le plateau nord de Caen sur 2 sorties et ainsi le délestage de la RD7.

Bretelle du Hamel

L'aménagement de la RN 13 entre Caen et Cherbourg comprend en particulier la construction d'un échangeur complet sur la commune de Rots, au lieu-dit « le Hamel ». Cet échangeur, de type losane, permet d'assurer un accès direct et sécurisé vers la RN13, en évitant les bretelles d'accès existantes au niveau de Rots ou à l'ouest de Bretteville-l'Orgueilleuse.

RN158 : Caen - Falaise

L'aménagement de la RN158, réalisation des itinéraires de substitution, est inscrit au contrat de plan Etat-région 2015-2020 pour un montant de 7,15 M€ financé à 100 % par l'État.

Élargissement à 2x3 voies de l'A13

L'élargissement de l'A13 entre Pont-l'Évêque et Dozulé sur 20km, est dans sa phase de réalisation. Ce projet a pour objectif plus de sécurité, plus de fluidité et un renforcement du respect environnemental.

Échangeur de la Haie-tondue

Le projet du demi-échangeur de la Haie-Tondue sur l'autoroute A13 doit permettre une sortie pour les véhicules en provenance de Caen, une entrée vers Caen ainsi qu'un nouvel itinéraire, de Caen vers le Pays d'Auge par la RD16 et de Caen vers Lisieux par la RD45.

Source : DREAL Normandie

Les aires de covoiturage dans le Calvados

Après une étude menée en 2010 par le Département et l'État sur l'ensemble des aires sauvages identifiées par les Agences routières départementales (ARD), le Calvados a pris la décision d'aménager six aires d'intérêt départemental qui viennent compléter la vingtaine d'aires qui existent déjà (parkings privés ou aires réalisées par d'autres collectivités) :

- L'aire de Montmirel, à proximité de Bayeux, à l'intersection de la RN13 et de la RD572 (route de Saint-Lô) a été réalisée en 2011 : 22 places.
- L'aire de la porte du château, près de Falaise, à l'intersection de l'A88 et de la RD511 (vers Pont-d'OUILLY), réalisée en 2011 : 19 places.
- L'aire de Coulvain, à l'intersection de l'A84 et de la RD577 (vers Vire), aménagée en 2011 : 20 places.
- L'aire de Coudray-Rabut, à proximité de Pont-l'Évêque, réalisée en 2013 : 20 places.
- L'aire du carrefour Janjac, à l'entrée est de Bayeux, à l'intersection de la RN13 et de la RD33, réalisée en 2013 : 42 places.
- L'aire de Maisoncelles-Pelvey, à l'intersection de l'A84 et de la RD6 (vers Aunay-sur-Odon), aménagée en 2015 : 44 places.

Source : Conseil départemental

Le plan vélo départemental

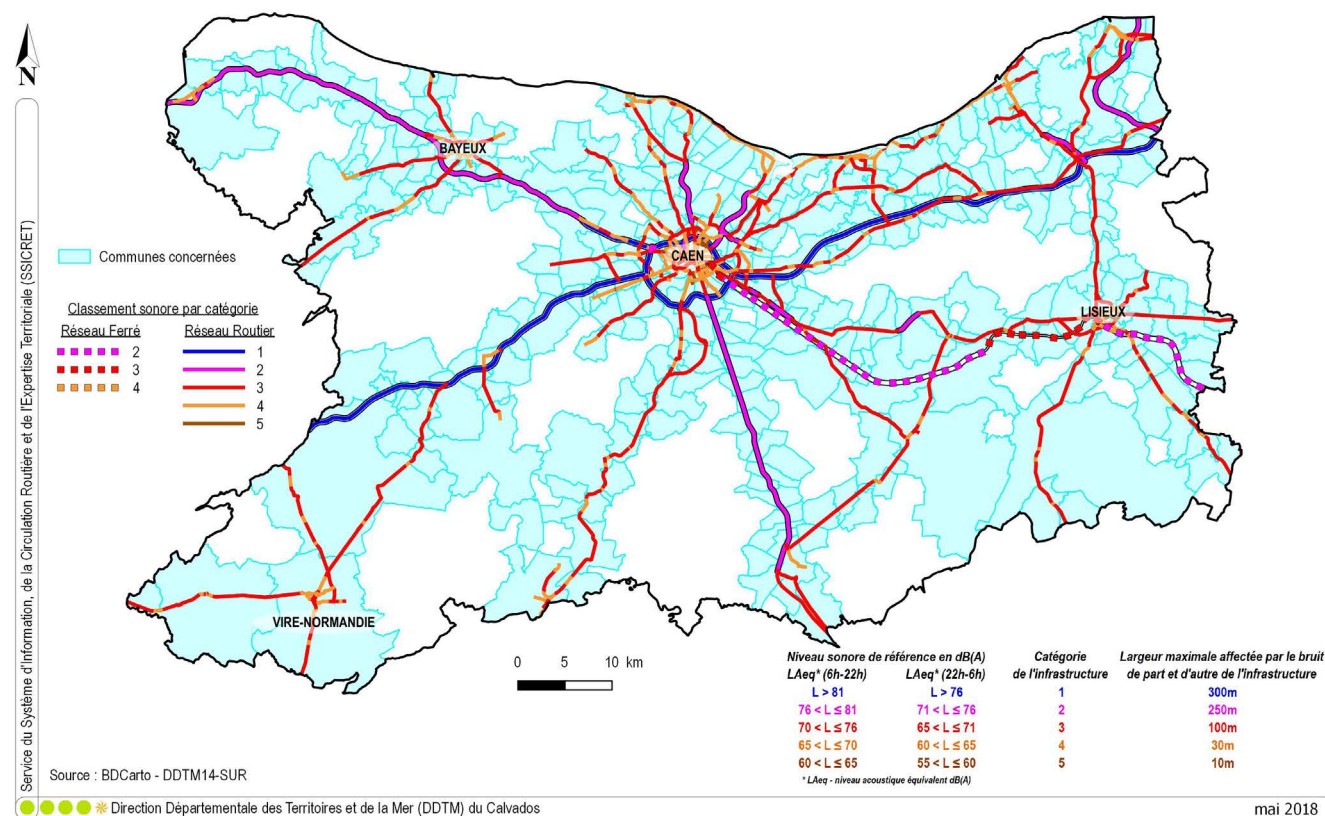
Du bocage normand aux paysages du bord de mer en passant par la Suisse normande, le Département du Calvados propose actuellement 400 kilomètres de véloroutes. À terme, le département comptera 700 kilomètres de voies vertes, pistes cyclables ou voies partagées à la croisée de plusieurs grands itinéraires nationaux et européens.

Source : Conseil départemental

Le bruit



Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires



Le classement sonore, dans une logique de prévention, sert à identifier des secteurs affectés par le bruit dans lesquels des règles d'isolation renforcée s'appliquent.

Il porte sur les voies routières dont le trafic moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules/jour.

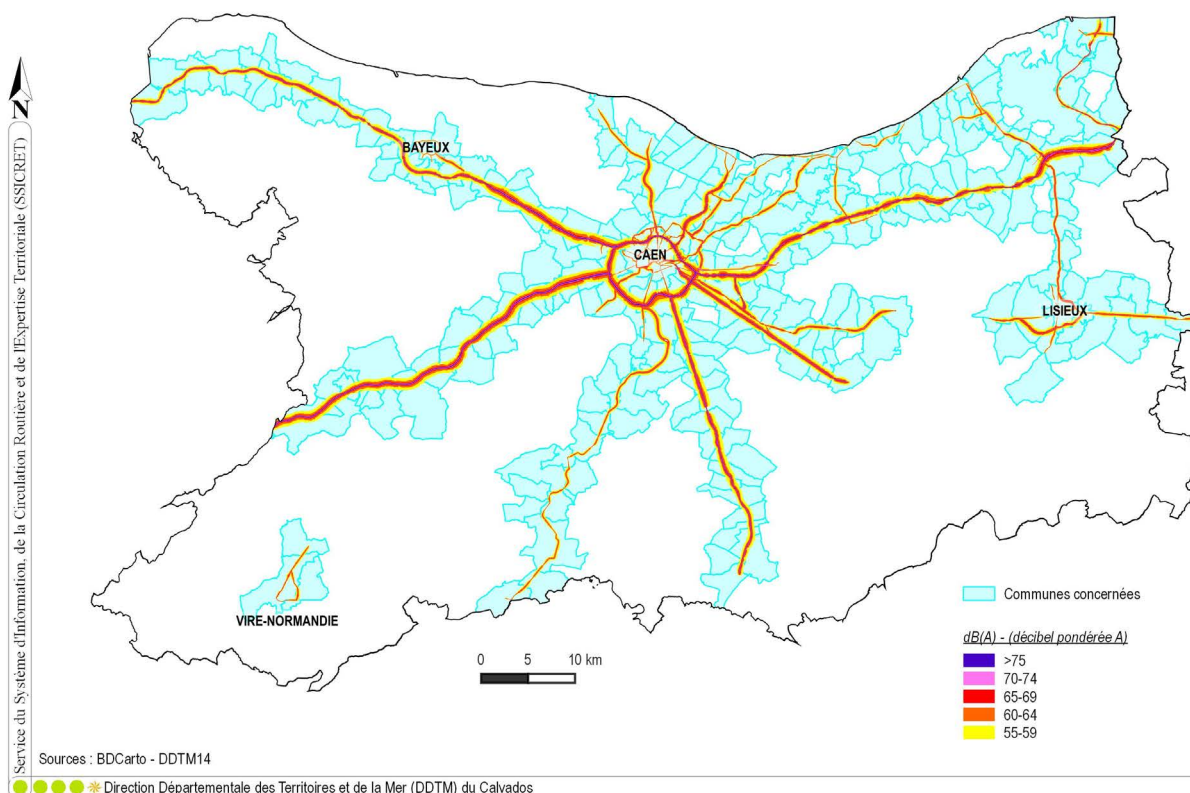
Dans le Calvados, le classement sonore a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 mai 2017.

Au total, 306 communes sont concernées dans le département.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)



Carte de bruit stratégique de type A localisant les zones exposées au bruit



Le PPBE a pour objectif de prévoir, et réduire si nécessaire, les nuisances sonores pour les bâtiments existants situés à proximité des infrastructures routières ayant un trafic moyen de plus de 8 200 véhicules/jour ainsi que des infrastructures ferroviaires de plus de 82 trains/jour. Pour ce faire, il identifie des bâtiments sensibles dits « points noirs bruit » (PNB) et recense les mesures que les gestionnaires des infrastructures concernées prévoient de mettre en œuvre pour réduire la gêne subie par les riverains.

Dans le Calvados, le PPBE (2^e échéance) des infrastructures de transport terrestre du réseau national a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 juin 2016. Il concerne des routes nationales (RN13, RN158, RN814, RN9814), des autoroutes concédées (A13, A29, A132, A813), une autoroute non concédée (A84) et une infrastructure ferroviaire (tronçon Caen - Mézidon Canon). À partir des résultats des cartes de bruit stratégiques, le PPBE a identifié 51 PNB.

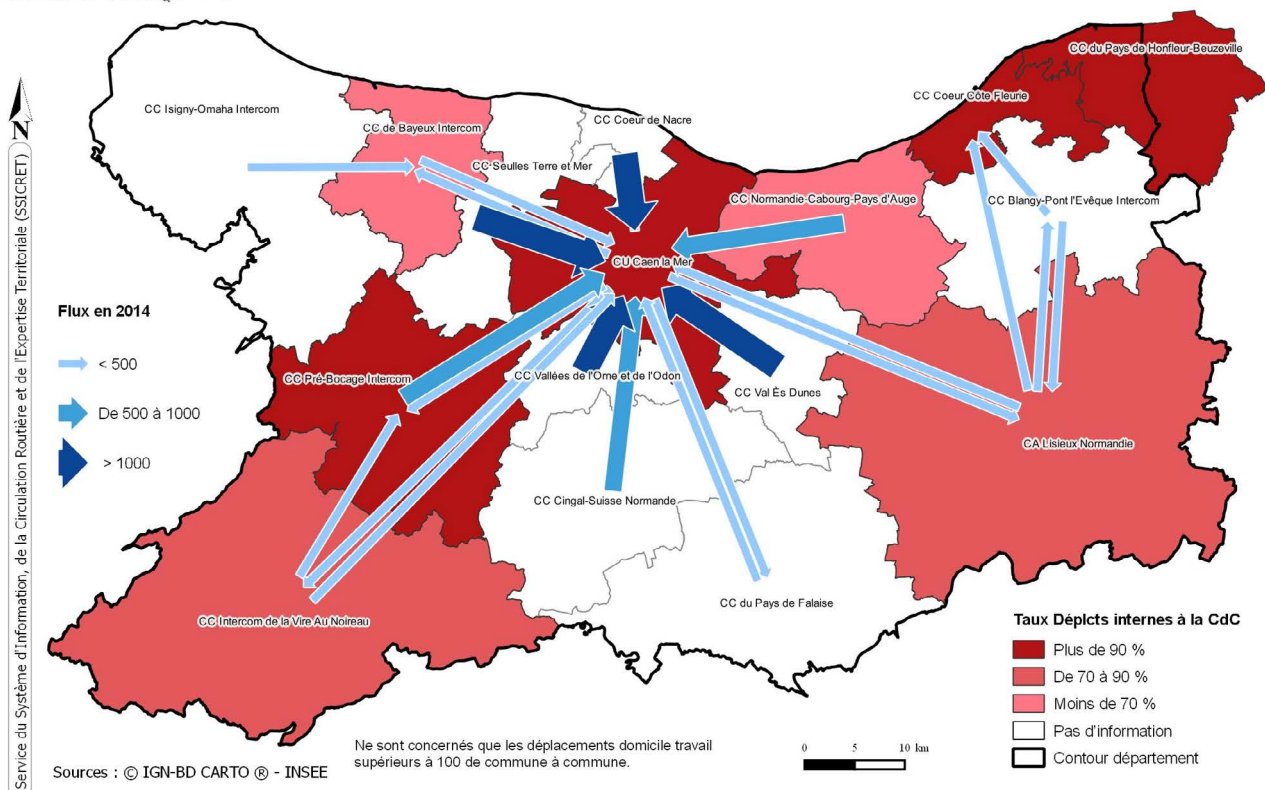
Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

Les déplacements

Source : Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale - DDTM



Déplacements domicile-travail en 2014 entre intercommunalités



Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET) Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

24 / 4 / 2018

La circulation routière

Source : Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale - DDTM

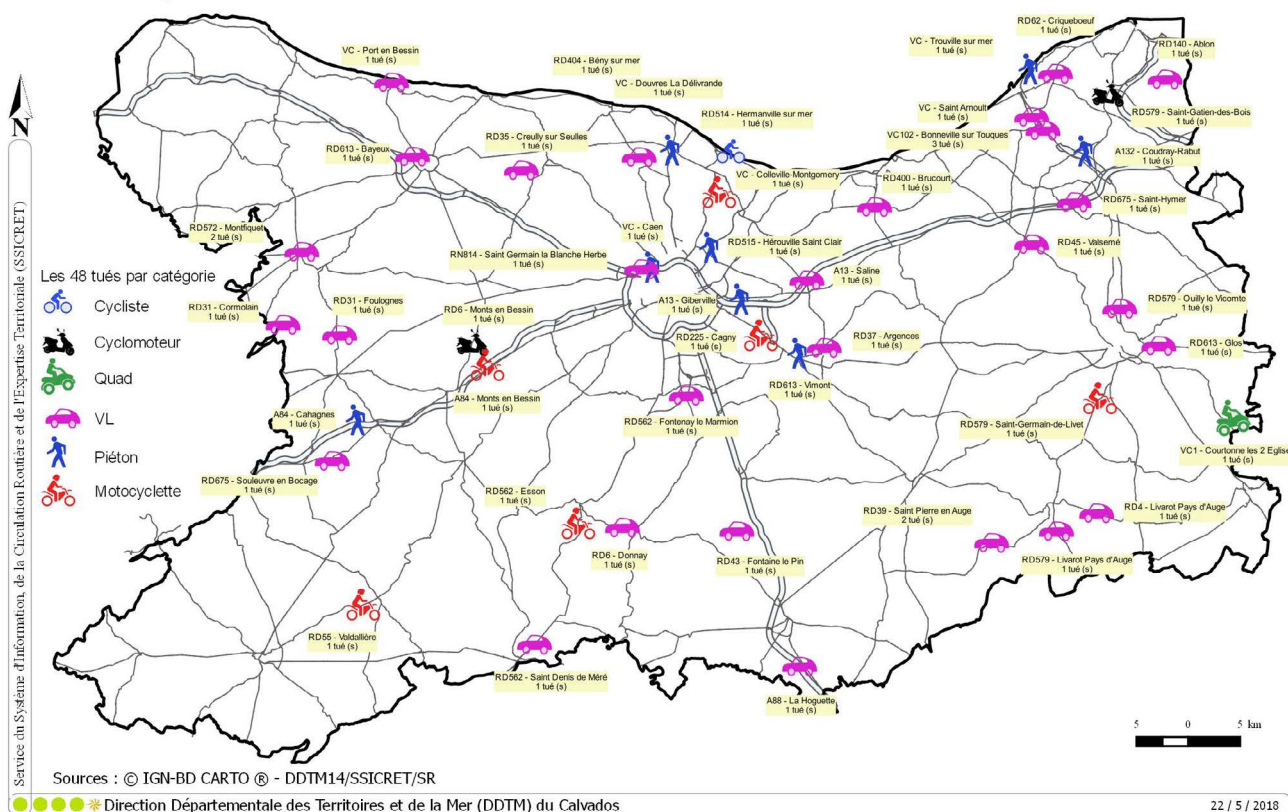
Montants alloués à la DDTM dans le cadre du BOP 207 (sécurité routière) en 2017

Action 1 - observatoires locaux et Action 3 - fonctionnement éducation routière : 70,5 k€

Sécurité routière



Les accidents mortels en 2017 dans le Calvados



Indicateurs nationaux d'accidentalité	2017	Évolution / 2016
Accidents corporels	536	+ 21
Accidents mortels	44	+ 13
Tués	48	+ 15
Blessés	691	+ 51

En 2017, dans le Calvados, le nombre d'accidents corporels est en augmentation par rapport à 2016 : 536 contre 515 en 2016, soit 21 de plus.

Le nombre d'accidents mortels constatés en 2017 (44) est plus élevé qu'au cours de l'année 2016 (31), soit 13 de plus. Il en résulte un nombre de tués en forte hausse : 48 en 2017 contre 33 en 2016, soit 15 tués de plus. Un nombre de tués aussi important n'avait plus été constaté depuis l'année 2009, année au cours de laquelle 51 tués avaient été enregistrés dans le département.

Le 3^e quadrimestre de l'année 2017 a été particulièrement meurtrier : plus de la moitié des tués de l'année 2017 ont été enregistrés au cours des mois de septembre à décembre, qui comptabilisent 25 tués (contre 12 tués en 2016).

À noter que 3 accidents mortels ont fait plusieurs tués :

- en septembre : l'accident d'un VL seul à l'Oudon a fait 2 victimes,
- en novembre : l'accident d'un VL avec un train express régional (TER) sur un passage à niveau à Bonneville-sur-Touques a fait 3 victimes,
- en décembre : l'accident d'un véhicule seul à Montfiquet a fait 2 victimes.

Les blessés sont eux aussi en augmentation : 691 en 2017 contre 640 en 2016 (soit 93 de plus), ainsi que les blessés hospitalisés : 331 en 2017 contre 301 en 2016 (soit 30 de plus).

Avec 7 piétons, 1 cycliste, 2 cyclomotoristes, 6 motocyclistes et 1 conducteur de quad, les usagers vulnérables ont encore été particulièrement touchés en 2017 : ils représentent 17 tués sur 45, soit plus d'un tué sur trois.

On dénombre en 2017 le décès de 2 enfants, de 2 adolescents et de 6 jeunes de 18 à 24 ans, ce qui représente un tué sur cinq.

Une tendance à l'augmentation des chiffres d'accidents (estimée en moyenne à +30% selon l'ONISR) est observée nationalement : elle est due à l'évolution des outils informatiques de remontées des données d'accidents pour la Gendarmerie. Le déploiement de l'application Pulsar-Web a en effet permis de simplifier la procédure de remontée de ces données.

De plus, depuis 2017, la comptabilisation des accidents mortels a changé : la victime d'un malaise est comptabilisée comme tuée y compris si le malaise débute avant l'accident.

En 2017, dans le Calvados, 3 accidents ont été ainsi requalifiés en accidents mortels, lesquels ont généré chacun un tué.

Activité		2017	Évolution / 2016
Sécurité routière	Avis sur les épreuves sportives	89	- 4
	Avis sur les arrêtés temporaires de circulation pris sur les RGC et les autoroutes concédées	64	+ 2
	Avis et arrêtés de dérogation pour la circulation des PL les WE et jours fériés	87	+ 16
	Avis sur les documents de planification	1	- 19
	Tableau de bord mensuel des accidents	12	0
	Baromètre mensuel des accidents	12	0
	Cartes mensuelles des accidents	60	0
	Actions de sécurité routière	5	+ 1
	Radars fixes en service	26	0
	Transports exceptionnels	Dossiers instruits	1 284

Éducation routière

149 établissements d'enseignement de la conduite avec un agrément.

13 inspecteurs (IPCSR) dont 1 adjoint au délégué.

Chiffres 2016

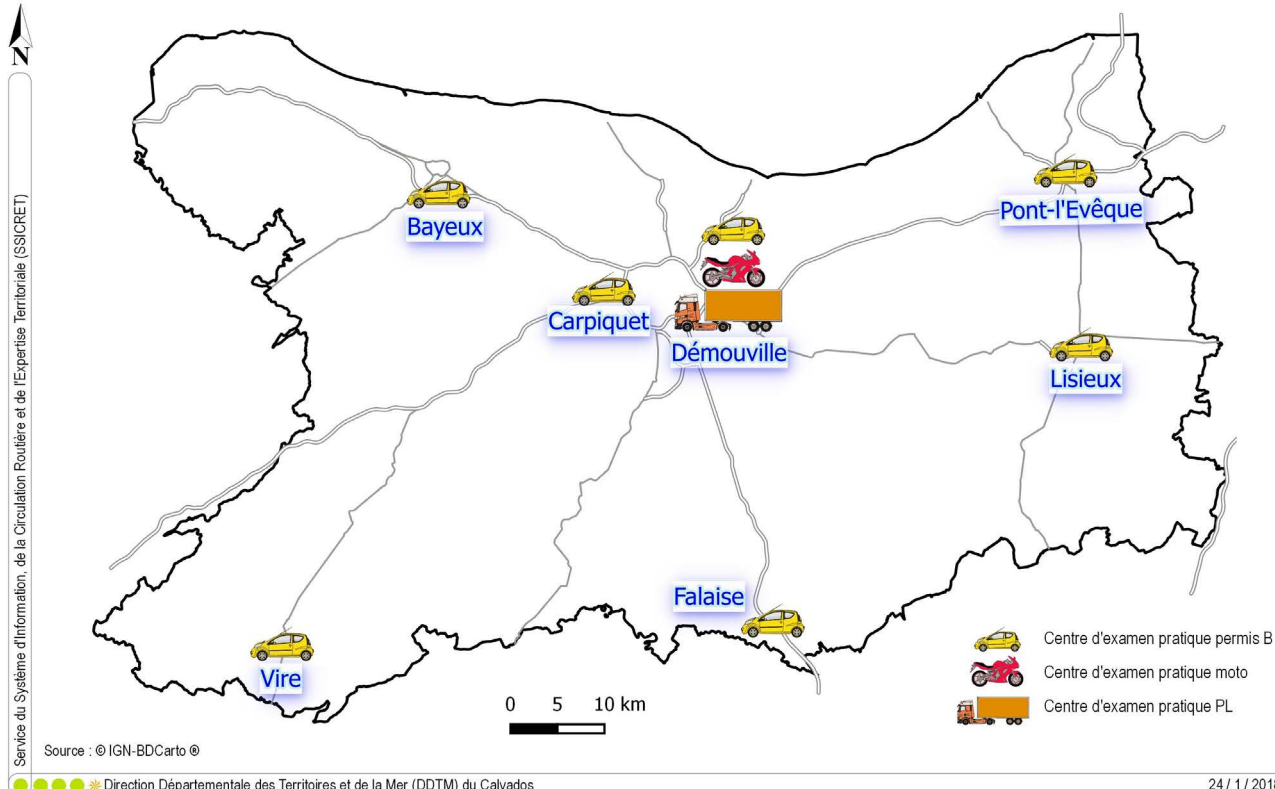
14 915 places attribuées à l'examen au permis B	19 239 places d'examen tous permis (29 774 avec ETG ¹⁴)	10 535 places en ETG	57,66 % taux de réussite du Calvados au permis B en 1 ^{ère} présentation	78 jours délai moyen de passage entre 1 ^{ère} et 2 ^e présentation
---	--	--------------------------------	--	---

Chiffres 2017

14 046 places attribuées à l'examen au permis B	19 604 places d'examen tous permis	15 728 places en ETG (opérateurs agréés)	58,94 % taux de réussite du Calvados au permis B en 1 ^{ère} présentation	72 jours délai moyen de passage entre 1 ^{ère} et 2 ^e présentation
---	---	--	--	---



Centres d'examen pratique du permis de conduire



14 - ETG : Épreuve théorique générale

Les centres d'épreuve pratique et le nombre d'examinés en 2017 :

Carpiquet	Démouville	Lisieux	Pont-l'Évêque	Vire	Bayeux	Falaise
5 922	2 717	1 110	1 099	1 051	1 157	667

Centres Epreuve Théorique Générale (ETG)

L'administration n'organise plus l'épreuve ETG dans le Calvados. L'externalisation est totale depuis le 01/01/2017.

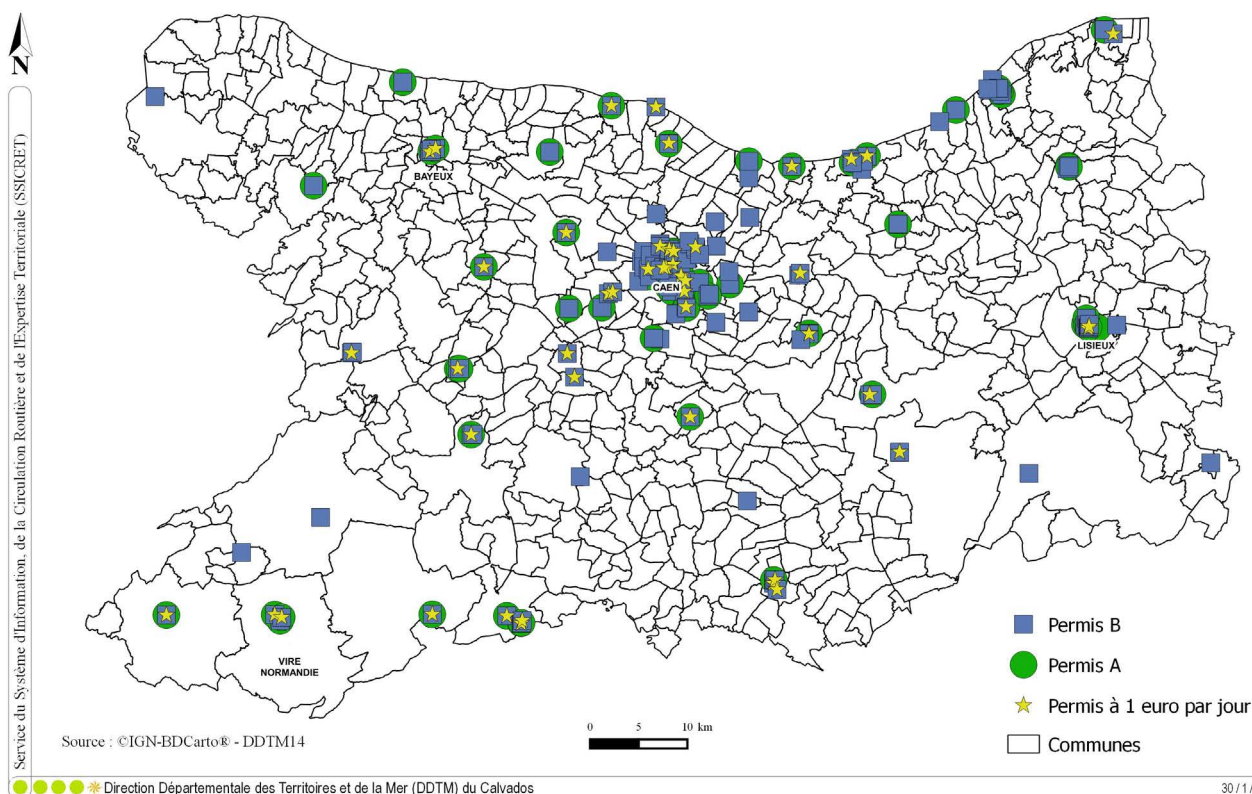
Quatre opérateurs agréés sont implantés sur le département : La Poste, SGS, Veritas et Pearson professional assesment limited.

Les centres d'examen du code de la route sont situés :

- à Caen, Lisieux, Vire et Bayeux pour La Poste.
- à Caen, Hérouville-Saint-Clair et Lisieux pour SGS.
- à Caen pour Veritas et Pearson professional assesment limited.



Auto-écoles, moto-écoles et permis à 1 euro



Le trafic ferroviaire

Trafic en milliers de voyage.kilomètre (somme des kilomètres réalisés par chacun des voyageurs) sur les lignes ferroviaires TER du Calvados.

AXE	2015	2016	Évolution 2016/2015
LISIEUX-PARIS	35 503	35 900	+ 1,1 %
ROUEN-CAEN	36 681	33 360	- 9,1 %
CAEN-CHERBOURG	32 410	33 162	+ 2,3 %
CAEN-RENNES	28 026	25 127	- 10,3 %
CAEN-TOURS	26 162	23 620	- 9,7 %
LISIEUX-CAEN	20 814	20 542	- 1,3 %
CAEN-COUTANCES-GRANVILLE	16 358	15 629	- 4,5 %
LISIEUX-TROUVILLE	9 977	9 793	- 1,8 %
TROUVILLE-DIVES/CABOURG	1 232	1 169	- 5,1 %
TOTAL	207 163	198 302	- 4,3 %

Source : Conseil régional

Le trafic aérien

Aéroport de Caen-Carpiquet

	Réguliers	Charters	Affaire	Transit	TOTAL	Évolution 2016/2015
Nombre de passagers commerciaux en 2017	112 074	67 991	781	66	180 912	+ 30,1 %

Source : Aéroport de Caen-Carpiquet

Aéroport de Deauville-Normandie

	Au départ	À l'arrivée	Transit	TOTAL	Évolution 2016/2015
Nombre de passagers commerciaux en 2017	71 827	70 895	20 904	163 626	+ 17 %

Source : Aéroport de Deauville-Normandie

Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes

Voir page 85

L'eau

Source : Service Eau et Biodiversité - DDTM

Instruction et contrôle au titre de la police de l'eau

	Exercice 2017
Autorisation unique Autorisation environnementale	6 dossiers instruits ou en cours d'instruction
Déclaration loi sur l'eau	102 dossiers instruits ou en cours d'instruction
Opérations de contrôle	170 H/j de contrôle terrain 210 H/j de contrôle documentaire

Suivi des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)

	Exercice 2016
AEP¹⁵	122 services renseignés sur 122, soit 100 % de la population
EU¹⁶ collectif	137 services renseignés sur 164, soit 96 % de la population
EU non collectif	16 services renseignés sur 46, soit 70% de la population

Obstacles à la continuité écologique

169 obstacles à mettre aux normes sur des cours classés en liste 2 au titre du L.214-17 du code de l'environnement : **55** ont déjà été mis aux normes.

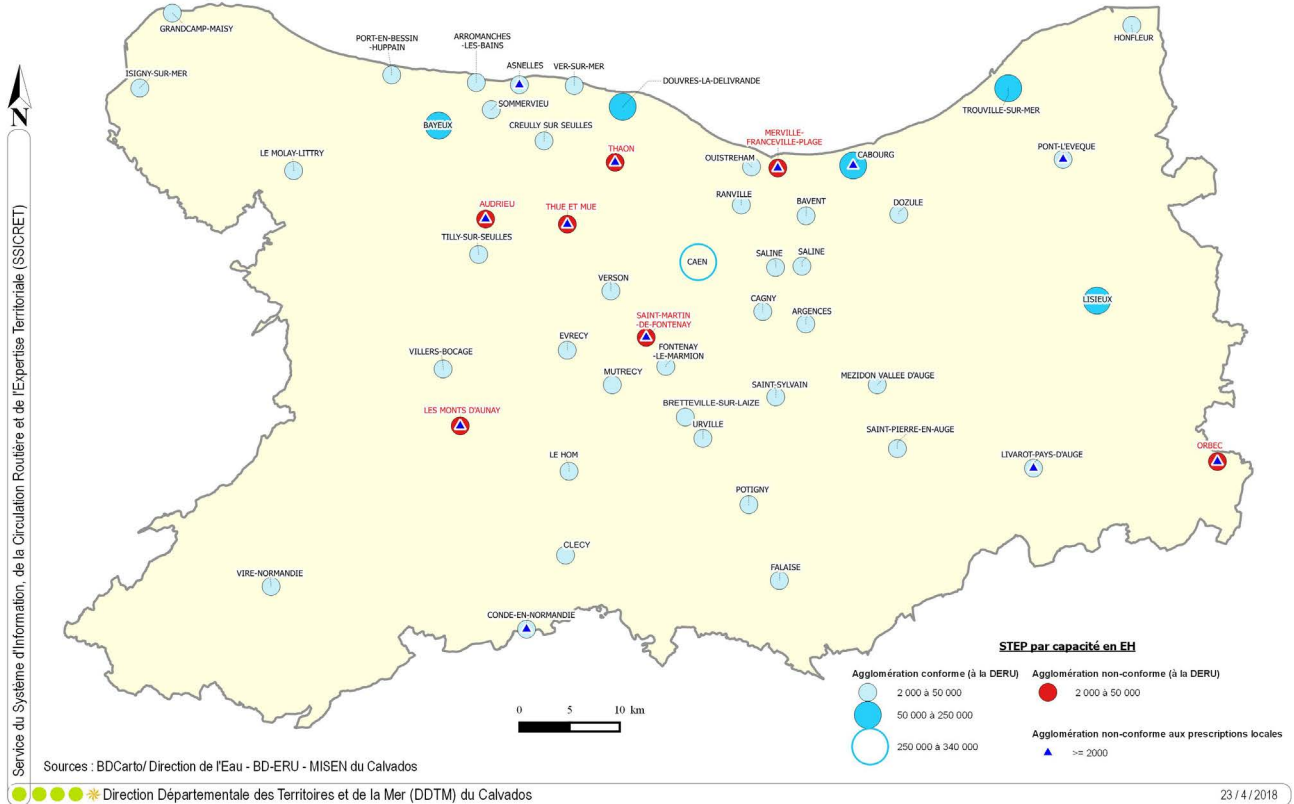
82 ouvrages identifiés au titre du plan anguille : **13** ont déjà été mis aux normes.

¹⁵ - AEP : Adduction d'eau potable
¹⁶ - EU : Eaux usées

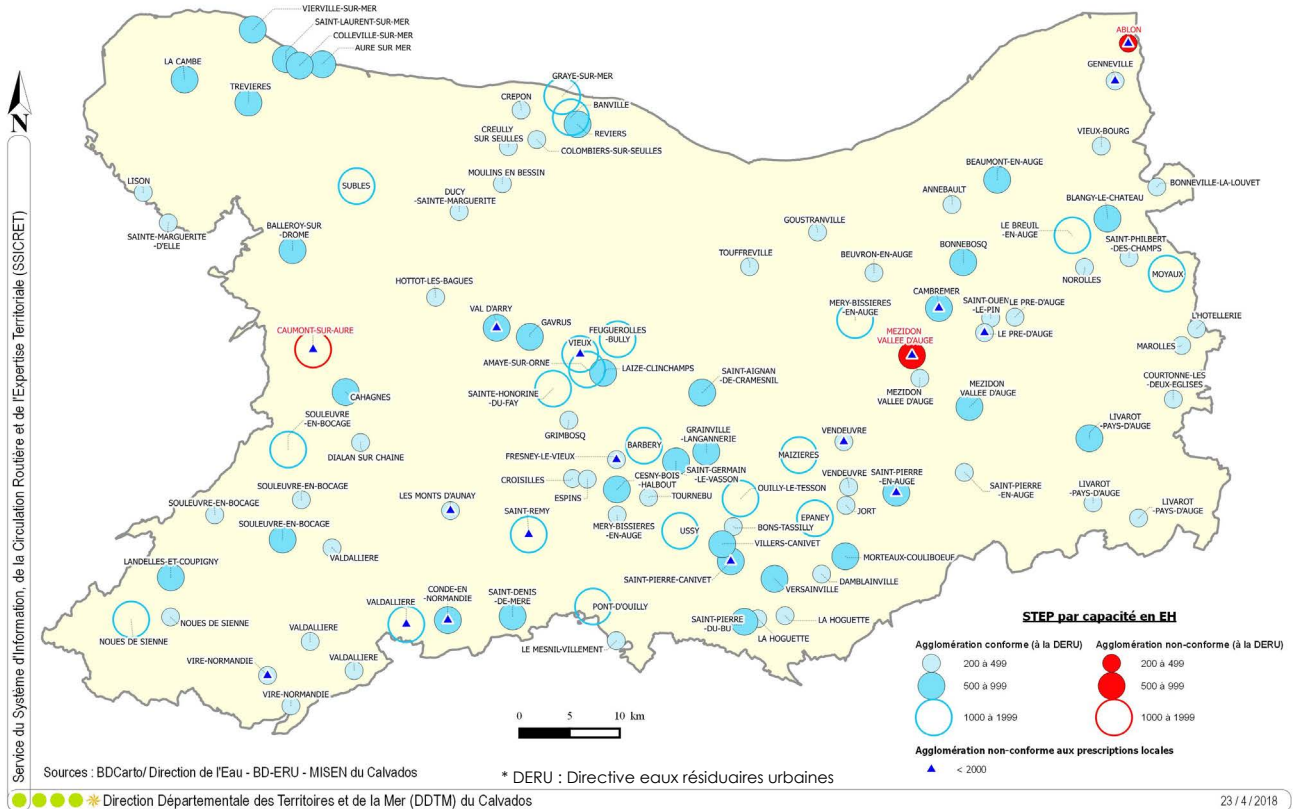
L'assainissement



Conformité DERU* des agglomérations d'assainissement de plus de 2000 Equivalent-Habitant (EH) au 31 décembre 2016



Conformité DERU* des agglomérations d'assainissement entre 200 et 2000 Equivalent-Habitant (EH) au 31 décembre 2016



Stations d'épuration au 31/12/2016

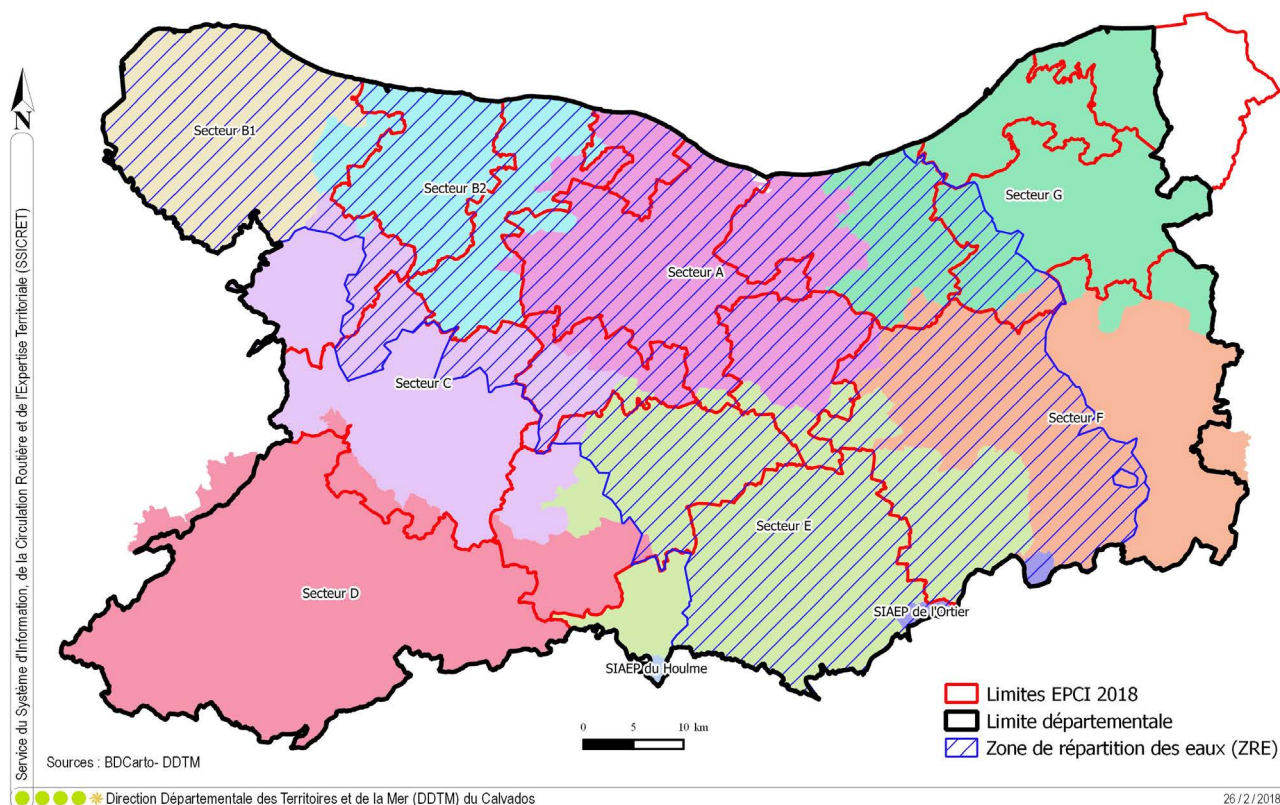
plus de 2 000 EH¹⁷
50 dont 7 non-conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et 5 en non conformité locale

entre 200 et 2 000 EH
107 dont 3 non-conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et 14 en non conformité locale

L'eau potable



Proposition SDCI - Alimentation en eau potable



La loi NOTRe prévoit la prise de compétence obligatoire et entière pour l'eau et l'assainissement par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020. Ces compétences sont d'ores et déjà obligatoires pour les communautés urbaines.

Ces compétences doivent être dès maintenant envisagées par les EPCI à fiscalité propre ou par des syndicats mixtes composés d'EPCI à fiscalité propre sur une échelle pertinente et suffisante.

Le nombre de syndicats d'eau potable (production et distribution) passerait de 75 en 2015 à 7 en 2020, le présent schéma prévoyant le regroupement dans une structure unique (syndicat mixte) de la compétence eau potable (production et distribution) pour chaque secteur.

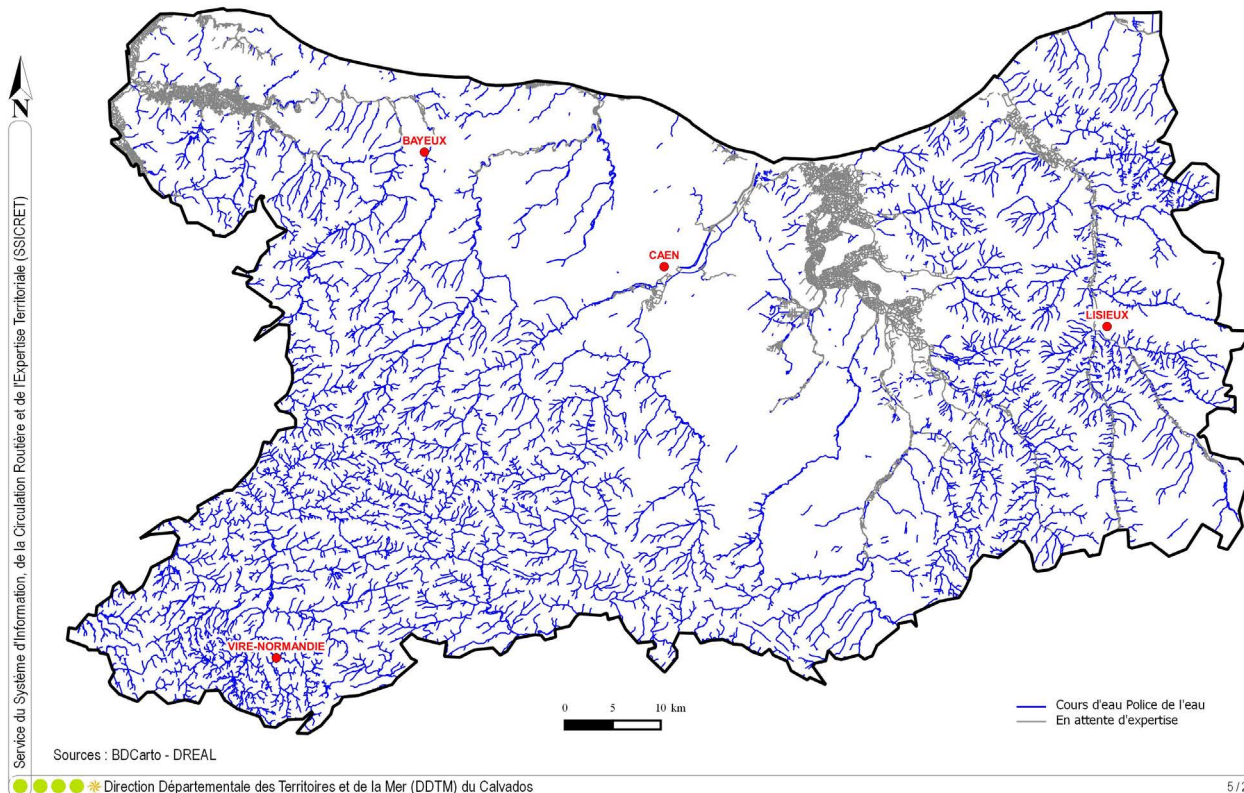
Le nombre de syndicats en charge de l'assainissement passerait quant à lui de 43 en 2015 à 0 en 2020, le présent schéma prévoyant la reprise au 1^{er} janvier 2020 au plus tard de la compétence assainissement par les seuls EPCI à fiscalité propre.

Cette évolution des compétences doit permettre de répondre aux enjeux futurs de gouvernance et de sécurisation de la ressource en eau, en particulier dans la zone de répartition des eaux (ZRE) qui se caractérise par un déséquilibre entre les besoins et la ressource disponible.

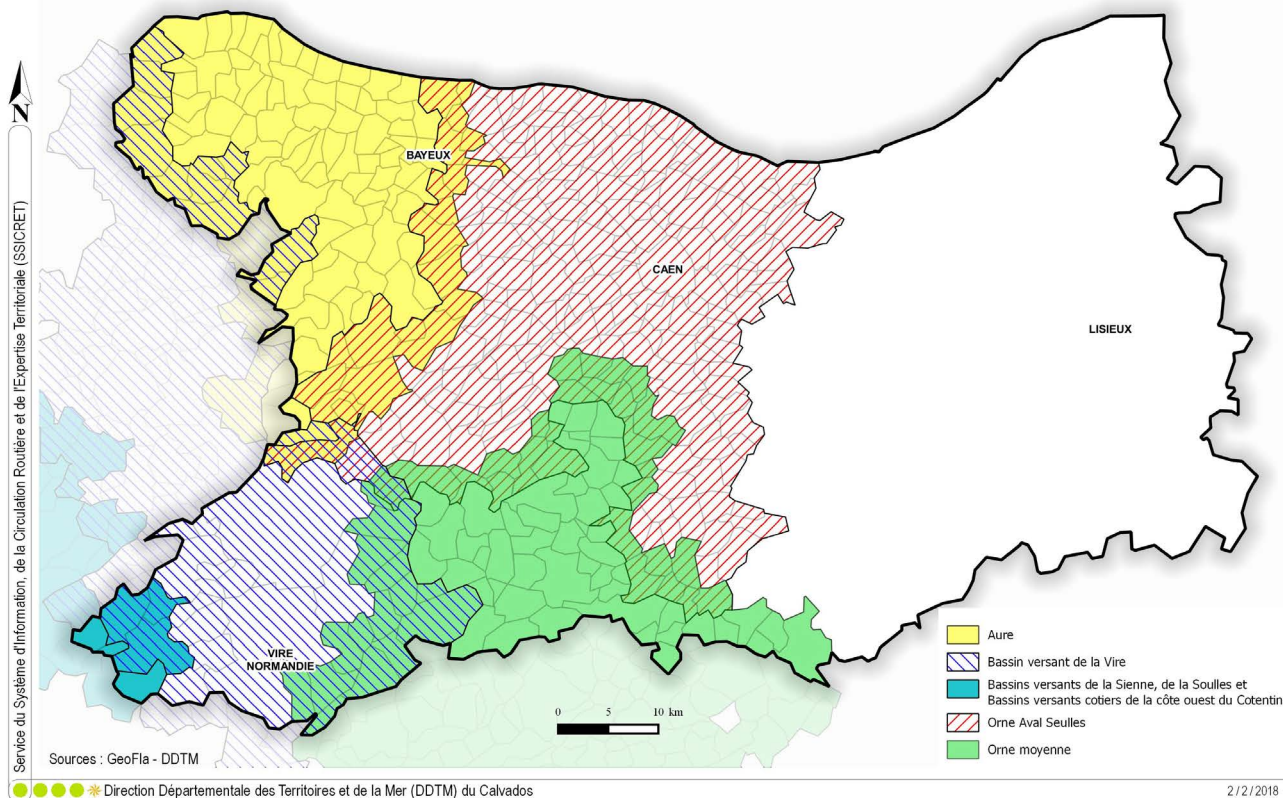
Les cours d'eau et les SAGE¹⁸



Les cours d'eau au titre de l'article 215-7-1 du Code de l'Environnement



Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

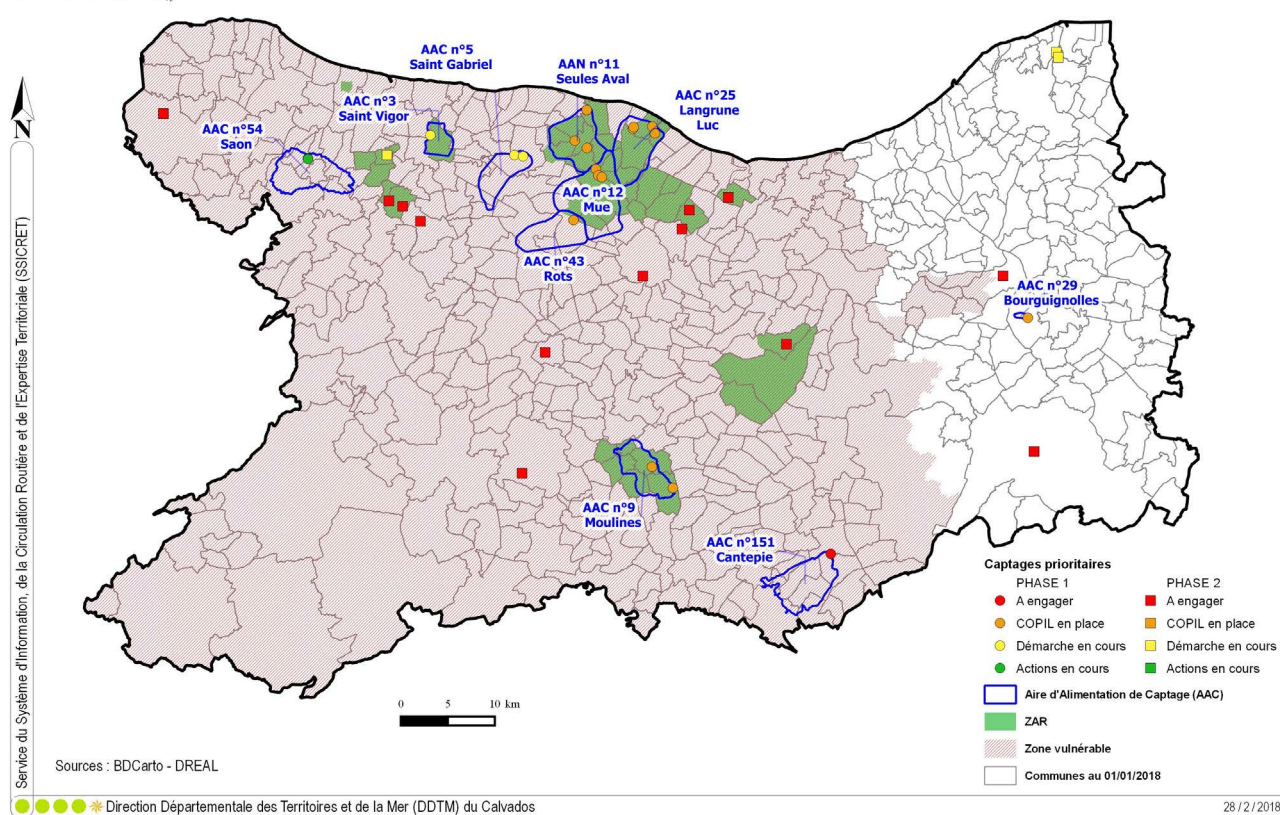


Nom du SAGE	Nombre de communes situées dans le Calvados	Dates marquantes	
SAGE Orne aval Seulles	238	Approbation	18 janvier 2013
SAGE Orne Moyenne	92	Approbation	12 février 2013
SAGE Aure	111	Arrêté de délimitation de périmètre	21 mai 2013
SAGE Vire	30	Validation de la stratégie	11 mars 2016

La ressource en eau

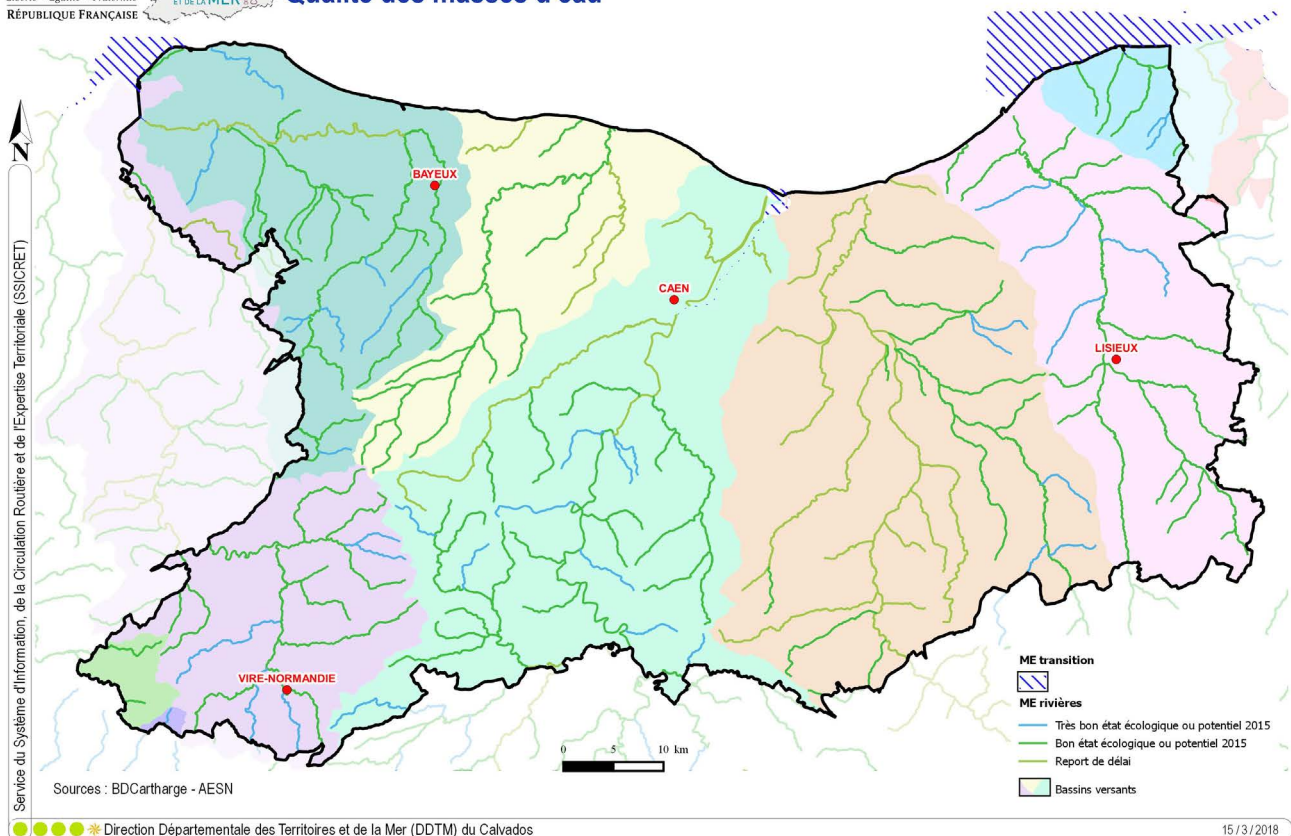


Zones à forte sensibilité (nitrates et produits phytosanitaires)



26 captages prioritaires dans le département dont :

- 16 nouveaux captages issus de la conférence environnementale ;
- 10 aires d'alimentation de captages issues du Grenelle de l'environnement, correspondant à 21 captages.



Le domaine public fluvial (DPF)

4 cours d'eau domaniaux dans le Calvados	Suivi du transfert	Repreneurs
L'Orne Aval de Caen à Ranville (10 km)	Transfert du DPF par arrêté préfectoral et convention du 26 août 2015	Ports normands associés (PNA)
La Touques du Breuil-en-Auge au Pont des Belges entre Deauville et Trouville (30,7 km)	Étude délimitation et travaux réalisés en 2015 et 2016. Transfert du DPF le 6 décembre 2017	Syndicat du bassin versant de la Touques (SMBVT)
La Vire (83,6 km dont 2,8 km dans le Calvados et 14,4 km mitoyen Calvados-Manche)	Transfert effectué en 2009	Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL)
La Dives de Méry-Corbon à Cabourg (30,4 km)	Étude de la délimitation du DPF réalisée en 2015. Identification d'un repreneur non aboutie.	

Source : DDTM

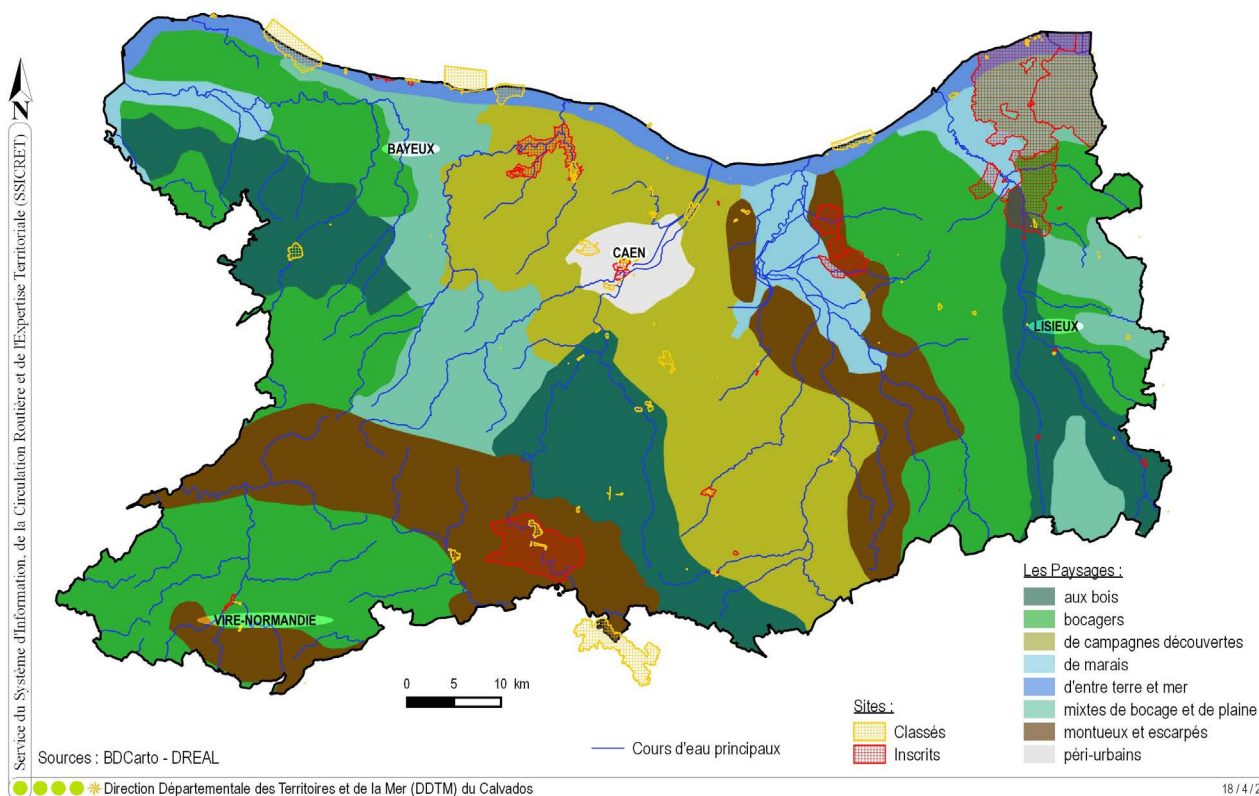
Les paysages et la biodiversité

Source : Service Eau et Biodiversité - DDTM

Les paysages



Les paysages



	Sites naturels classés	Sites naturels inscrits
Nombre	89 dont 5 en mer	30
Surface sur le territoire du Calvados	2 897 ha	25 635 ha

La publicité

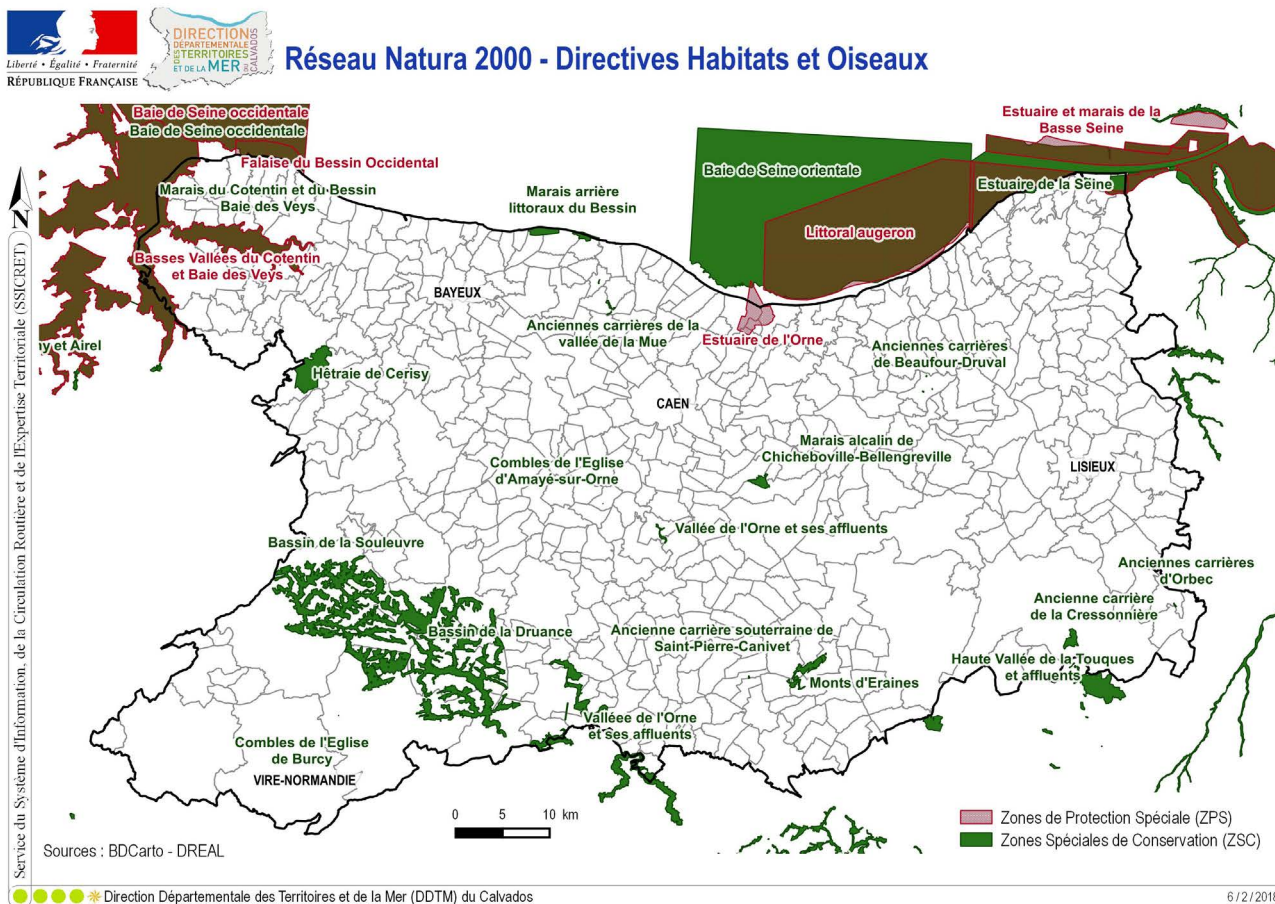
	Règlements locaux de publicité (RLP)		Instruction de déclarations préalables (DP)	Autorisations et/ou refus (Arrêtés préfectoraux)	Mises en demeure
	Prescrits	Réalisés			
Au 01/01/18	1(*)	18(**)	27	99	7

Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

(*) Le RLP intercommunal Cœur Côte Fleurie a été soumis à l'enquête publique du 19 juin au 21 juillet 2017.

(**) Le RLP de Louvigny a été approuvé par délibération du conseil Municipal le 27 décembre 2016.

Les sites Natura 2000



	Directive Oiseaux	Directive Habitats
25 sites	6 Zones de protection spéciale (ZPS) (dont 3 majoritairement en mer)	19 Zones spéciales de conservation (ZSC) (dont 3 majoritairement en mer)
Surface sur le territoire du Calvados	5 366 ha	19 252 ha

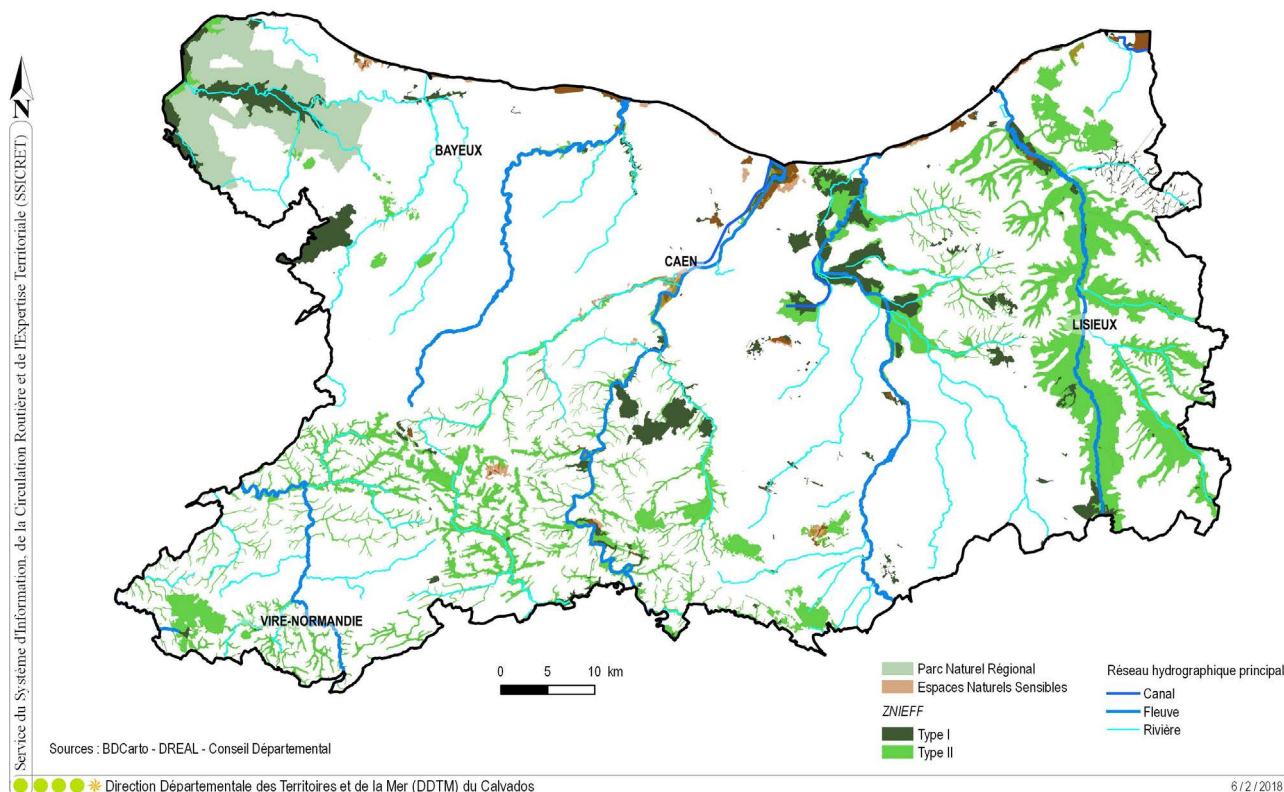
Opérateurs Natura 2000	Sites présidés par un élu	Contrats Natura 2000	Chartes Natura 2000	MAEC ¹⁹ Natura 2000
8 opérateurs principaux et 3 opérateurs associés	4	8	1 (engagement 5 ans)	169 sous engagement

19 - MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées

Les zones naturelles et sensibles



Zones naturelles et sensibles



ZNIEFF : Zones naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

- type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

	ZNIEFF		Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Réserves naturelles nationales	Réserve naturelle régionale
	De type 1	De type 2			
Nombre	194 dont 9 en mer	35 dont 3 en mer	8	4	1
Surface sur le territoire du Calvados	23 889 ha	88 235 ha	11 411 ha	1 886 ha	20 ha

Espaces Naturels Sensibles (ENS) : sites emblématiques et reconnus pour leur intérêt écologique et paysager. 41 ENS, 1 800 hectares.

Réserves Naturelles Nationales : RNN du Coteau de Mesnil Soleil, RNN de l'Estuaire de la Seine, RNN de la Falaise du Cap Romain, RNN de la forêt domaniale de Cerisy.

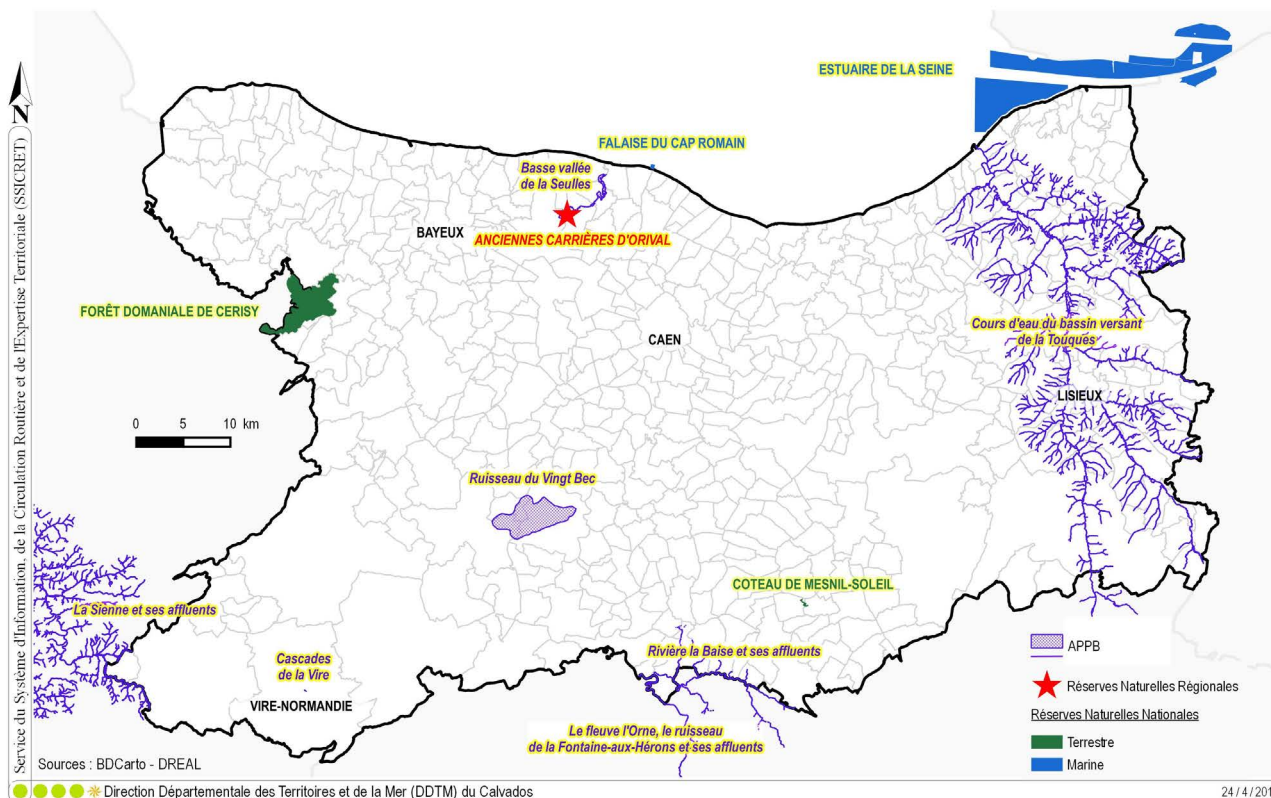
Parc naturel régional (PNR) : Le PNR des marais du Cotentin et du Bessin.

8 arrêtés préfectoraux de protection de biotope :

Anciennes carrières d'Orival à Amblie ; cascades la Vire à Roullours et Maisoncelles La Jourdan ; lit du fleuve Orne et lit du ruisseau de « la Fontaine aux Hérons » et de ses affluents ; lits mineur et majeur de la basse vallée de la Seulles ; pieds de barrages de la vallée de la Vire ; rivière La Baize ; ruisseau du Vingt-Bec et ses affluents ; la Touques et ses affluents.



Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) et réserves naturelles



	Zones humides (ZH)	Zones de prédisposition à la présence de ZH
Surface	39 000 ha soit 7 % du territoire dont 117 ha délimités par arrêté préfectoral	Entre 111 000 et 138 700 ha (20 % à 25 % du territoire)
	25 contrats MAEC sous engagement	

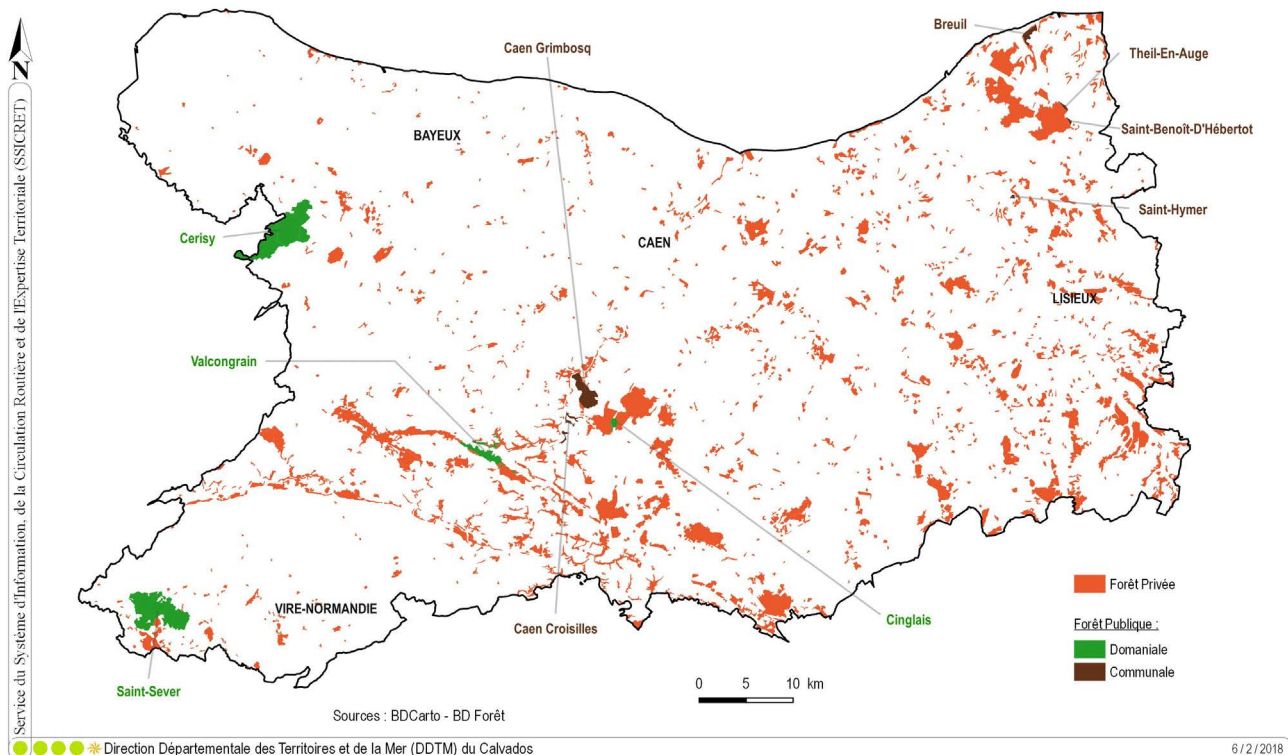
4 territoires éligibles aux mesures agro-environnementales « zones humides » :

- Le Bocage Virois : 25,95 ha de zones humides sous contrat (2 dossiers).
- Le bassin de la Touques : 173,65 ha de zones humides sous contrat (8 dossiers).
- Le bassin de l'Orne : 26,92 ha de zones humides sous contrat (3 dossiers).
- Le bassin de la Dives : 1 260,79 ha de zones humides sous contrat (43 dossiers).

La forêt



Les Forêts



Surface en forêt	dont forêts privées	dont forêts domaniales	dont forêts communales et assimilées
46 000 ha soit 8 % de la surface du département (moyenne nationale : 29,7 %)	89 % (moyenne nationale : 75 %)	9 %	2 %

Forêt sous gestion de l'office national des forêts (ONF)

Domaniales	Communales et assimilées
4 198 ha	735 ha

Répartition par essence

Feuillus	Résineux
36 800 ha	9 200 ha

Source : Inventaire Forestier National

Gestion

Surface sous plan simple de gestion	18 218 ha
Forêt sous régime fiscal Monichon	25 410 ha
Forêt sous régime fiscal ISF	21 309 ha

Les trois surfaces peuvent concerner les mêmes propriétés.

La chasse

Le Calvados compte environ 16 000 chasseurs dont 12 000 chasseurs de grand gibier.
Ouverture générale de la chasse 2017/2018 : du 17 septembre 2017 au 28 février 2018.
Gibier d'eau : du 5 août 2017 (DPM) au 31 janvier 2018 ou au 10 février 2018, selon les espèces.

Saison cynégétique 2017/2018

Chasse			Nombre	Attributions
Plans de chasse	Grand gibier	Chevreuil	1 710	5 403
		Cerf élaphe	19	89
		Daim	1	5
Plan de gestion : contrat	Grand gibier	Sanglier	174	2 248

Opérations administratives de régulation des espèces	Nombre	Prélèvements
Sanglier	6	18

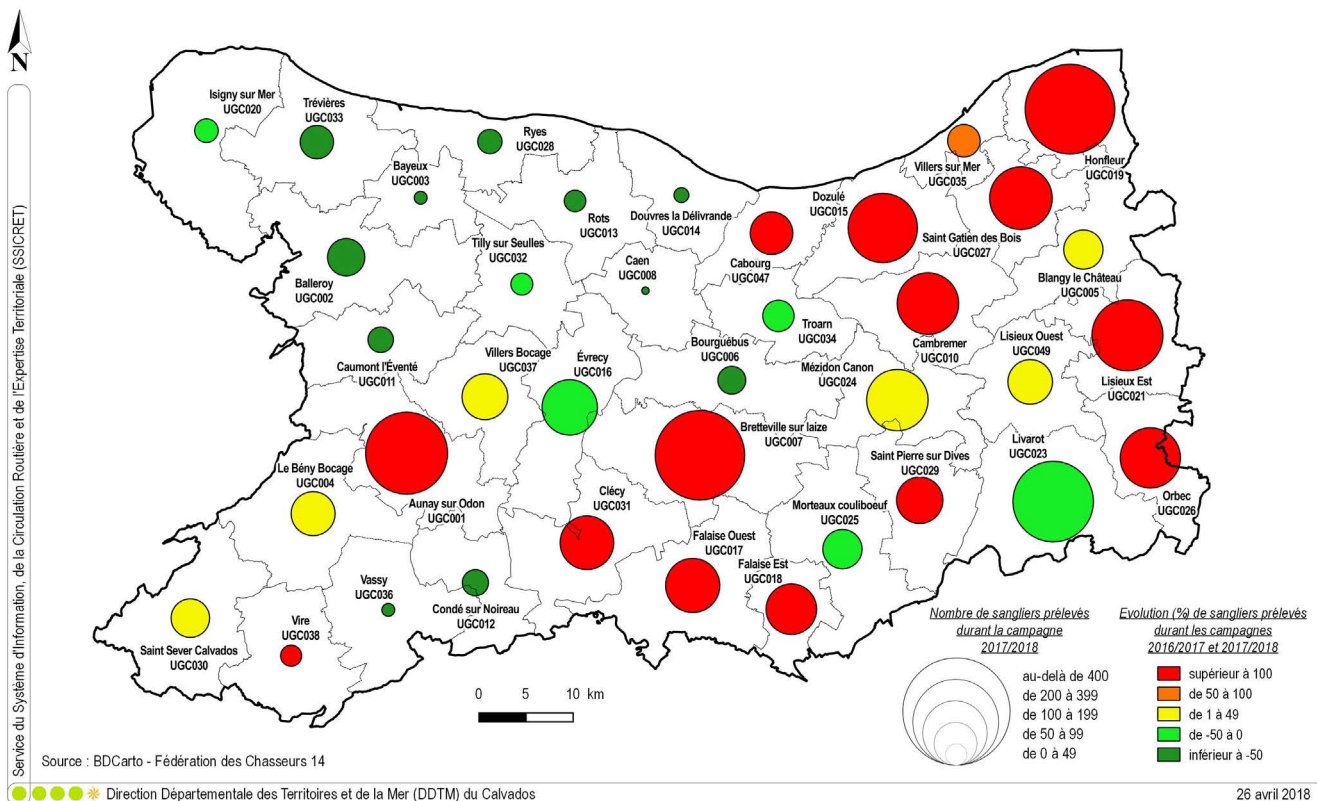
Gabions		554
Baux de chasse sur le domaine public de l'État	DPF (01/07/2013 au 30/06/2019)	4
	DPM (01/07/2014 au 30/06/2023)	2

Saison cynégétique 2016/2017

Nuisibles		Nombre	Dégâts déclarés en euros
Groupe I	Ragondin	2 643	
	Rats musqués	633	
Groupe II	Fouine	486	
	Martre	248	
	Renard	4 838	2 900
	Corbeau freux	6 213	48 350
	Corneille noire	8 153	76 780
	Pie bavarde	1 081	1 420
Groupe III	Lapin de garenne	170	
	Pigeon ramier	997	33 640



Unités de Gestion Cynégétique (UGC) Evolution des prélèvements de sangliers (campagnes de chasse 2016/2017 et 2017/2018)



La population de sangliers dans le département est en très nette augmentation depuis la saison cynégétique 2013-2014.

4 848 sangliers ont été prélevés par la chasse au cours de la saison 2017-2018 (+ 15,8 % / saison 2016-2017).

Le Calvados a connu un niveau record des dégâts agricoles occasionnés par les spécimens de cette espèce depuis la saison 2016-2017 : x 18 par rapport à la saison 2015/2016, majoritairement dans le Pays d'Auge. Un suivi des secteurs à problème est assuré par la DDTM.

Les modalités d'exercice de la chasse au sanglier ont donc été modifiées dès l'ouverture de la chasse anticipée le 1^{er} juin 2017. Ces modifications concernent notamment :

- la suppression du prélèvement limité à 4 sangliers par jour pendant la chasse anticipée,
- l'augmentation du prélèvement limité de 4 à 5 sangliers par jour dans les territoires hors contrat de prélèvement pendant l'ouverture générale,
- suppression de l'interdiction de tir des sangliers de plus de 50 kilogrammes dans 22 communes,
- modification des conditions d'agraineage du grand gibier (convention d'agraineage, modification du SDGC le 25/07/2017).

Les prélèvements de sangliers au cours de la chasse anticipée du 1^{er} juin 2017 à l'ouverture générale le 17 septembre 2017 sont de 347 animaux (+ 423 % / saison 2016/2017).

La pêche en rivière

Période d'ouverture générale de la pêche 2017 :

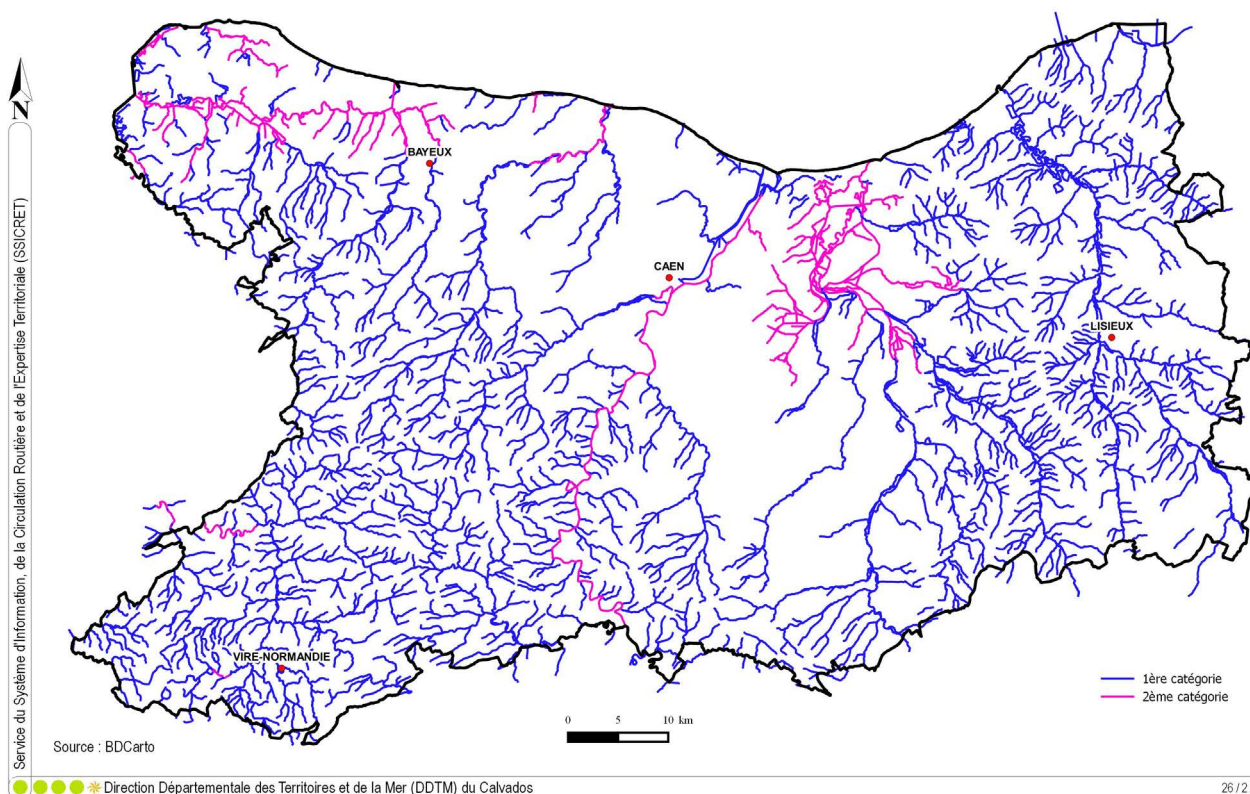
- cours d'eau et plan d'eau de 1^{ère} catégorie : du 2^e samedi du mois de mars au 3^e dimanche du mois de septembre inclus,
- cours d'eau et plan d'eau de 2^e catégorie : toute l'année.

Des dispositions spécifiques sont prévues pour les espèces suivantes :

- saumon atlantique : interdit toute l'année sauf sur la Touques (ouvert du dernier samedi du mois d'avril au dernier dimanche du mois d'octobre inclus) et sur le parcours interfédéral de la Vire (ouvert du 2^e samedi du mois de mars au 2^e samedi du mois de juin inclus pour le saumon de printemps (67 cm et plus) ; du 2^e samedi du mois de juillet au 3^e dimanche du mois de septembre inclus pour les castillons (saumons dont la taille est inférieure à 67 cm),
- truite de mer : interdite toute l'année sauf sur les cours d'eau classés à truite de mer (ouvert du dernier samedi du mois d'avril au 3^e dimanche du mois de septembre inclus, prolongée au dernier dimanche du mois d'octobre inclus sur certaines portions de la Dives, l'Orne, la Seulles, la Calonne, l'Orbiquet, la Vie, la Vire et la Touques),
- truite fario/saumon de fontaine : ouverture du 2^e samedi du mois de mars au 3^e dimanche du mois de septembre inclus,
- anguille < 12 cm - anguille argentée : interdit toute l'année.



Catégories piscicoles des cours d'eau



Taux Autorisés de capture (TAC) par pêcheur et par jour

Saumon atlantique	La Touques	Saumons de printemps	2
		Castillons	8
	La Vire	Saumons de printemps	10
		Castillons	60
Truites			6
Ombre commune			1
Brochet et sandre en 2 ^e catégorie			3 dont 2 brochets au maximum
Bar			1

L'agriculture

Source : Service Agricole - DDTM

Les données générales agricoles

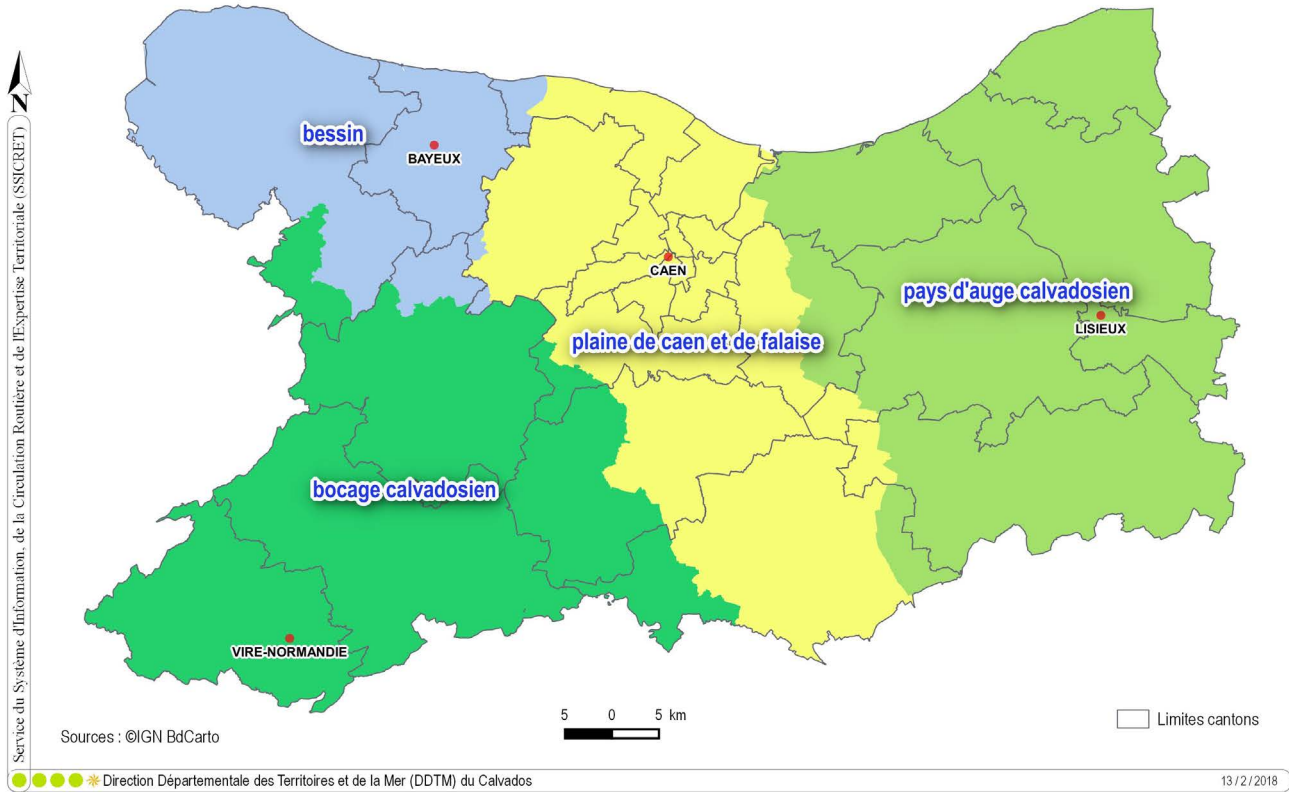
Exploitations en 2010	6 700 (évolution annuelle entre 2000 et 2010 : - 3 %) dont moyennes et grandes ²⁰ : 3 840
Statut des moyennes et grandes exploitations en 2010	<ul style="list-style-type: none"> • 2 230 exploitants individuels • 460 Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) • 810 Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) • 340 autres sociétés : groupement de fait, société civile, société commerciale ou coopérative
Principales orientations des moyennes et grandes exploitations en 2010	<ul style="list-style-type: none"> • 33 % « bovins/lait » • 22 % « grandes cultures » • 10 % « bovins/viande » • 12 % « polyculture et polyélevage » • 6 % « bovins/lait-viande »
Actifs en 2010	<ul style="list-style-type: none"> • 8 030 chefs d'exploitation et coexploitants • 2 390 autres actifs familiaux • 2 410 salariés permanents non familiaux <p>soit un total de 12 830</p>

Source : Agreste - RA²¹ 2010 - MAA

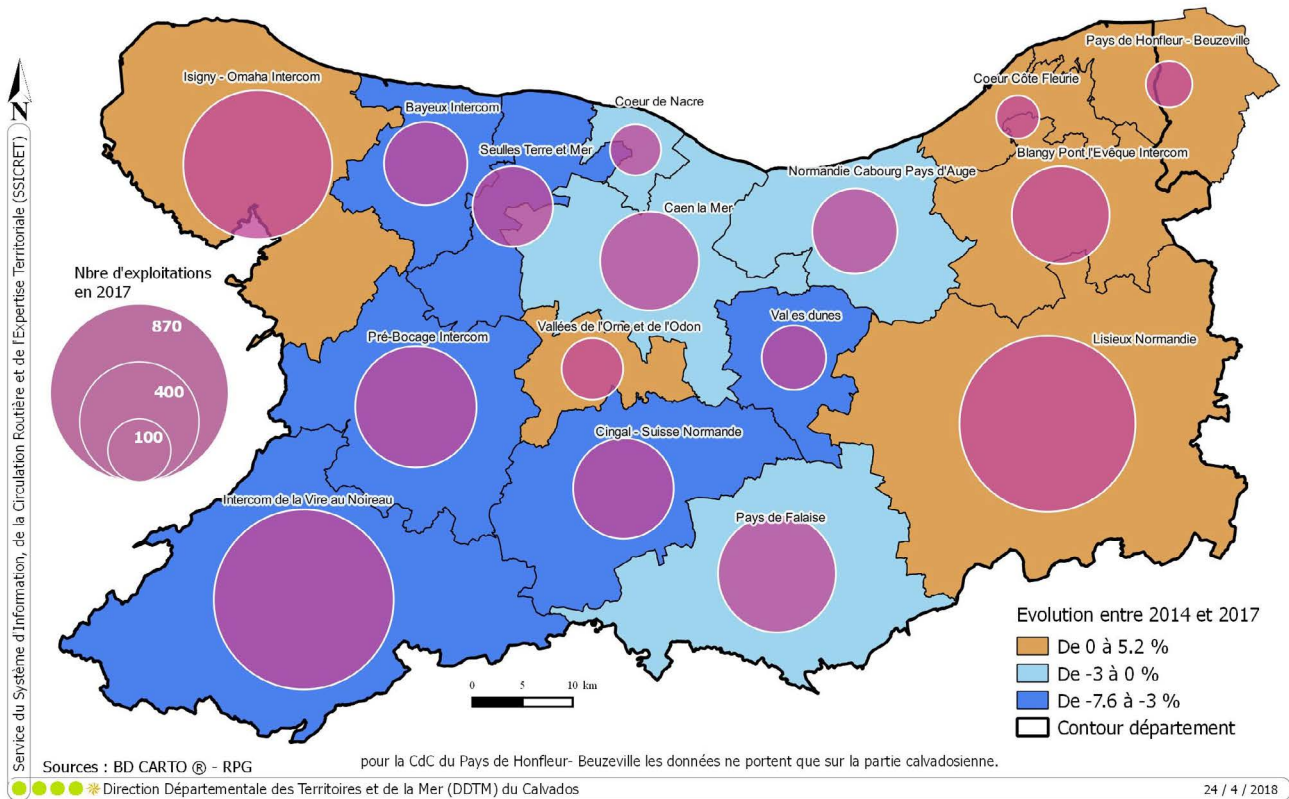
20 - Exploitations moyennes et grandes : exploitations agricoles dont la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 euros

21 - RA : Recensement agricole

Petites régions agricoles du Calvados

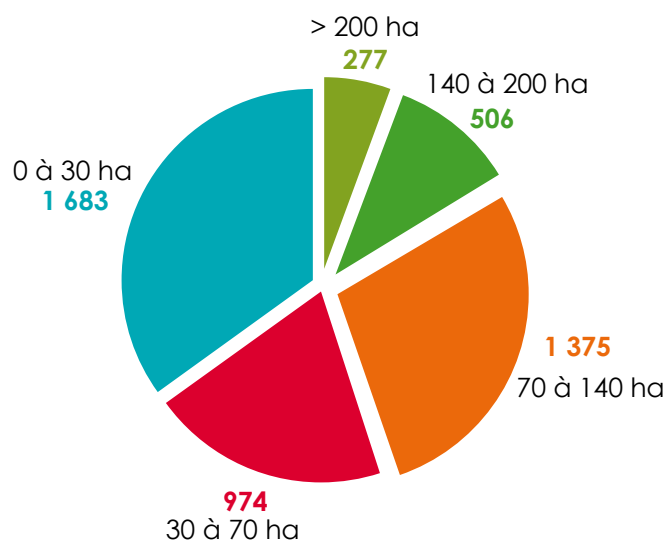


Evolution et nombre d'exploitations agricoles télédéclarantes du Calvados en 2017 par intercommunalité

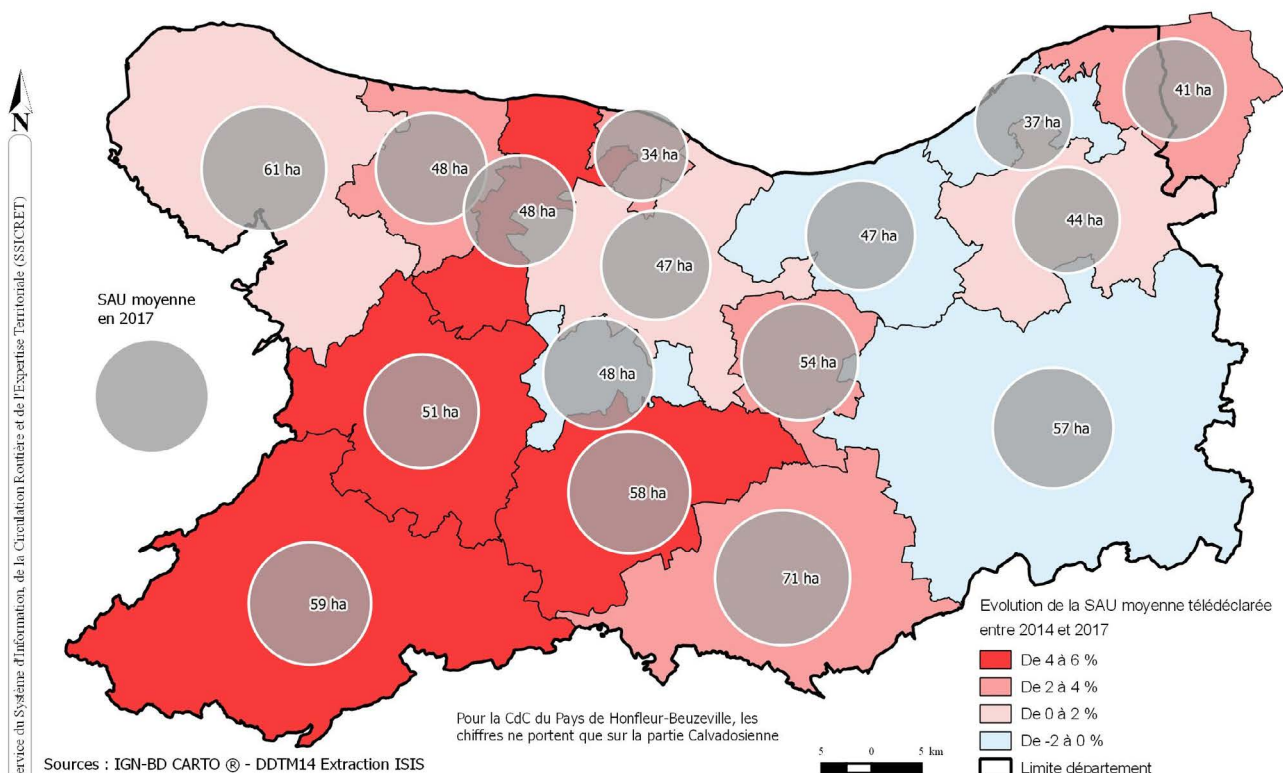


L'évolution des exploitations déclarantes est influencée par l'évolution du nombre d'agriculteurs et par les transformations en forme sociétaire.

Exploitations télédéclarantes du Calvados par classe de SAU en 2017



Surface agricole utile moyenne télédéclarée par les exploitants du Calvados et son évolution entre 2014 et 2017 par intercommunalité



	2014	2015	2016	2017
Nb d'exploitations agricoles télédéclarantes du Calvados	4 946	5 065	4 928	4 815
Surfaces télédéclarées (ha)	360 924	362 184	361 879	361 010

Source : RPG²²

Évolution du nombre de GAEC

	2014	2015	2016
	473	611	688

Les autorisations administratives

	2014	2015	2016
Nombre de dossiers d'autorisations d'exploiter	404	445	417
Nombre de créations de GAEC (Agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun)	20	80	59
Nombre de dossiers de modifications statutaires de GAEC	59	40	48

22 - RPG : Registre parcellaire graphique

Les cultures

Les surfaces cultivées admissibles aux aides en 2017 (déclaration PAC²³)

	Surface (ha)	Nombre de parcelles concernées
Arboriculture et viticulture	2 610	1 104
Cultures de fibres	8 166	1 222
Cultures diverses	171	4 853
Céréales	144 974	28 274
Fourrages	758	339
Jachères	1 604	2 189
Légumes et fruits	11 795	2 203
Légumineuses	18	2
Légumineuses fourragères	5 376	1 565
Oléagineux	22 131	3 633
Plantes ornementales, à parfum, aromatiques et médicinales	32	20
Prairies ou pâturages permanents	130 380	34 344
Protéagineux	8 471	1 687
Surfaces herbacées temporaires (de 5 ans ou moins)	20 771	6 982
TOTAL	357 256	88 417

Source : RPG 2017

Les rendements des productions végétales en 2016

	Rendement (100 kg/ha)		Rendement (100 kg/ha)
Blé tendre	64	Colza et navette	35
Orge et escourgeon	62	Féveroles et fèves	43
Maïs (grain et semences)	72	Pois protéagineux	38

Source : Agreste - MAA

23 - PAC : Politique agricole commune

L'élevage

Cheptel bovin en 2016

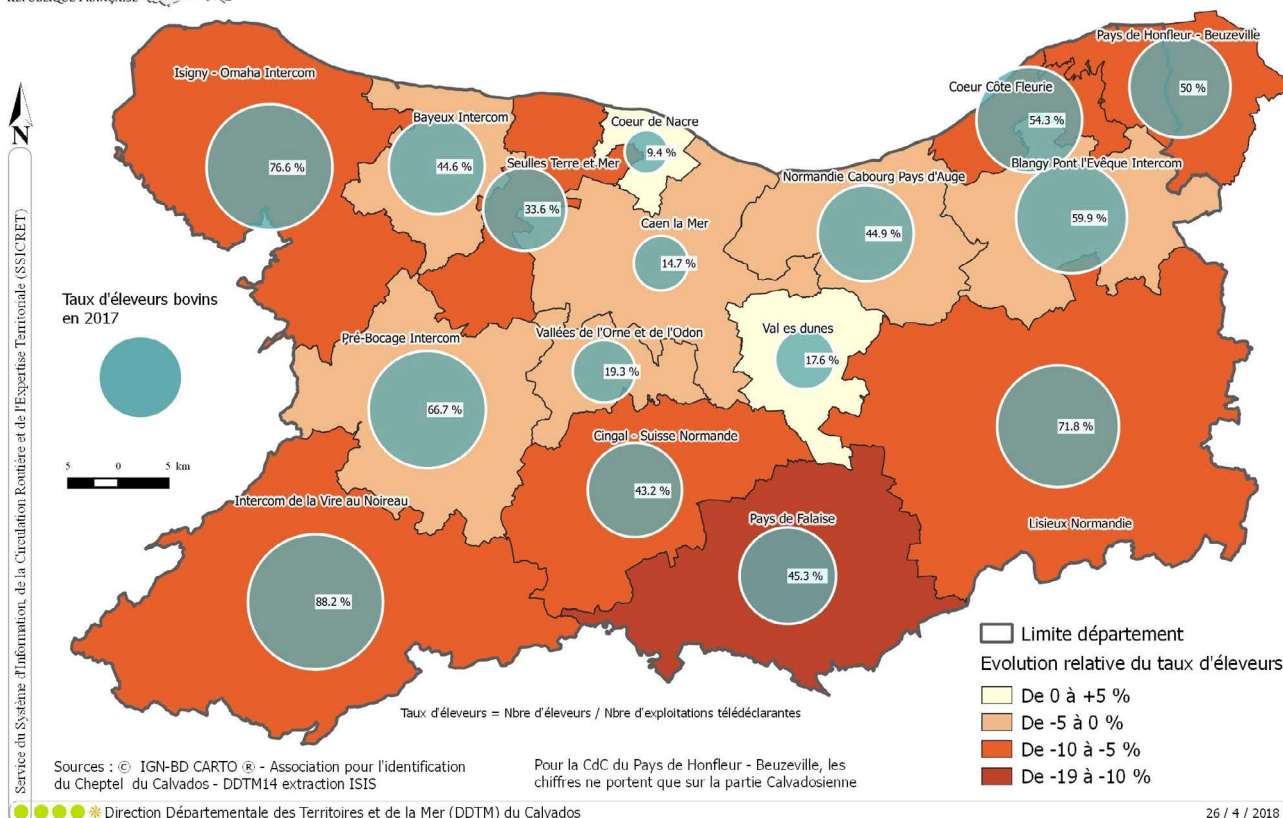
397 274 têtes dont :

- 99 995 vaches laitières
- 55 014 vaches allaitantes

Source : Agreste - MAA



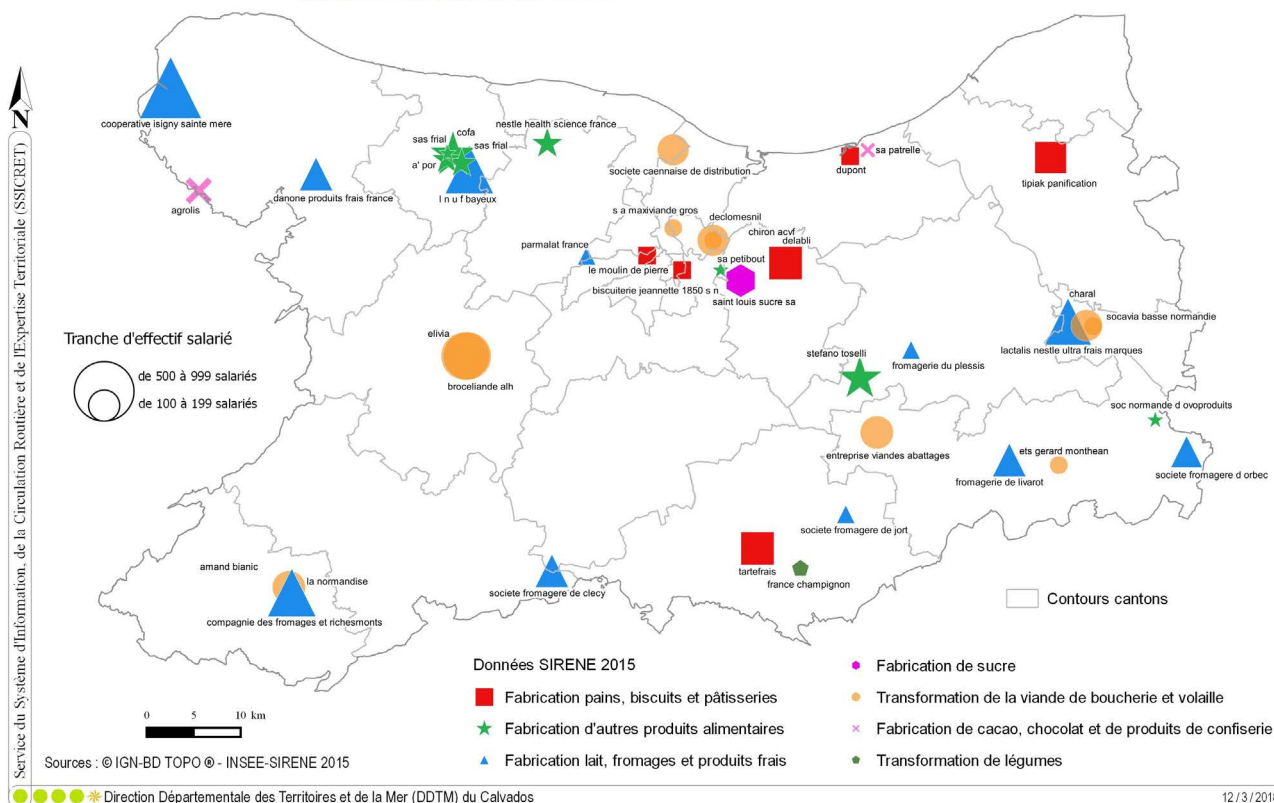
Éleveurs de bovins entre 2015 et 2017 par intercommunalité



L'industrie agroalimentaire



Entreprises agroalimentaires de plus de 20 salariés dans le Calvados en 2015



La production de bétail fini

Bovins	2015	2016
Poids produit (en tonne équivalent carcasse)	31 141	31 381
Têtes	90 230	92 023

Source : Agreste - MAA

3 abattoirs : Villers-Bocage, Saint-Pierre-sur-Dives et Beuvillers.

Le lait

Production laitière

	2015	2016
Livraisons de lait de vache des producteurs à l'industrie (millions de litres)	632	625

Source : Agreste - MAA

L'agriculture biologique

Les exploitations et les surfaces

	Nombre d'exploitations	Surfaces certifiées bio (ha)	Surfaces en conversion (ha)
2014	263	13 275	1 938
2015	301	13 713	3 953
2016	351	14 828	6 812
Évolution 2016/2014	+ 33,5 %	+ 11,7 %	+ 251,5 %

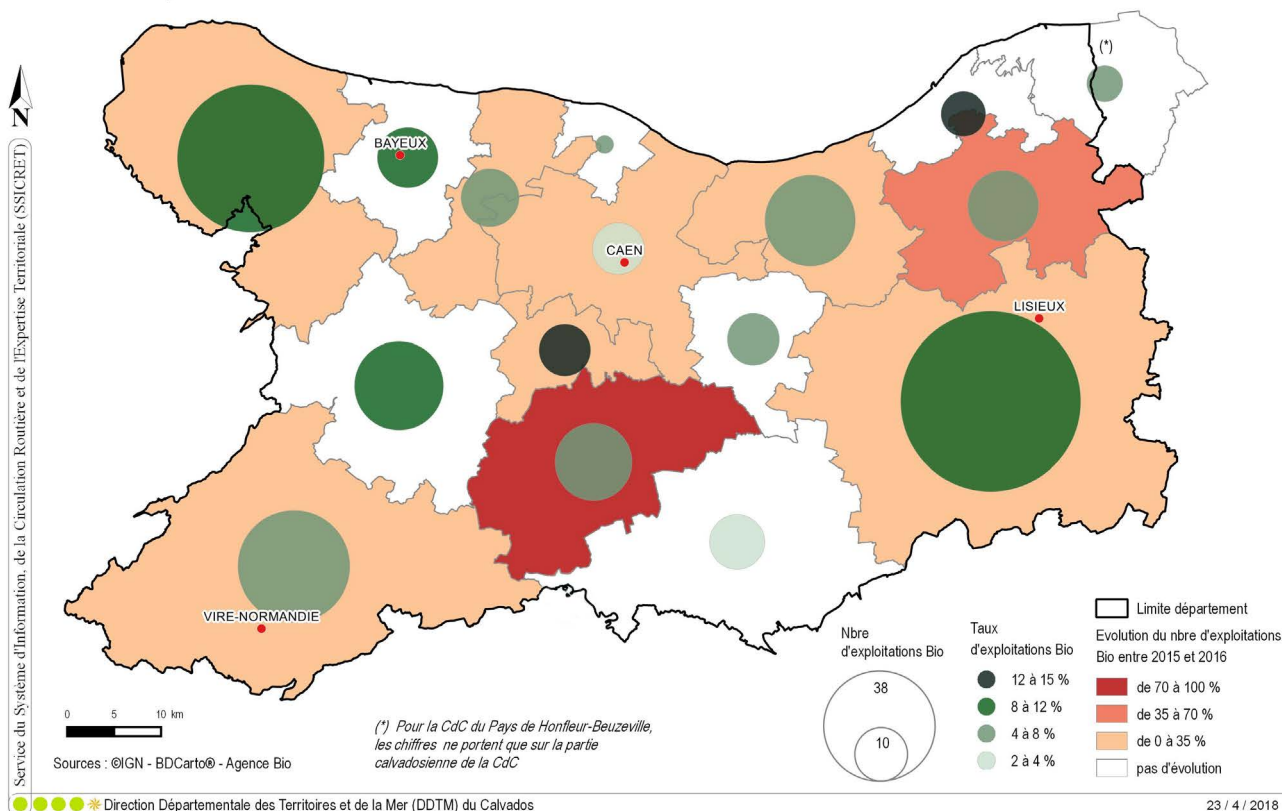
Les productions animales (Nombre de têtes)

	Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis viande	Chèvres	Poulets de chair	Poules pondeuses
2015	3 098	3 813	1 251	423	17 830	9 746
2016	3 127	4 349	1 203	593	14 080	9 837

Source : Agence Bio



Nombre, taux et évolution des exploitations Bio par intercommunalité en 2016



Le taux d'exploitations Bio est calculé par rapport aux exploitations télédéclarantes du Calvados.

Le 1^{er} pilier de la PAC : aides directes

Aides perçues au titre de la PAC en 2016	Nombre de dossiers réceptionnés ou instruits	Montant payé en €
Production de légumineuses fourragères	317	610 383
Production de soja	1	100
Production de protéagineux	801	910 002
Production de légumineuses fourragères pour déshydratation	1	627
Production de semences de légumineuses fourragères	5	4 809
Production de chanvre	13	10 354
Production de semences de graminées	2	1 350
Aides découplées - paiement de base	4 851	45 320 424
Aides découplées - paiement redistributif	4 852	10 288 197
Aides découplées - paiement vert	4 849	30 732 055
Aides découplées - paiement en faveur des jeunes agriculteurs	328	686 092
Aides ovines	71	227 833
Aides caprines	11	16 480
Aides aux bovins allaitants	1 193	7 637 424
Aides aux bovins laitiers	1 294	2 553 504
Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio	7	2 145
Total 1^{er} pilier	4 892	99 001 779

Le 2^e pilier de la PAC : aides développement rural

Aides perçues au titre de la PAC en 2015	Nombre de dossiers concernés	Montant payé en €
Assurance récolte	954	1 517 065
Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Base (règlement de développement rural RDR3)	571	3 729 718
Agriculture biologique et Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC)	644	4 078 368 (montant partiellement versé via les avances de trésorerie)
Installation aidée de jeunes agriculteurs	46	1 010 750
Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA)	77 sélectionnés en 3 appels à projet	4 391 000 (montant engagé)

Aides conjoncturelles

<i>Aides perçues au titre de la PAC en 2016</i>	Nombre de dossiers	Montant payé en €
Plan de secours à l'élevage (volet b et c du 31/03/2016 au 31/12/2017)	3	16 036
Plan de secours à l'élevage (volet b du 27/10/2016 au 31/12/2017)	3	16 750
Aide laitière (du 29/11/2016 au 28/02/2017)	861	1 070 000

Les contrôles

<i>Contrôles sur place au titre des aides de la PAC en 2016*</i>	Nombre de dossiers concernés
1^{er} pilier de la PAC (surface)	251
ICHN	61
Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)	50
Contrôle hivernal	3
Assurance récolte	33
Contrôles animaux (aides et conditionnalité)	346

* une même exploitation peut avoir plusieurs types de contrôle conjointement.

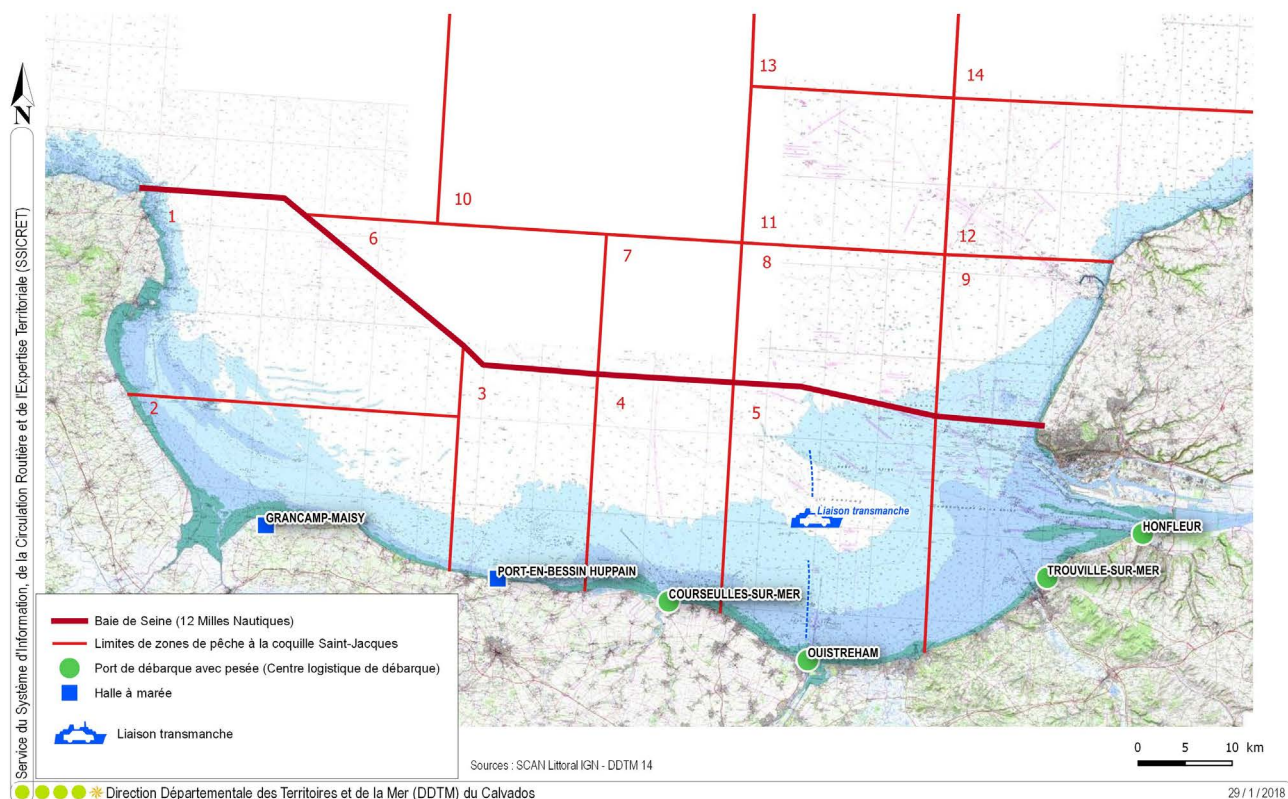
La mer et le littoral

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes



Ports et zonage coquille Saint-Jacques



Activité de pêche

Chiffres 2017

Crées	2
Points de débarque	6
Marins pêche et conchyliculture en gestion	778
Marins au commerce	301
Crées (Port en Bessin et Grandcamp Maisy)	2
Navires de pêche	210 (+18,6 %)
dont chalutiers	65
Navires de commerce	8
Permis de pêche à pied (13 zones de production)	47 (-9,6 %)
Autorisations de pose de filets fixes (pêche de loisir sur l'estran)	73
Tonnage coquilles Saint Jacques (Port-en-Bessin et Grandcamp Maisy)	6 000 T (+93,5 %)
Tonnage poisson débarqué	20 000 T
Principales espèces : sole, cabillaud, maquereau, encornet, seiche, plie, limande, bar, raie.	

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM et DIRM MEMN

Le prix moyen de la coquille Saint-Jacques pour la saison 2016-2017 a été de 3,44 €/kg. En 2017, il y a eu un record de biomasse de la coquille Saint-Jacques avec 48 572 T en Baie de Seine et 18 783 T Hors Baie de Seine, soit 3 fois plus important hors Baie de Seine et 5 fois en baie de Seine cette année par rapport à l'année dernière.

En revanche, le stock de bar est dans un état préoccupant. La commission européenne a décidé en 2017 de mettre un place un moratoire de janvier à juin 2017 pour la pêche récréative et de restreindre très fortement les quotas de bars pour la pêche professionnelle. Malgré ces mesures, le stock continue à décliner car la diminution de la mortalité n'a pas été aussi importante que souhaitée (-17 % au lieu de -50 %).

Les ports de commerce et les transports maritimes

Chiffres 2017, les pourcentages (entre parenthèses) sont exprimés par rapport à l'année 2016

	Caen- Ouistreham / PNA ²⁴	Honfleur / GPM ²⁵ Rouen
Nombre de passagers (Transmanche + croisières)	920 485 Passagers (-6,45 %)	
Marchandises	3 212 320 Tonnes (-2,6 %)	
	Caen- Ouistreham : Dixième port de France (marchandises) Fret trans-manche : 2 758 324 T (+3,51 %) dont Matières dangereuses : 9 545 T (+13,6 %) <u>Autres marchandises</u> : 427 322 T(-21,95 %), dont : <ul style="list-style-type: none"> • Agro-alimentaire : 313 690 T (-29 %) • Matériaux de construction : 11,850 T (-13,59 %) • Produits de recyclage : 6 817 T (-19,31 %) • Autres : 94 965 T (+13,6 %) 	Accueille les navires à ses terminaux : bois, vracs industriels et divers. Reçoit également des paquebots.
Escales navires de commerce Port aval + Port amont	1 127 (stable)	
Camions Trans-manche	104 404 (+2,43 %)	

Source : PNA - CCI

Gestion administrative

Commissions nautiques	0 commission nautique locale en 2017
Licences de capitaine-pilote	6 renouvellements 6 délivrances
Conciliations entre marins et armateurs	13 conciliations organisées dont 7 ont abouti à un accord
Décoration de marins	4 dossiers de candidature pour la médaille d'honneur du marin montés, instruits et envoyés à la DIRM. 9 dossiers de candidatures pour le mérite maritime montés, instruits et envoyés à la DIRM.
Dossier de retrait d'épaves	1 épave retirée
Certificats de capture (dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale, non-déclarée et non-réglémentée -INN-)	24 certificats établis pour de l'exportation de produits de la pêche.

24 - PNA : Ports normands associés

25 - GPM : Grand port maritime

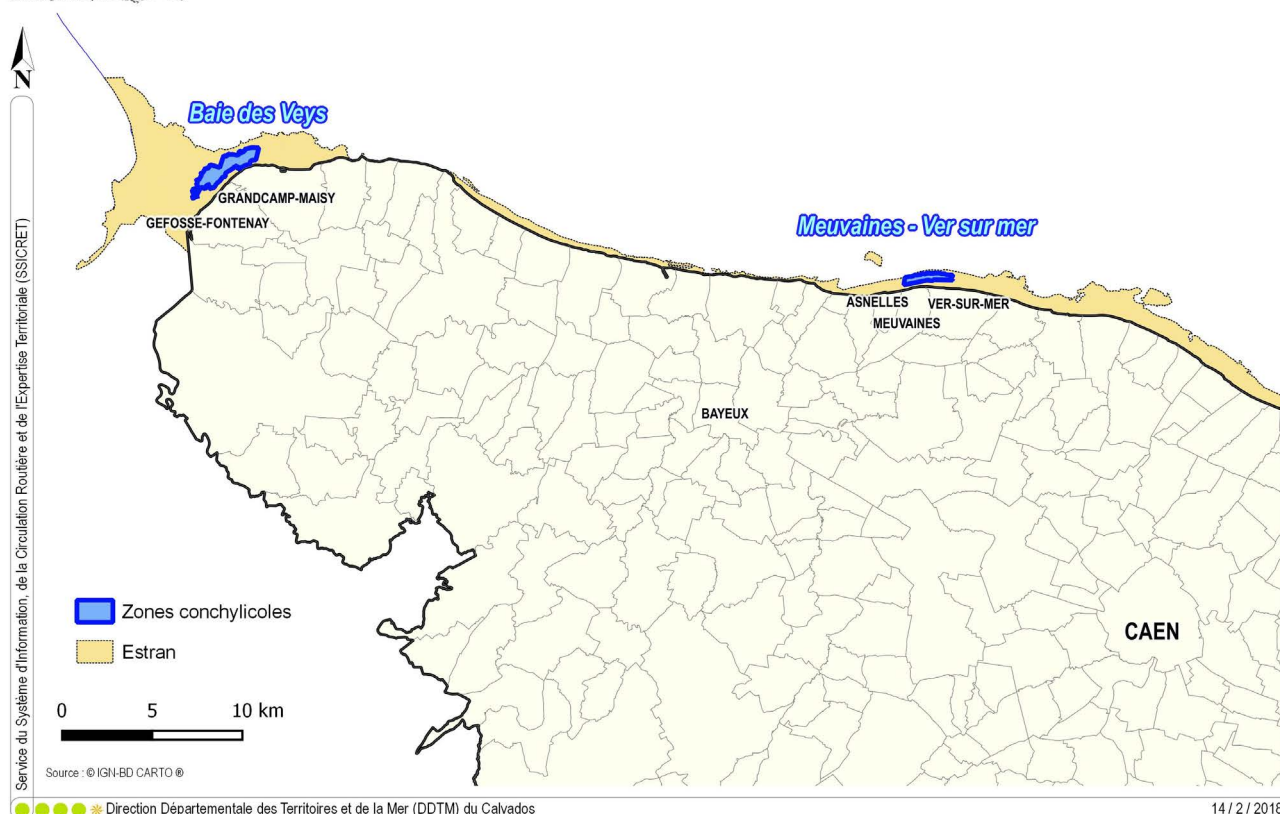
Les escales de bâtiments militaires

Les officiers en fonction à la DDTM assurent la représentation de la Marine Nationale dans le Calvados : accueil de 23 escales de bâtiments militaires (9 français, 14 étrangers) en 2017.

Les cultures marines et zones de production de coquillages

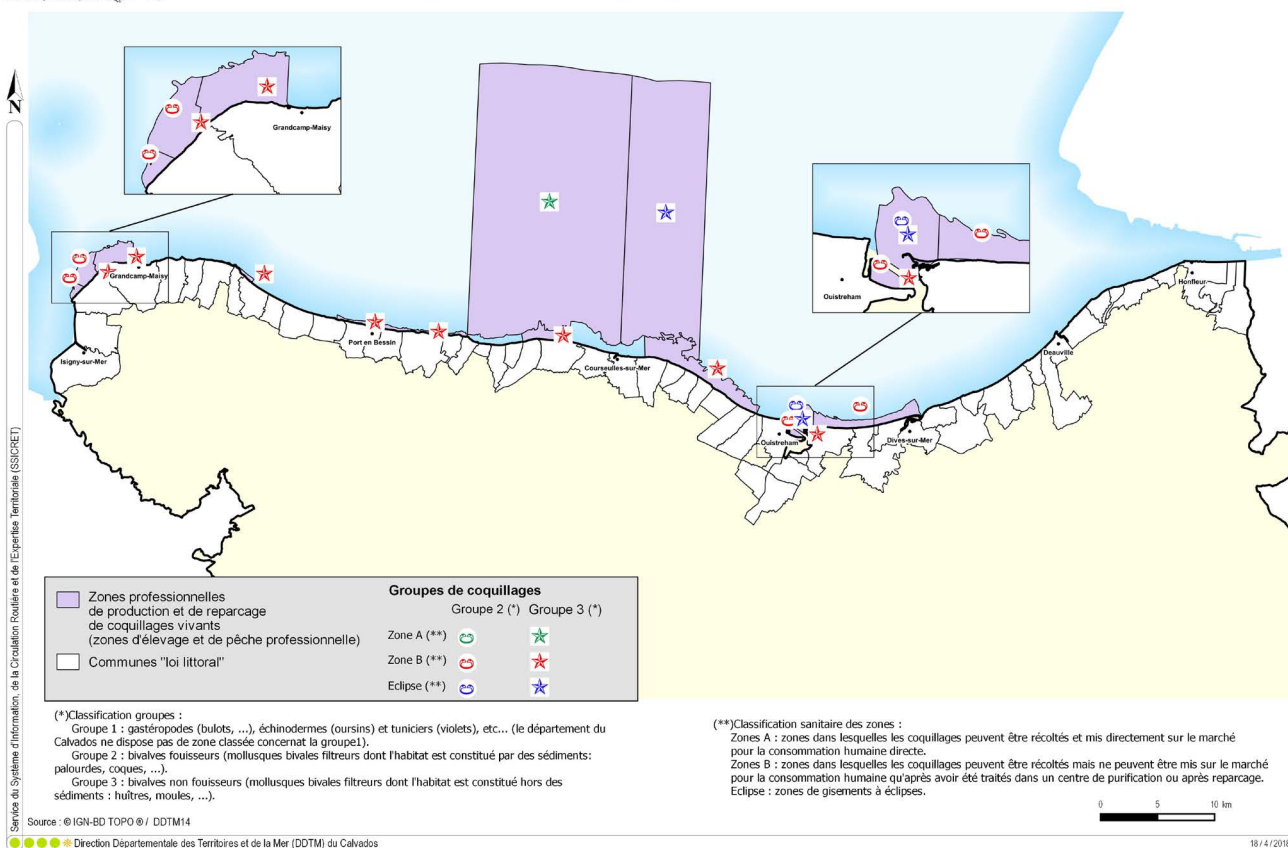


Localisation des deux secteurs d'élevage conchylicole



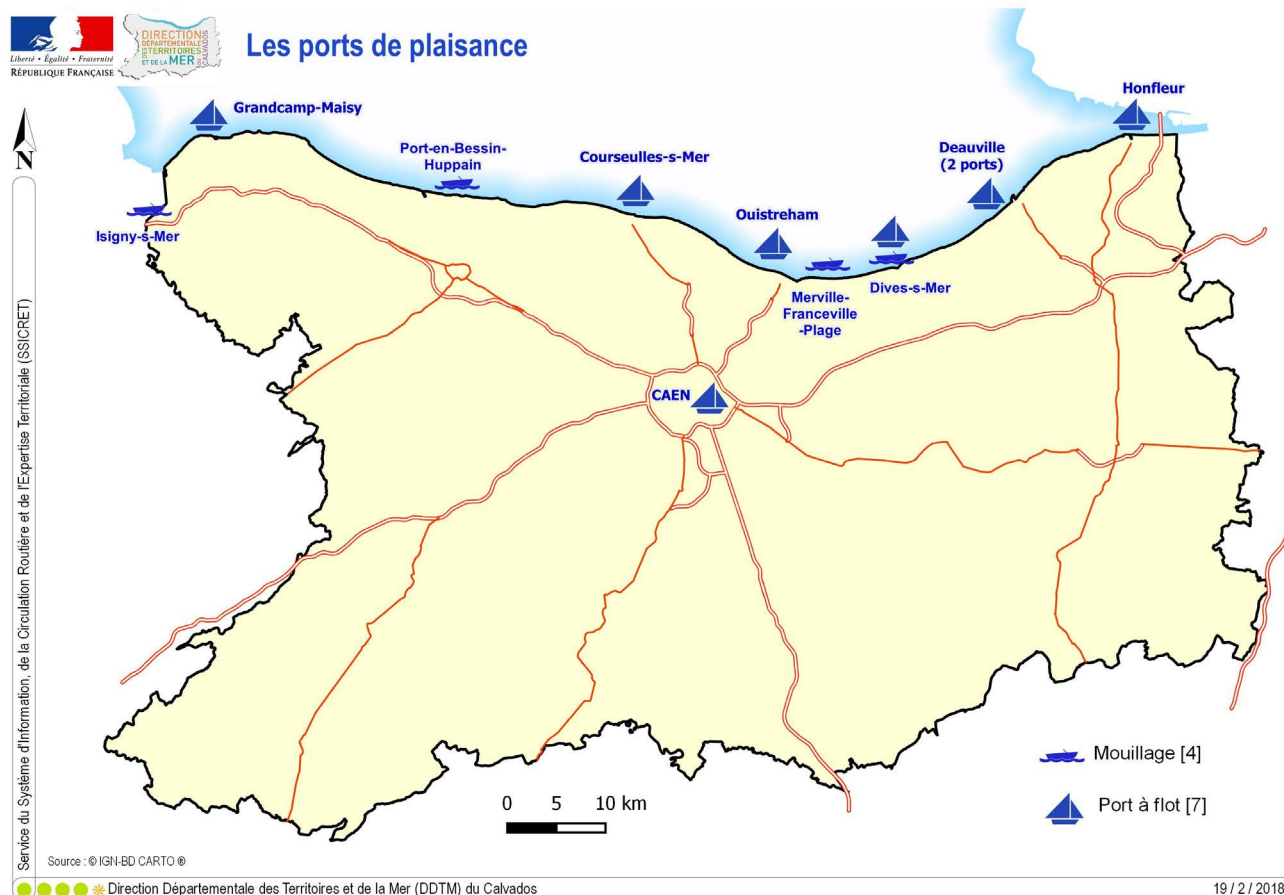
Nombre d'entreprises de production ostréicole (au 01/01/2017)	72
Nombre d'emplois directs (permanents et saisonniers) (sur 2016-2017)	489 (+5,4 %)
Production ostréicole (période 2016-2017)	6 150 t
Chiffre d'affaires (sur 2016-2017)	22,2 M€
Domaine public maritime pour les cultures marines :	
• surface concédée (y compris lotissement d'accueil)	256 ha
• nombre de parcs conchylicoles	500
• nombre de parcs ostréicoles d'accueil temporaire	70
• parcs expérimentaux (programmes de recherche)	5
• réserve d'eau piscicole	1
• nombre de déclarations de mortalités	21 fiches enregistrées (18 pour la Baie des Veys et 3 pour Meuvaines - Ver-sur-Mer)

Zones classées de production de coquillages



En 2017, il y a eu 5 alertes sanitaires sur les zones classées de production de coquillages dont 4 ont nécessité des arrêtés de fermeture de zones.

La plaisance



Chiffres 2017

Immatriculations, mutations de propriété, exportation de navires, radiation, duplicatas	2 454
Permis plaisance délivrés	2 824 (-6,3 %)
Manifestations nautiques	114 dont 66 en saison estivale et 10 ayant nécessité des mesures de police particulières
Autorisation d'occupation du domaine public pour les manifestations nautiques.	64
Arrêtés réglementant la baignade et la navigation (bande des 300 m)	29 renouvellements
Agrément randonnées en véhicules nautiques à moteur	3 agréments
Agrément « Bateau école »	24
Autorisations d'enseigner	58

Les contrôles effectués par la DDTM

	Contrôles	Procès-verbaux
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • 165 en mer et à la débarque • 74 contrôles de la filière avale • 60 contrôles pêche à pied • 128 contrôles croisés (analyse de différentes déclarations administratives) <ul style="list-style-type: none"> • 41 avaries VMS traitées 	44PV 11 PV 55 PV 57 PV 126 courriers
Obligations déclaratives	17 000 obligations déclaratives reçues 900 obligations déclaratives corrigées à la demande de France Agrimer. 180 courriers de rappel ou d'avertissement.	
Plaisance	735 contrôles entre juin et septembre en dehors des opérations sécurité – mer. 2 opérations sécurité – mer ayant généré 32 contrôles	54 PV
Établissements de formation au permis plaisance	7	
Police du rôle	10 000 mouvements au rôle d'équipage	Contrôle systématique
Embarquement stagiaires LPM	<ul style="list-style-type: none"> • 76 stagiaires portés sur un rôle d'équipage 	3 interdictions d'embarquer
Sécurité des navires / conditions de travail	165	6
Établissements de Cultures marines	250	3 PV
Qualité des eaux marines et IOTA (hors suivi STEU et Canal)	12	1PV 1 rapport de manquement
Occupation du Domaine Public Maritime	14	2 mises en demeure

Les suites données aux contrôles

Nombre de PV reçus en 2017	Suites données
317	<p>Avis au Parquet : 229 dont 40 avec des propositions de suite pénale</p> <p>Suites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 155 procédures de sanctions administratives • 85 PV de saisie • 18 avertissements • 134 décisions de sanctions administratives dont 52 attributions de points • 3 retraits temporaires de permis mer et 1 retrait définitif
PV rédigés par la DDTM (contrôles croisés)	<p>93 contrôles de premier niveau dont 28 pour la pêche de la coquille Saint-Jacques</p> <p>Suites administratives : 61 PV</p>

La gestion domaniale et la préservation de l'environnement

Linéaire de digues contre les submersions marines recensées	78 km classés
Nombre d'ouvrages recensés	95 classés
Dossiers relatifs aux occupations du Domaine Public Maritime et fluvial (hors estuaire de l'Orne et cultures marines) : Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Concession d'utilisation du domaine en dehors des ports (CUD), concessions de plages, superposition de gestion ou d'affectation, délimitation du DPM, circulation des engins motorisés.	183
AOT en Mer	64
Manifestations sur les plages en 2017	30
Nombre d'actes délivrés au titre de la police des eaux marines	9
Nombre de prélèvements effectués (sédiments, eau, coquillages)	121

L'organisation de la DDTM14

Source : DDTM

L'organisation au 1^{er} janvier 2018

Créée en janvier 2010, la Direction Départementale des Territoires et de mer, direction interministérielle, est chargée du portage de l'ensemble des politiques publiques ayant trait à l'aménagement et au développement durable des territoires, sur le département du Calvados.

Elle met en œuvre dans le département, sous l'autorité du Préfet, les orientations relatives au développement des territoires, tant urbains, ruraux que maritimes.

Son rôle est d'impulser, d'informer, réglementer et contrôler dans des domaines extrêmement variés : agriculture, aménagement, biodiversité, eau, environnement, forêt, logement et urbanisme, mer et littoral, risques naturels et technologiques, sécurité et éducation routières.

Mobilisant 251 agents (120 femmes et 131 hommes) répartis sur 4 sites, elle agit en interaction avec les collectivités, les professionnels, les acteurs locaux et les usagers pour réduire la vulnérabilité des territoires, contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants et veiller à l'aménagement durable, équilibré et cohérent du Calvados. Le taux d'encadrement de la DDTM est de 20 % en 2018.

14 cadres d'astreinte pour assurer la permanence des astreintes de direction 24 h /24 h à la DDTM et 5 agents pour assurer la continuité des missions « contrôles des pêches ».

Le site de la Pierre Heuzé accueille le pôle de prévention médico-social mutualisé DIRM-DREAL.

Sites de la DDTM accueillant une autre administration :

- accueil de la circonscription éducation nationale du Rectorat à la DT des Bocages (Vire) et à la DT Pays d'Auge (Lisieux).
- accueil de la partie médecine de prévention de la DDSP à la DT Pays d'Auge.

Les études

6 études finalisées au cours de l'année 2017

- Gestion du Patrimoine Immobilier (GPI) : réalisation d'une valise pédagogique à l'intention des collectivités locales (avec le CEREMA²⁶)
- Traitement de l'amiante dans le parc social (avec le CEREMA)
- Centre interne de ressources « usages du littoral » (avec le CEREMA)
- Commune nouvelle « Livarot Pays-d'Auge » (avec l'ENSAVT²⁷)
- Mesure du changement de destination des terres du Calvados
- Atelier du territoire « mieux vivre ensemble dans le périurbain caennais » (partenariat DDTM14 - Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole - Caen la mer - Aucame²⁸ - Université de Caen) pour en savoir plus : <http://ateliers-territoires-caen.fr/>

7 études en cours au 1^{er} janvier 2018

- Approche économique territoriale (avec le CEREMA)
- Revitalisation des centres bourg (partenariat DDTM14-IRD²⁹-Université de Caen)
- Réalisation d'une résidence d'architecte à Valdallière (avec la maison de l'architecture « Territoires pionniers »)

26 - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

27 - École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires

28 - Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

29 - Institut régional du développement durable

- Réalisation d'une résidence d'architecte à Hermanville sur Mer (avec la maison de l'architecture « Territoires pionniers »)
Pour en savoir plus :
<https://www.territoirespionniers.fr/maison-architecture-normandie/Appel-a-candidature-Laboratoire.html>
- Réalisation d'une bande dessinée retraçant l'atelier des territoires (avec un dessinateur professionnel)
- Perception et représentation des risques littoraux (avec IRD2/Université de Caen/Université Sciences Po)
Pour en savoir plus :
<http://www.ird2.org/?etudiants=quelles-perceptions-des-risques-littoraux-par-les-usagers-du-littoral-dans-le-calvados>
- Présence d'espèces halieutiques emblématiques (saumon, brochet,...) dans le bassin de l'Orne et de la Seulles : proposition de mesures de gestion

L'ancrage du réseau territorial

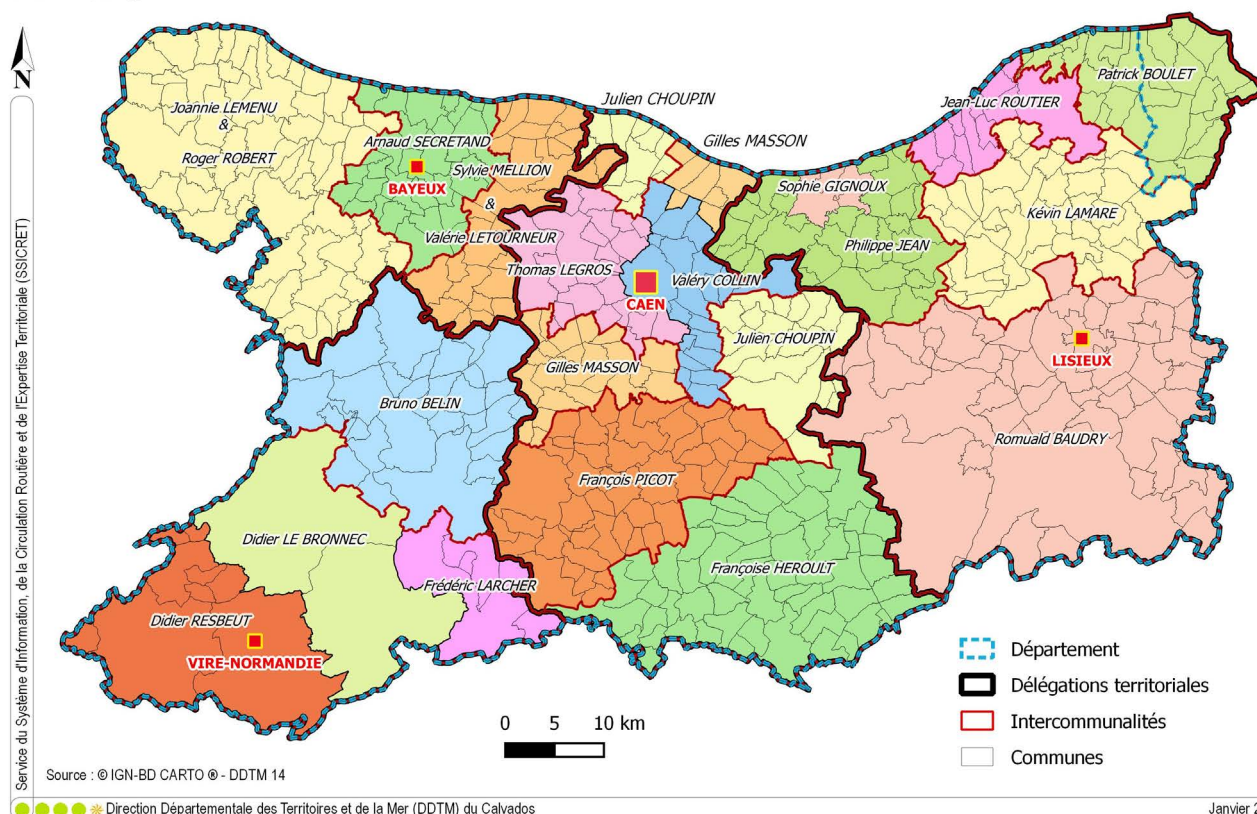
L'implantation territoriale de la DDTM s'appuie sur quatre délégations situées à Caen, Bayeux Lisieux et Vire.

Le réseau territorial mobilise 32 agents qui interviennent en proximité des collectivités pour les accompagner dans le portage des politiques publiques, l'émergence et la réalisation de leurs projets et le conseil sur l'ensemble des thématiques qu'il porte.

Cet ancrage territorial, et la mise en synergie des compétences qui composent la DDTM offrent à ses partenaires une grande proximité et réactivité.



Correspondants territoriaux de la DDTM



L'organigramme de la DDTM14



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Mai 2018

10 boulevard du général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
téléphone : 02.31.43.15.00
télécopie : 02.31.44.59.87
ddtm@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

Direction

Laurent Mary 02.31.43.15.01 Directeur départemental	Guillaume Barron 02.31.43.15.20 Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral	Yves Simon 02.31.43.15.13 Directeur adjoint	Frédérique Brière 02.31.43.15.91 Assistante
--	---	--	--

Service Maritime et Littoral

Annie Lannuzel 02.31.43.19.50 Chef de service	Vincent Leionnais 02.31.43.19.40 Adjoint
Pôle gestion du littoral	
Philippe Le Rolland 02.31.43.15.29	Isabelle Marimon 02.31.43.19.67
Cultures marines et pêche à pied	
Laurent Piedvache 02.31.43.15.52	Tatiana Potel 02.31.43.15.54
Sandrine Vinatier 02.31.43.15.56	
Gestion du littoral et police des eaux	
Nelly Lusven 02.31.43.16.39	Patrice Meurdra 02.31.43.16.69
Pascal Le Tollec 02.31.43.15.19	Marie-Odile Parizot 02.31.43.15.59
Pôle réglementation - gens de mer	
Liza Aggoune 02.31.43.19.41	
Gens de mer, armements et plaisance	
Frédéric Objois 02.31.43.19.42	Christine Denis 02.31.43.19.43
Brigitte Maurin 02.31.43.19.45	Sandrine Morel 02.31.43.19.44
Michèle Voivenel 02.31.43.19.46	
Affaires nautiques et contrôles	
Céline Duval 02.31.43.19.47	Hervé Henry 02.31.43.19.48
Marie-Christine Rivoire 02.31.43.19.49	Annie Thomas 02.31.43.15.51
Unité littorale des Affaires Maritimes	
Christophe Launay 02.31.43.19.51	Vincent Leboeuf 02.31.43.19.52
Damien Auzenat 02.31.43.19.57	Alain Gervais 02.31.43.19.54
Yann Morit 02.31.43.19.55	David Simon-Maillat 02.31.43.19.53
Eric Tihy 02.31.43.19.56	
Capitainerie du port de Caen-Ouistreham	
Gilles Bayle 02.31.36.22.02	
Lieutenants vigie	
Marc Bouly	Franck Martin
Guillaume Bourienne	Anne Ramaugé
Xavier Leroy	Franck Santarossa

Service Urbanisme et Risques

Anne-Claire Salamand 02.31.43.15.02 Chef de service	Mélanie Latorêts 02.31.43.15.11 Adjointe
Françoise Le Galery 02.31.43.15.92	Olivia Durande 02.31.43.16.82 Chargée de mission projets et planification stratégique
Patricia Herbez 02.31.43.16.20 Chargée de mission appui et veille réglementaire	
Prévention des risques	
Vincent Lepetit 02.31.43.16.72	Benjamin Lepaysant 02.31.43.16.74
Bruno Ostoldi 02.31.43.16.62	Pascal Thery 02.31.43.15.65
Urbanisme réglementaire	
Renaud Martel 02.31.43.16.88	Bertrand Bires 02.31.43.15.22
Marie-Annick Helou-Leconte 02.31.43.16.59	Frédérique Lechevalier 02.31.43.16.05
Martine Lenormand 02.31.43.17.82	Pascal Nguetsa-Kembou 02.31.43.17.12
Isabelle Thery 02.31.43.16.92	
Pôle application du droit des sols	
Anne-Laure De Rosa 02.31.43.16.63	Nathalie Jonville 02.31.43.17.56
Denis Tamen 02.31.43.17.08	
Fiscalité	
Serge Desnos 02.31.43.17.67	Franck Besanger 02.31.43.16.26
Séverine Gigout 02.31.43.17.22	Armel Guézet 02.31.43.17.11
Christophe Le Gallo 02.31.43.15.55	Magali Pirault 02.31.43.16.36
Instruction et appui aux collectivités	
Michelle Machue 02.31.43.17.03	Romain Arcangeli 02.31.43.16.93
Jacqueline Hougoet 02.31.43.17.13	Pierre Nègre 02.31.43.17.43
Instructeurs ADS	
Delphine Creusier 02.31.43.16.29	Véronique Guérin 02.31.43.17.26
Françoise Hervieu 02.31.43.17.73	Laurence Saintilan 02.31.43.16.40
Christine Savarite 02.31.43.17.36	Françoise Techer 02.31.43.17.36

Architecte conseil

Luc Weizmann 02.31.43.15.91

Mission juridique

Jean-Luc Poissel 02.31.43.19.60	Céline Fretay 02.31.43.19.63
Gwenaelle Allain 02.31.43.19.64	Loïc Quéuré 02.31.43.19.66
Léonic Schütz 02.31.43.19.62	

Service Eau et Biodiversité

Stéphane Le Villain 02.31.43.16.61 Chef de service	Franck Vergne 02.31.43.15.80 Adjoint
Eau	
Franck Vergne 02.31.43.15.80	Thierry Antoine 02.31.43.16.18
Anny-Lory Houlette 02.31.43.15.94	Pascal Lainé 02.31.43.16.68
Catherine Le Bourgeois 02.31.43.15.21	Jean Leme 02.31.43.16.08
Doris Lovellec 02.31.43.17.38	Marc Randou 02.31.43.16.75
Philippe Rouiny 02.31.43.16.57	
Mission animation territoriale et coordination	
Paul Colin 02.31.43.16.94	Roxane Vanhee 02.31.43.16.67
Nature	
Christophe Geris 02.31.43.16.14	Alain Hélie 02.31.43.17.74
Miguel Bréillon 02.31.43.16.96	Sylvie Mellion 02.31.43.16.45
Frédérique Longavanne 02.31.43.16.71	Anne-Catherine Regnaud 02.31.43.16.97
Vincent Rocca 02.31.43.15.23	Patricia Plard 02.31.43.15.23

Paysagiste conseil

Jean-Christophe Nani 02.31.43.15.91

Assistance à la gestion de crise

Catherine Roulat 02.31.43.16.19	Eric Prévosto 02.31.43.15.86
---	--

Service Agricole

Patrice François 02.31.43.15.28 Chef de service	
Pôle soutien au développement de l'exploitation	
Isabelle Deborde 02.31.43.15.27	Pascal Allo 02.31.43.15.36
Nelly Desvages 02.31.43.16.31	Sandrine Fouques 02.31.43.15.95
Sandrine Legras 02.31.43.16.07	Karine Opportune 02.31.43.17.66
Christophe Pégourit 02.31.43.15.72	Emmanuel Quenelle 02.31.43.15.72
Laurence Vêfour 02.31.43.15.18	
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant	
Bernadette Tribollet 02.31.43.15.58	Thierry Brasselet 02.31.43.15.07
Nathalie Charles 02.31.43.15.31	Nathalie Gastebled 02.31.43.15.47
Karine Levoir 02.31.43.15.17	Isabelle Valette 02.31.43.16.78
Cécile Zebaze 02.31.43.15.37	
Pôle soutien aux productions	
Sylvie Le Villain 02.31.43.15.87	Marine Debonnaire 02.31.43.15.73
Stéphanie Filmont 02.31.43.15.88	Jean-Charles Grente 02.31.43.15.67
Marie-France Masson 02.31.43.15.77	Géraldine Pombal 02.31.43.15.85
Françoise Séguillon 02.31.43.15.68	

Service Construction, Aménagement et Habitat

Héloïse Defobis 02.31.43.15.09 Chef de service	Hervé Bourhis 02.31.43.16.43 Adjoint
Mission appui administratif et contrôles	
Catherine Mozaive 02.31.43.16.84	
Pôle aménagement construction transition énergétique	
Isabelle Marie-Huet 02.31.43.16.53	
Qualité de la construction et gestion du patrimoine immobilier	
Isabelle Marie-Huet 02.31.43.16.53	Jean-Marc Bruny 02.31.43.17.94
David Colibert 02.31.43.16.64	Virginie Maillard 02.31.43.16.85
Aménagement et quartiers durables	
Michel Saurel 02.31.43.17.71	Martin Denis 02.31.43.17.70
Accessibilité sécurité	
Dominique Gladel 02.31.43.16.80	Nadège Decaestecker 02.31.43.17.99
Marc Gauthier 02.31.43.16.79	Catherine Tillard 02.31.43.17.80
Pôle habitat villes	
Hervé Bourhis 02.31.43.16.43	
Politique de l'habitat	
Hervé Bourhis 02.31.43.16.43	Laurent Fleury 02.31.43.15.05
Logement social	
Chloé Villiers 02.31.43.15.43	Sylviane Lefèvre-Charrault 02.31.43.15.83
Delphine Leroy 02.31.43.15.93	Fabien Vaclair 02.31.43.15.53
Amélioration de l'habitat privé	
Hélène Chauveau 02.31.43.16.03	Edwige Leconte 02.31.43.16.13
Isabelle Louvel 02.31.43.16.23	Florian Villain 02.31.43.16.33
Patrick Wroman 02.31.43.17.50	
Rénovation urbaine	
Morgane Prioul 02.31.43.15.57	Emmanuelle Huet 02.31.43.15.15

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale

Mickaël Magnier 02.31.43.15.04 Chef de service	Nadine Marie (pi) 02.31.43.19.21 Adjointe
Connaissance et expertise	
Nadine Marie (pi) 02.31.43.19.21	Nathalie Bossuyt 02.31.43.16.32
Sandrine Bouin 02.31.43.17.92	Florent Corday 02.31.43.15.79
Cyrille Cousin 02.31.43.17.32	Grégory Genesseeux 02.31.43.15.44
Audrey Grand-Lenormand 02.31.43.17.64	Stéphane Héard 02.31.43.16.42
Alain Moiteux 02.31.43.15.81	Sabine Poirier 02.31.43.16.25
Stéphanie Ressenecourt 02.31.43.16.04	Corinne Ruyter 02.31.43.15.42
Corinne Tesnière 02.31.43.15.49	Bruno Thomasse 02.31.43.16.52
Sécurité routière	
Yannick Dégret 02.31.43.16.58	Etienne Anzenberger 02.31.43.15.26
Thierry Bureau 02.31.43.16.66	Colette Guérin 02.31.43.17.19
Didier Marc 02.31.43.15.89	
Education routière	
Philippe Crestey 02.31.43.15.76	Jennifer Agisson 02.31.43.16.86
Maud Chardon 02.31.43.15.74	Claude Séguillon 02.31.43.17.22
Christine Verbarg 02.31.43.15.71	
Inspecteurs des permis de conduire	
Jérôme Boudin	Guillaume Jacquelin
Michel Gaillat	Hélène Glémas-Hausknost
Maud Graner	Sabrina Marette
Marc-André Marie	Anne Meurice
Arnaud Meurice	Harmonie Noury
Sébastien Pontabry	Mickaël Robe

Stratégie des Missions et Animation du Réseau Territorial

Nadine Marie 02.31.43.19.21	Pierrette Monterisi-Poret 02.31.43.17.82
---------------------------------------	--

Secrétariat Général

Dominique Pierroux 02.31.43.17.39 Secrétaire générale	Magali Toutain 02.31.43.17.04 Secrétaire générale adjointe
Olivier Villand 02.31.43.16.60 Conseiller de gestion	
Pôle administration générale	
Sophie Hervieu 02.31.43.16.50	
Unité achats finances	
Sophie Hervieu (pi) 02.31.43.16.50	Emmanuelle Mary 02.31.43.17.01
Unité logistique immobilier - Accueil	
Maryse Costil 02.31.43.16.70	Benoît Bernard 02.31.43.16.47
Hubert Cabourg 02.31.43.25.88	Marylène Cabourg 02.31.43.17.29 courier
Martine Coisy 02.31.43.27.69	Guillaume Fourmy 02.31.43.16.46
Jocelyne Lerouxel 02.31.43.16.00	Jean Loslier 02.31.43.16.48
Martine Marie 02.31.43.16.76	Patrick Queruel 02.31.43.19.39
Garden 02.31.43.17.09	

Délégation Territoriale de Bessin

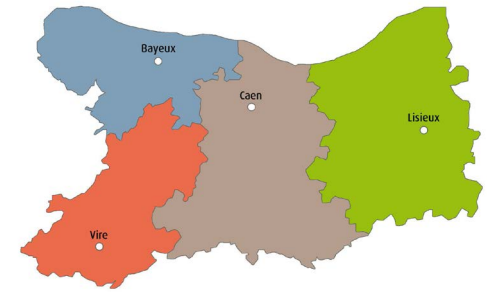
Michel Hagneré 02.31.51.17.22 Responsable de la délégation	Brigitte Monifi 02.31.51.17.20
Correspondants territoriaux	
Jeanne Lemenu 02.31.51.20.35	Valérie Letourneur 02.31.51.20.32
Sylvie Mellion 02.31.51.18.61	Roger Robert 02.31.51.17.26
Amand Secréland 02.31.51.17.26	

Délégation Territoriale de Caen

Pierre Morin 02.31.43.19.25 Responsable de la délégation	Christian Le Crom 02.31.43.19.31 Adjoint
Correspondants territoriaux	
Julien Choupin 02.31.43.19.22	Valéry Collin 02.31.43.19.27
Françoise Héroult 02.31.43.19.35	Thomas Legros 02.31.43.19.33
Gilles Masson 02.31.43.19.32	François Picot 02.31.43.19.34

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

Thierry Bruy 02.31.43.16.27
Appui SIDSIC en attente d'affectation
Pascal Jean 02.31.43.16.28
Bruno Martin 02.31.43.19.68



Pôle santé des gens de mer

Jean-Marie Remazeilles 02.31.43.19.58 Médecin	Pascal Normand 02.31.43.19.59 Infirmier
Murielle Gouault 02.31.43.19.36 Assistante sociale	Karine Gors 02.31.43.19.37 Secrétaire de l'assistante sociale

Bureau régional de la prévention médicale

Catherine Abiven 02.50.01.82.19 Médecin de prévention	Lydie Sanchez 02.50.01.82.38 Infirmière
Bureau régional du service social	
Sophie Debieu 02.50.01.82.31 Assistante de service social	

Comité Local d'Action Sociale

Camille Pujal 02.31.43.16.51 Président du CLAS

Cette publication est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados :

www.calvados.gouv.fr/memento-r1097.html

Les publications complémentaires sur www.calvados.gouv.fr -

Rubrique Publications/Documentation-Ressources :

- L'ABC14@ddtm
- Etudes

Directeur de publication

Laurent Mary, directeur départemental de la DDTM du Calvados

Réalisation

DDTM14 / SSICRET / Unité EET

ddtm-ssicret-et@calvados.gouv.fr

Juin 2018



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

10 boulevard du général Vanier CS 75224 - 14052 Caen cedex 4

Tél. 02.31.43.15.00 ; Fax. 02.31.44.59.87

ddtm@calvados.gouv.fr

www.calvados.gouv.fr